SIEP du Santerre

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

ANNEE 2014

Station de Pompage de Caix 3

Sommaire

Caractérisation Technique du Service 4

TERRITOIRE ET GESTION DU SERVICE 5

Présentation du territoire desservi 5

Localisation 5

Composition 5

Objet 6

Fonctionnement 6

Mode de Gestion du Service 6

Estimation de la population desservie 7

Nombre d'abonnés 7

Le site internet du SIEP du Santerre 8

LA RESSOURCE EN EAU 9

Localisation des points de prélèvement 9

Stations de pompage 9

Volumes annuels produits 15

Évolution du niveau des nappes souterraines 16

Pluviométrie 17

LA QUALITE DE L'EAU 18

Contrôle de la qualité de l'eau pour l'année 2014 19

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU 36

Opération de Reconquête de la QUalité de l'Eau 36

Point d'avancement du plan d'actions de l'ORQUE en 2014 38

LES OUVRAGES DE STOCKAGE ET DE TRAITEMENT 48

Les ouvrages de stockage 48

Les Surpresseurs 52

Installations de Traitement de l'eau 52

Télésurveillance 52

LES RESEAUX 54

Synoptique du réseau 54

Unités de distribution 55

Caractéristiques du réseau et performances : 55

Les compteurs de distribution 57

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 57

INTERCONNEXIONS DES RESEAUX 60
Interconnexions 60
Connexions à « sens unique » 60
LA DISTRIBUTION 62
Abonnés du SIEP du Santerre 62
Facturation 63
Volumes et ratios 65
TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS 72
TRAVAUX REALISES PAR LE SIEP DU SANTERRE 73
Travaux sur les ouvrages 73
Travaux sur les ouvrages et réseaux 73
INTERVENTIONS EFFECTUEES PAR LE DELEGATAIRE 75
Liste des Interventions 75
Recherche de fuites 77
INDICATEURS FINANCIERS 78
TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE 79
Modalités de tarification 79
Facture d'eau type 81
Fréquence de relève et de facturation 82
LE BUDGET 83
Recettes d'exploitation liées à la vente d'eau 83
Encours de la dette 83
Liste des travaux réalisés et montants financiers correspondants 84
ANNEXES 84
Délibérations syndicales sur le Prix de l'Eau 2015 85
Compte administratif 2014 89
Fiches info-facture de l'ARS 91
Liste des Communes membres du SIEP du Santerre 97
Intervenants 99
Collectivité responsable de la production d'eau potable 99
Exploitant 99
ARS 99
Note d'information de l'Agence de l'Eau Artois Picardie 100

Caractérisation Technique du Service

Territoire et gestion du service

Présentation du territoire desservi

Les 83 communes qui composent le SIEP du Santerre représentent une superficie de plus de 57 000 hectares.

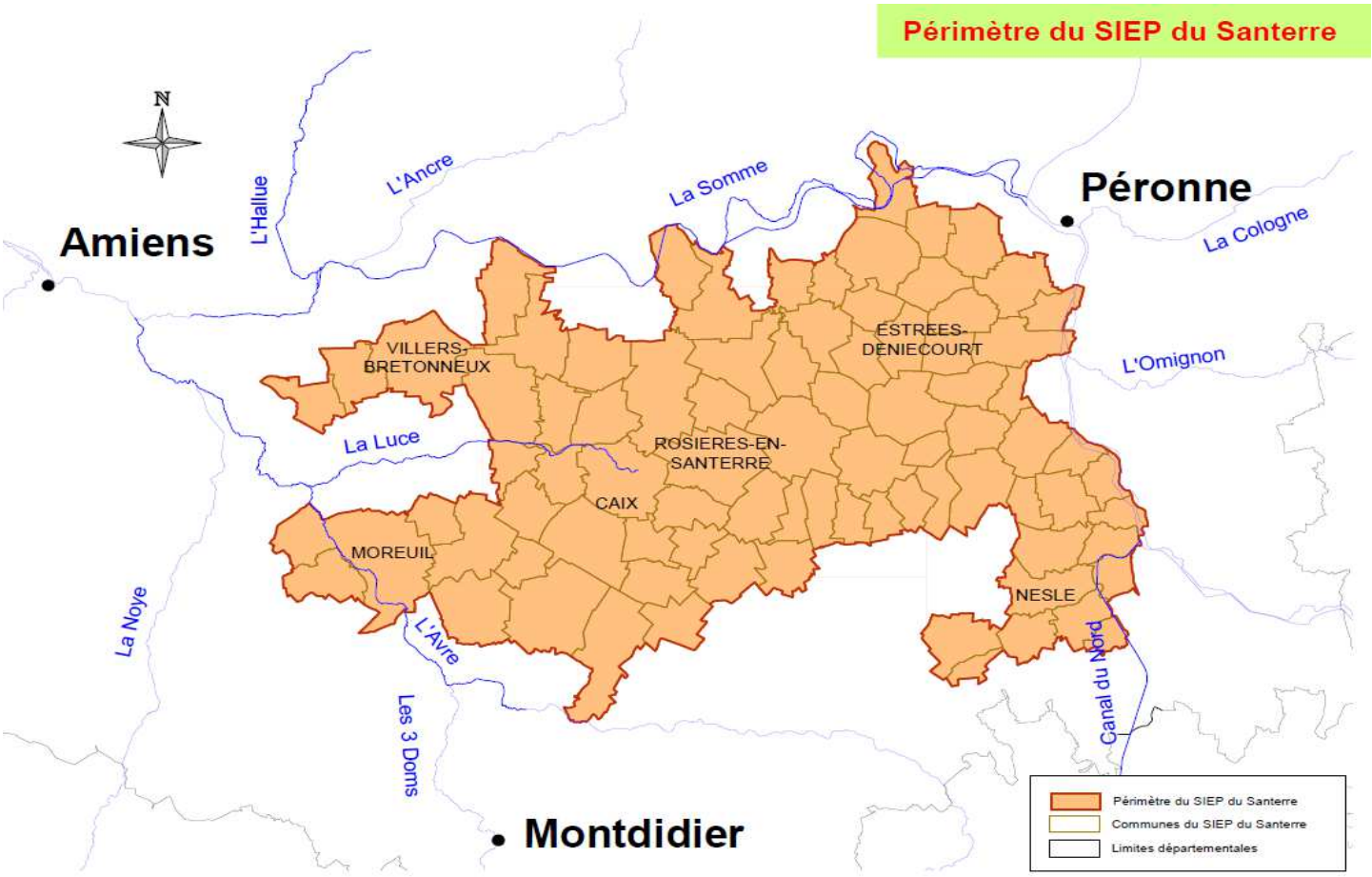

Localisation

Le **siège** du SIEP du Santerre est situé 1 rue d'Assel à **Rosières en Santerre**.

Composition

La collectivité est un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique).

Crée par un arrêté préfectoral en date du 22 mars 2001, le SIEP du Santerre est né de la fusion du SIAEP de Caix (crée par arrêté préfectoral du 14 janvier 1922) et du SIAEP de Béthencourt sur Somme (crée par arrêté préfectoral du 30 juillet 1923).

Par arrêté préfectoral du 22 avril 2004, les communes de Rethonvillers et Marché Allouarde ont adhéré au SIEP.

Objet

« Le Syndicat assure, aux lieu et place des communes membres, l'exploitation du service public de l'eau potable, comprenant la production, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau potable, ainsi que la gestion, le maintien en bon état d'entretien et de fonctionnement du patrimoine productif du service. Il assurera également l'étude de projets et la direction de travaux pour toutes les opérations d'investissement réalisées dans le cadre de ce service. »

Fonctionnement

La composition du Comité Syndical est fixée par l'arrêté préfectoral en date du 22 mars 2001 concernant la création du SIEP du Santerre et par ses statuts du SIEP du Santerre.

Comité syndical

« Le SIEP du Santerre est administré par un Comité Syndical composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune et élus par les conseils municipaux des communes adhérentes. Le délégué suppléant est appelé à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du titulaire. »

Bureau syndical

La composition du Bureau Syndical est fixée par les statuts annexés à l'arrêté préfectoral en date du 22 mars 2001 : « le comité élit parmi ses membres le Président, deux vice-présidents et 12 membres qui constituent le Bureau ».

Président

Le Président est l'organe exécutif du Syndicat. A ce titre, il prépare et exécute les délibérations du Comité. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes du Syndicat. Il préside les séances du Comité et du Bureau.

Mode de Gestion du Service

Structure atypique, le SIEP du Santerre a conservé la production d'eau potable en régie et a délégué la distribution et la facturation d'eau potable à un fermier.

A l'origine, l'exploitation du réseau complet, des stations de pompage, de l'adduction et de la distribution servant les communes adhérentes était en régie. Les communes étaient chargées des tâches d'entretien et de renouvellement de leurs réseaux et de la gestion et la facturation.

En 1974 et 1975, les syndicats (Caix et Béthencourt) ont opté pour un affermage à l'entreprise CISE. Les contrats de DSP ont été renouvelés en 1994 et 1995 pour une durée de 12 ans.

En 2001, la fusion des syndicats a conduit à la création du SIEP du Santerre. Les 2 contrats de DSP ont été actualisés afin d'harmoniser les prestations sur les 2 secteurs. La production est alors intégralement revenue en régie.

Le 16 juillet 2007, la société Nantaise des Eaux et Services s'est vu confier la gestion en affermage du service de distribution en eau potable du SIEP pour une durée de 8 ans.

Le 26 mai 2014, les élus du SIEP du Santerre ont statué sur le choix du mode de gestion à la fin du contrat d'affermage. La gestion du service public de distribution d'eau potable choisi à compter du 16 juillet 2015 a été la Régie (avec 64 voix pour et 4 voix contre).

Le 7 juillet 2014, les membres du comité syndical se sont prononcés en faveur d'une régie à simple autonomie financière pour gérer ce service et ils ont adopté ses statuts.

Le 8 décembre 2014, les statuts de la régie ont été modifiés afin de définir la composition et les missions du conseil d'exploitation de la régie. Ses membres ont été désignés par les membres du comité syndical.

Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 40 749 au 31/12/2014 (40 571 habitants au 31/12/2013).

Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **18 648 abonnés** au 31/12/2014 (18 574 au 31/12/2013).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 28,1 abonnés/km au 31/12/2014 (28,01 abonnés/km au 31/12/2013).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,18 habitants/abonné au 31/12/2014 (2,17 habitants/abonné au 31/12/2013).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 151 m^3/abonné au 31/12/2014. (164,52 m^3/abonné au 31/12/2013).

Le site internet du SIEP du Santerre

Le SIEP du Santerre a mis en ligne les principales informations le concernant à l'adresse :

www.siep-du-santerre.fr

Une carte interactive permet d'accéder aux caractéristiques et localisations des ouvrages.

Une inscription à la newsletter permet de recevoir des alertes par mail à chaque nouvel article.

Une inscription sécurisée est disponible pour les élus afin d'accéder aux ordres du jour et comptes rendu des réunions.

La ressource en eau

Localisation des points de prélèvement

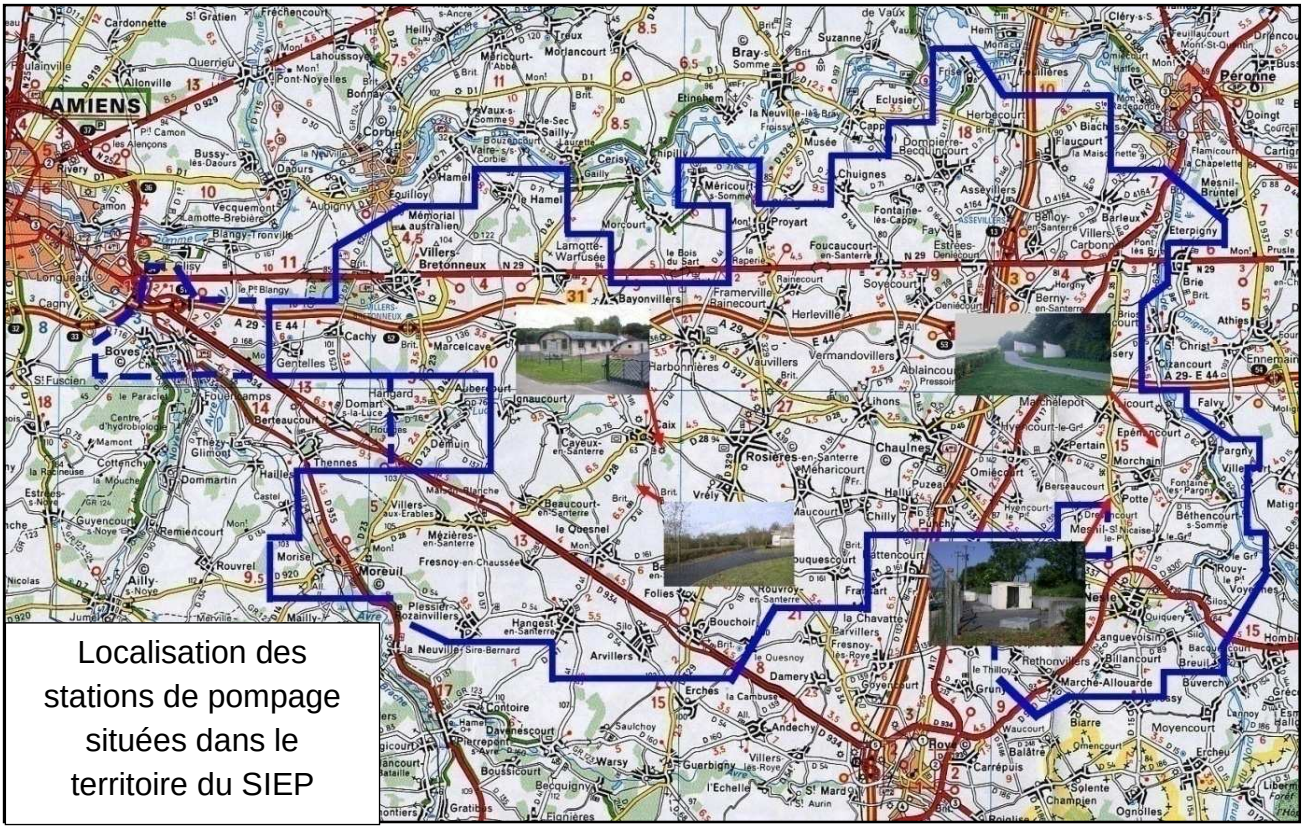

Localisation des stations de pompage situées dans le territoire du SIEP

Stations de pompage

Caix

Il existe **deux** stations de pompage implantées sur le territoire de la commune de Caix.

Elles sont nommées « Caix 1 » et Caix 3 ».

Implantation et périmètres de protection des stations de pompage de Caix 1 et Caix 3

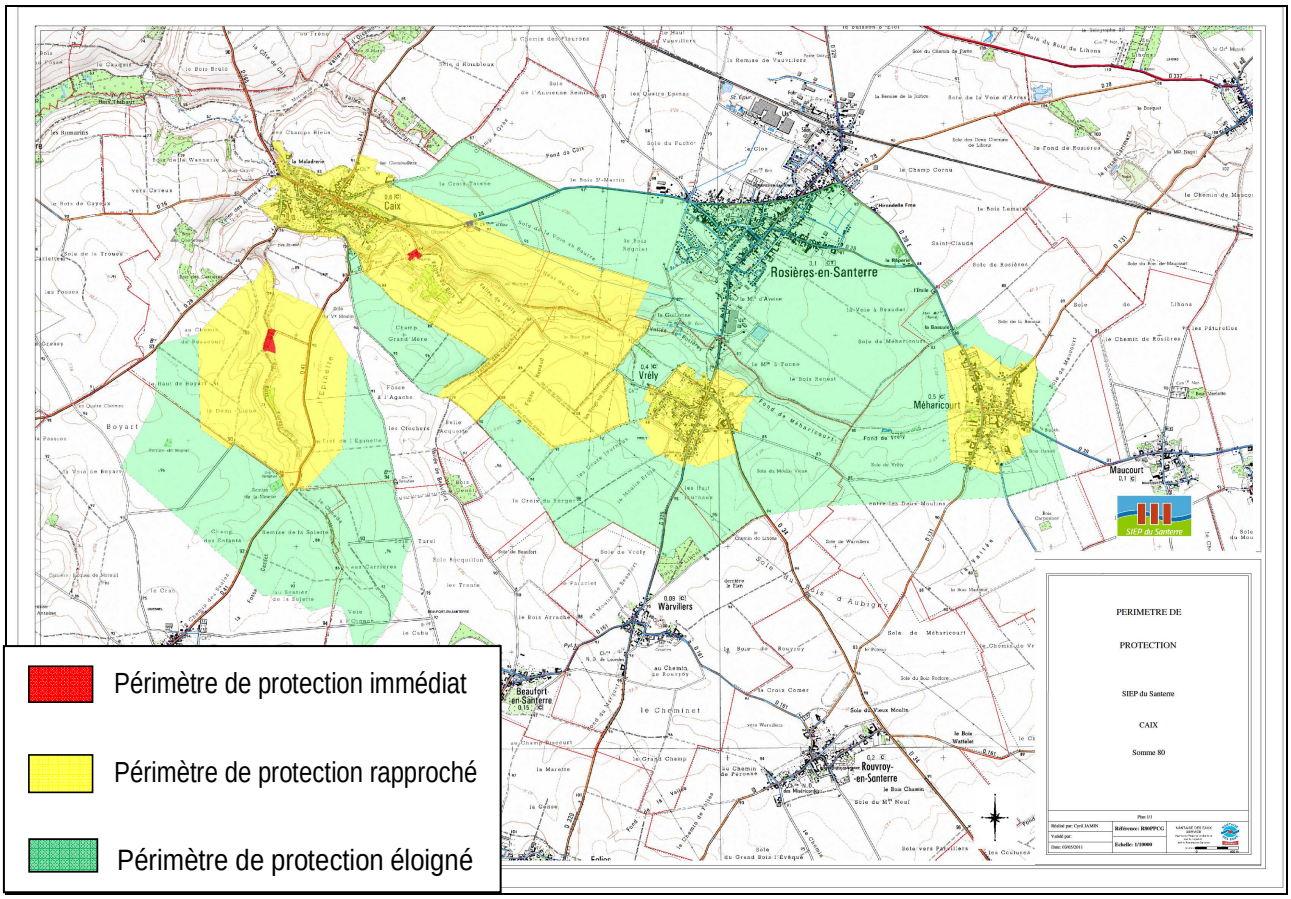

Caix 1

Il y a 4 forages qui existent sur ce site dans 2 bâtiments distincts : F1.1, F1.2 et F1.3, F1.4.

Forages	F1.1	F1.2	F1.3	F1.4
Localisation	Commune de Caix			
Date DUP	Arrêté du 1er octobre 1999			
Dimensions du tubage	ø 500 mm	ø 500 mm	ø 600 mm	ø 600 mm
Profondeur	50 m	50 m	50 m	50 m
Pompe	groupe à axe vertical avec variateur de fréquence	groupe à axe vertical avec variateur de fréquence	groupes à axe vertical avec variateur de fréquence	groupes à axe vertical avec variateur de fréquence
Débit maximal observé	300 m^3/h	300 m^3/h	200 m^3/h	200 m^3/h
Débit maximal autorisé par l'arrêté de DUP	320 m^3/h 3 200 m^3/jour	320 m^3/h 3 840 m^3/jour	450 m^3/h 9 000 m^3/jour	
Capacité de production annuelle théorique autorisée	5 854 600 m^3			
Observations			Forages creusés dans l'ancien puits d'origine (ø 8 m, profondeur 10,5 m). En 1998, les tubages ont été rehaussés et le puits a été comblé avec du béton	

Caix 3

Deux forages sont présents sur cette station de pompage. Ils sont appelés « F 3-1 » et « F 3-2 ». Les bâtiments ont été rénovés en 2014.

	F 3.1	F 3.2
Localisation	Commune de Caix	
Date DUP	Arrêté du 1er octobre 1999	
Dimensions du tubage	ø 500 mm	ø 500 mm
Profondeur	34,50 m	34,50 m
Pompe	groupe à axe vertical avec variateur de fréquence	groupe à axe vertical avec variateur de fréquence
Débit maximal observé	160 m^3/h	240 m^3/h
Débit maximal autorisé par l'arrêté de DUP	300 m^3/h	300 m^3/h
Capacité de production annuelle théorique autorisée	2 701 000 m^3	
Observation	Prélèvement maximum autorisé par l'arrêté de DUP de 7 400 m^3/jour sur l'ensemble du site de Caix 3	

Potte

Implantation de la station de pompage de Potte

Description des forages

Il existe deux forages sur ce site:

	Forage principal	**Forage secondaire**
Localisation	Commune de Potte, dans la vallée des Marottes	
Date DUP	Arrêté du 21 juin 1995	
Dimensions du tubage	ø 550 mm	ø 300 mm
Hmt	83 m	83 m
Pression de service	5 – 5,2 bars	
Profondeur	50 m	50 m
Pompe	2 pompes immergées fonctionnant en variation de vitesse et alternativement	1 pompe immergée à débit fixe, qui ne se met en route que lorsque la demande est supérieure au débit maximal de la pompe à variation de vitesse
Débit moyen observé	30 m^3/h	
Débit maximal autorisé par l'arrêté de DUP	200 m^3/h 4 800 m^3/Jour	
Capacité de production annuelle théorique autorisée	1 752 000 m^3	

Implantation et périmètres de protection de la station de pompage de Morchain

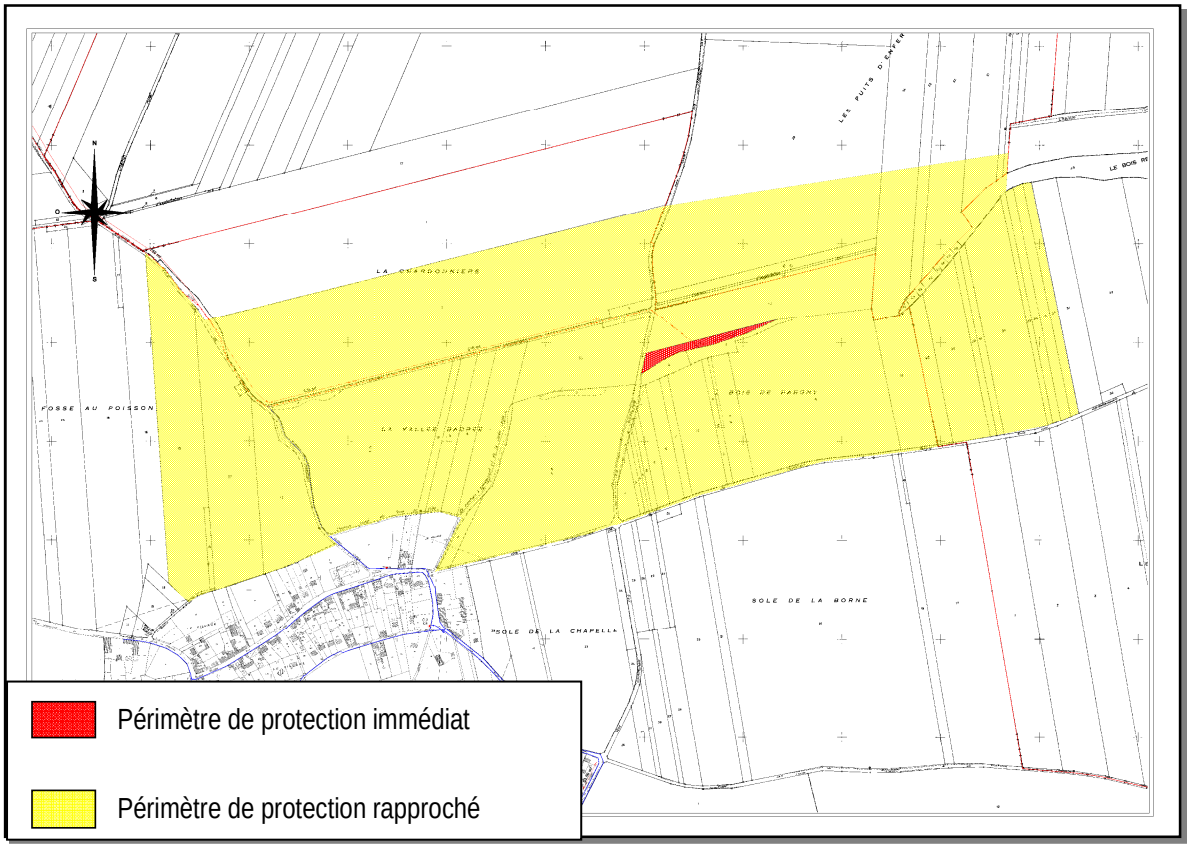

Description des Forages

Ils sont au nombre de 2.

	Forage principal	Forage secondaire
Localisation	Commune de Morchain, dans la vallée Badrée	
Date DUP	Arrêté Préfectoral du 5 juin 2000	
Dimensions du tubage	ø 500 mm	ø 300 mm
Hmt	95 m	87 m
Pression de service	7 bars	6.2 bars
Profondeur	50 m	40 m
Pompe	pompe immergée	pompe immergée
Débit moyen observé	220 m^3/h	140 m^3/h
Débit maximal observé	230 m^3/h	150 m^3/h
Débit maximal autorisé par l'arrêté de DUP	2 000 m^3/Jour	
Capacité de production annuelle théorique autorisée	730 000 m^3	

Rethonvillers

Ce forage a été définitivement rebouché dans les règles de l'art en décembre 2011. Un arrêté d'abrogation des servitudes sur les périmètres de protection a été pris le 12 juin 2012.

Pour faire suite à cet arrêté d'abrogation, le SIEP a procédé a la levée des servitudes d'utilité publique auprès des hypothèques d'Amiens pour chaque parcelle concernée. Un courrier d'information a été adressé aux propriétaires des parcelles, conformément à l'arrêté.

Hailles

Le SIEP du Santerre et la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole sont réunis sur ce projet sous la forme du Syndicat Mixte du Val d'Avre (SMVA).

A l'origine, ce syndicat mixte est né de l'union de la CCI d'Amiens et du Syndicat de Caix afin de trouver une nouvelle ressource en eau notamment pour alimenter la ZAC de la Croix de Fer. Le projet ayant pris du retard suite à de nombreux éléments indépendants de la volonté des 2 partenaires, le projet a été repris par la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole et par le SIEP du Santerre.

Volumes annuels produits

La capacité totale de production autorisée sur les captages est de : **11 037 600 m³**

ANNÉES	**Pompage (m³)**	Évolution annuelle
2014	**3 401 071**	- 8,62%
2013	**3 721 809**	- 4,62 %
2012	**3 902 030**	- 0,49 %
2011	**3 921 296**	- 5,56 %
2010	**4 152 369**	- 2,78 %
2009	**4 271 290**	+1,21 %
2008	**4 220 260**	- 1,6 %
2007	**4 290 558**	

Années		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	***2014***
Potte		347 960	368 760	436 450	394 130	389 520	347 710
MORCHAIN	F 1	*564 745*	*496 880*	*403 370*	528 400	472 630	*391 029*
	F 2	*316 996*	*268 731*	*233 929*	178 728	212 353	*238 376*
	Total	881 741	765 611	637 299	707 128	684 983	629 405
Rethonvillers		22 223	0	0	0	0	*0*
CAIX 1	*F 1 1*	*223 020*	*357 240*	*343 420*	373 980	375 140	*378 120*
	F1 2	*252 480*	*418 250*	*376 650*	773 320	386 560	*324 440*
	F 1 3	*625 450*	*857 910*	*563 250*	562 370	432 630	*527 260*
	F1 4	*641 830*	*475 580*	*617 180*	567 740	697 780	*502 380*
	Total	1 742 780	2 108 980	1 900 500	2 277 410	1 892 110	1 732 200
CAIX 3	F 3 1	*336 819*	*786 274*	*385 678*	378 334	304 843	*213 342*
	F 3 2	*939 767*	*122 744*	*561 369*	145 028	450 353	*478 414*
	Total	1 276 586	909 018	947 047	523 362	755 196	691 756
TOTAL		**4 271 290**	**4 152 369**	**3 921 296**	**3 902 030**	**3 721 809**	**3 401 071**

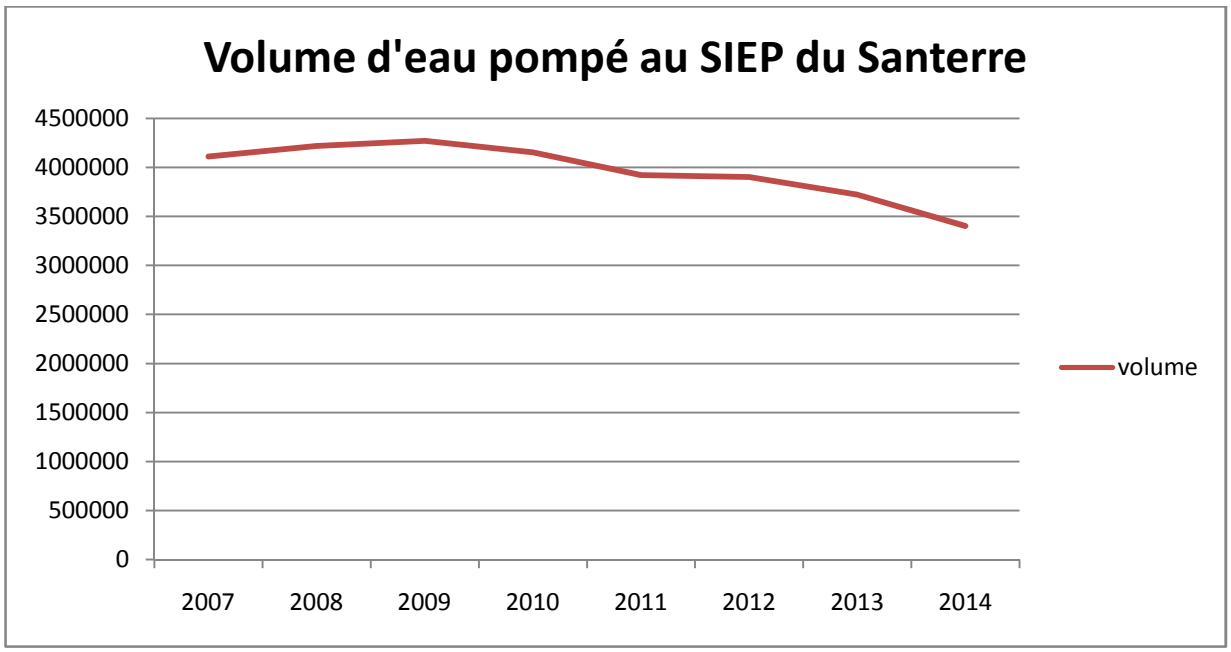

Évolution du niveau des nappes souterraines

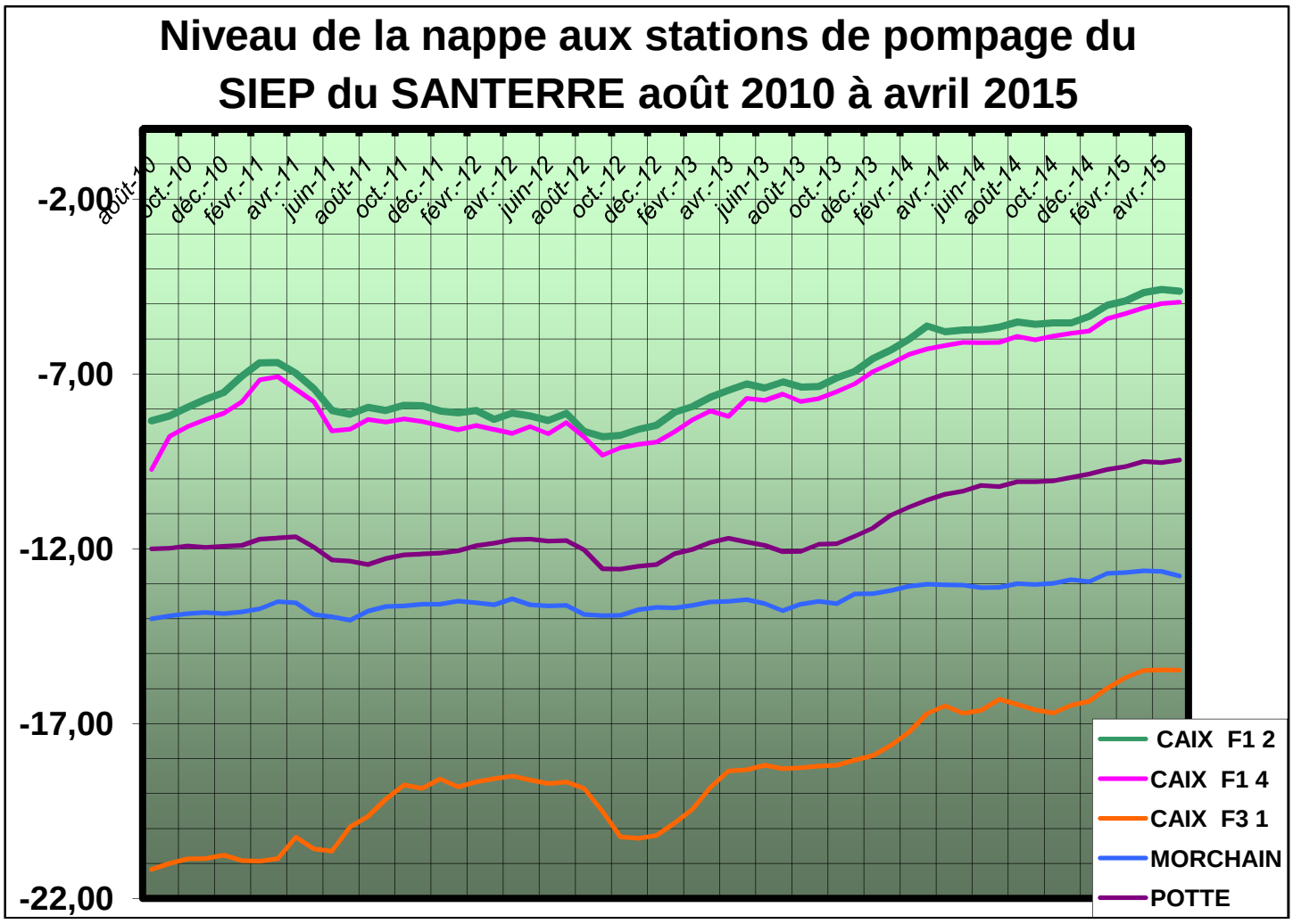

L'année 2014 n'a pas connu de problème de sécheresse, aucun arrêté n'a été pris. La nappe a eu une tendance à la hausse même pendant la période de basses eaux (automne/hiver). Cette augmentation constante de la nappe en 2014 s'explique d'une part par la pluviométrie et d'autre part par un besoin très faible d'irriguer les cultures du secteur.

Pluviométrie

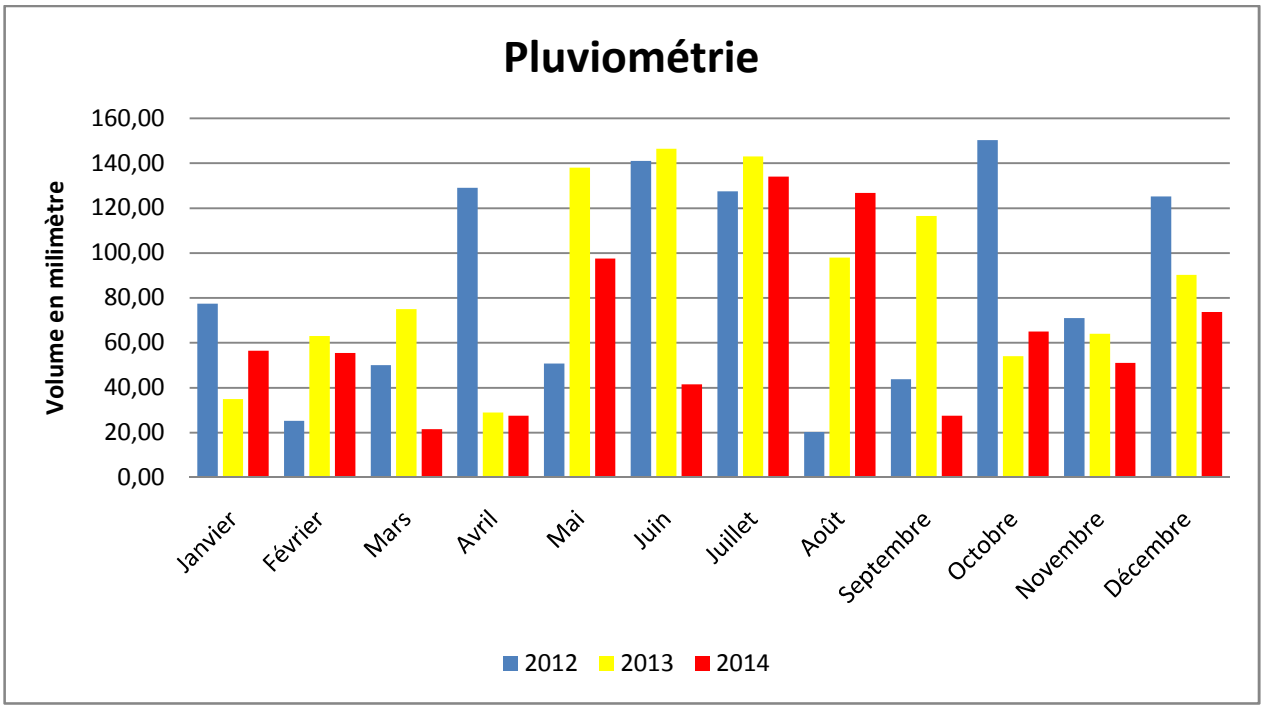

Le niveau de la pluviométrie sur l'année 2014 s'estime à 778 millimètres sur le secteur de Caix avec une moyenne mensuel de 64,83 millimètres.

La Qualité de l'Eau

En France, une eau « propre à la consommation humaine », doit respecter cinquante-quatre critères de qualité. L'exigence de cette règlementation vise à garantir la qualité microbiologique, physico-chimique et gustative de l'eau.

La réglementation française s'appuie sur les exigences minimums fixées par la **Directive européenne n°98-83/CE du 3 novembre 1998** *« relative à la qualité des eaux destinés à la consommation humaine »*, elle-même basée sur les recommandations de **l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).**

Ces exigences ont été transposées en droit Français dans le **Code de la Santé Publique aux articles R. 1321-1 à R. 1321-63** (modifié par le décret n°2007-49 du 11 janvier 2007) puis appliqué par le **décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001** (consolidé par les décrets n°2003-461 et n°2003-462 du 21 mai 2003) et **l'arrêté du 11 janvier 2007** (modifié par l'arrêté du 21 janvier 2012).

Le contrôle de la conformité et les conditions d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine sont régis par :

- **Le Code de la Santé Publique**, **le Code des Collectivités Territoriales** et **le Code de l'Environnement.**
- **La loi n°92-3 du 3 janvier 1992** *« sur l'eau »,* **la loi n°2004-806 du 9 août 2004** *« relative à la politique de santé publique »,* **la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006** *« sur l'eau et les milieux aquatiques »*, **la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010** « portant l'engagement national pour l'environnement ».
- **Le décret n°2000-318 du 7 avril 2000** *« relatif à la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ».*
- **L'arrêté du 10 juillet 1996** *« relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées »* (consolidé par le décret 2003-462 et l'Arrêté du 22 février 2008) ; **l'arrêté du 19 sept 2011** *fixant la liste des laboratoires agréés par le ministère chargé de la santé pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux* et **l'arrêté du 21 janvier 2010** *« modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique ».*

Accessible à tous, l'eau du robinet satisfait plus de 41 000 personnes sur le territoire du Syndicat Intercommunale d'Eau Potable du Santerre. Le bon état sanitaire de cette eau dépend de la qualité de la nappe souterraine et du bon déroulement de la chaine de production. Depuis le point de captage, en passant par l'usine de potabilisation et le réseau de distribution jusqu'aux robinets.

Afin de préserver la qualité de l'eau, trois mesures sont mises en place : la protection de la ressource en eau grâce aux périmètres de protection, un traitement par chloration et un entretien des réseaux. Des contrôles réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le responsable de la distribution d'eau permettent de vérifier l'efficacité de ces dispositifs.

Contrôle de la qualité de l'eau pour l'année 2014

Agence Régionale de Santé Picardie (ARS)

La qualité de l'eau peut être altérée lors d'une pollution de la nappe souterraine mais aussi lors de son passage dans le réseau de distribution. La contamination de l'eau d'alimentation par des agents infectieux ou des contaminants chimiques (plomb, nitrates, pesticides, solvants) représente un danger à plus ou moins long terme pour la santé des consommateurs.

Les contaminants sont détectés via l'analyse des « limites de qualité » qui correspondent aux paramètres susceptibles de générer des effets immédiats sur la santé (ex : les paramètres microbiologiques, physico-chimique, les pesticides…) et des « références de qualité » qui correspondent à des substances sans incidence directe sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau. Elles peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement du traitement et être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur (ex : couleur, température, bactéries coliformes, fer…).

Afin de vérifier le respect des critères de qualité de l'eau de consommation, de renforcer les connaissances et de conduire à la réduction des expositions aux contaminants, l'Agence Régionale de Santé de Picardie met en place des programmes de contrôle sanitaire de l'eau.

Ces contrôles sanitaires comprennent :

- l'instruction de procédures administratives d'autorisation ;
- la réalisation de programmes d'analyses d'eau en lien avec des laboratoires agréés par le ministère de la Santé ;
- l'information sur la qualité de l'eau ;
- les inspections des installations de production et de distribution de l'eau.

Par ailleurs, avec l'une des deux factures d'eau, les abonnés ont reçu la synthèse établie par l'ARS, portant sur les éléments essentiels de la qualité de l'eau distribuée.

Les points de surveillance

Le contrôle sanitaire s'appuie sur un réseau de points de surveillance où l'eau est prélevée avant analyse aux 3 points-clés de la production et de la distribution :

- Les analyses au point de captage, avant tout traitement, évaluent la qualité de l'eau brute et détectent les polluants éventuels
- Des analyses au point de mise en distribution apprécient le fonctionnement de l'unité de production.
- Des analyses au robinet de l'usager vérifient que l'eau n'a pas été altérée dans les ouvrages. Pour l'eau distribuée, les points de surveillance sont définis «aux robinets qui sont normalement utilisés pour la consommation humaine (.)» (Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001).

Certains paramètres n'évoluent pas dans le réseau (nitrates, phytosanitaires.). Leur analyse au plus près du point de mise en distribution permet une meilleure interprétation des résultats.

Pour d'autres paramètres, les résultats subissent l'influence du réseau de distribution : les réseaux intérieurs peuvent dégrader la qualité de l'eau par diffusion de métaux lourds (plomb, cadmium, fer, zinc, cuivre, nickel,) ou micro-organismes (légionelles, Pseudonomas,).

Une attention particulière leur est portée et ils sont analysés au point de mise en distribution et au robinet de l'usager.

L'ARS a répertorié ses analyses par unité de distribution d'eau potable (UDI). En 2014, il a ainsi réalisé :

- 44 analyses sur l'UDI Béthencourt
- 31 analyses sur l'UDI Caix-Guillaucourt
- 27 analyses sur l'UDI Caix-Le Quesnel
- 24 analyses sur l'UDI Caix-Caix
- 19 analyses sur l'UDI Potte

Les résultats d'analyse du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de chaque commune où ils sont affichés. Les résultats par commune sont également disponibles sur le site du SIEP du Santerre.

Auto surveillance de la qualité

Sur la production :

Le syndicat est responsable de son réseau de distribution, il se doit de vérifier la qualité de l'eau qu'il distribue. C'est pourquoi, une auto surveillance de la qualité de l'eau est mise en œuvre au niveau des stations de pompage et des 11 réservoirs de « tête ».

Les analyses sont effectuées par un laboratoire agrée. L'arrêté du 19 septembre 2011 fixe la liste des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine. En 2014, le SIEP a travaillé avec le laboratoire CERECO situé à Lieu-saint-Amand.

L'arrêté du 21 janvier 2010 précise les analyses-types du contrôle sanitaire de l'eau de consommation.

- **RP** : programme d'analyses effectué à la ressource, pour les eaux d'origine souterraine
- **P1** : programme d'analyses de routine effectué au point de mise en distribution ;
- **P2** : programme d'analyses complémentaires de P1 permettant d'obtenir le programme d'analyses complet (P1 + P2) effectué au point de mise en distribution ;
- **D1** : programme d'analyses de routine effectué aux robinets normalement utilisés pour la consommation humaine ;
- **D2** : programme d'analyses complémentaires de D1 permettant d'obtenir le programme d'analyses complet (D1 + D2) effectué aux robinets normalement utilisés pour la consommation humaine.

L'annexe 2 dudit arrêté définit les paramètres par type d'analyse et indique la fréquence d'échantillonnage : « Les échantillons d'eau doivent être prélevés de manière à être représentatifs (temporellement tout au long de l'année et géographiquement) de la qualité des eaux brutes et des eaux distribuées. »

La fréquence des analyses de type RP est fonction du volume prélevé. Pour les points de mise en distribution et d'utilisation (P1 et P2), elle est fonction du débit d'eau distribuée et de la population desservie (en tenant compte des populations saisonnières sur les zones touristiques).

Stations de pompage	Débit moyen (m^3/jour)	Minimum d'analyse de type RP imposé	Analyses réalisées en 2014
Caix 1	5 200	1 RP	4 RP
Caix 3	2 000	1 RP	2 RP
Morchain	1 900	0,5 RP	1 RP
Potte	1 000	0,5 RP	1 RP

Tableau 1: Nombre d'analyses de type RP par station selon la règlementation, en 2014

Réservoirs	Débit moyen (m^3/jour)	Population desservie (habitants)	Minimum d'analyse de type P1 imposé	Minimum d'analyse de type P2 imposé	Analyses de type P1 réalisées en 2014	Analyses de type P2 réalisées en 2014
Caix	-	6 309	5 P1	2 P2	6 P1	3 P2
Guillaucourt	-	9 681	5 P1	2 P2	5 P1	2 P2
Le Quesnel	-	9 740	5 P1	2 P2	5 P1	2 P2
Licourt	-	12 957	5 P1	2 P2	5 P1	2 P2
Stations						
Morchain	1 900	-	0	0	1 P1	1 P2
Potte	1 000	-	0	0	2 P1	1 P2

Tableau 2: Nombre d'analyses de type P1 et P2 par station selon la règlementation, en 2014

En 2014 le SIEP a réalisé :

- 8 analyses de type RP
- 24 analyses de type P1
- 11 analyses de type P2

Afin d'anticiper toute pollution de l'eau de consommation, le SIEP effectue des analyses supplémentaires de l'eau de la nappe via son réseau de piézomètres.

Ainsi en 2014, **9 analyses de piézomètres** ont été réalisées :

Piézomètre	Nombre d'analyses
Morchain	1
SMO	2
Piezo chemin de Caix	2
Piezo décharges de Caix	2
Piezo chemin de Vrély	2

Tableau 3 : Nombre d'analyses de piézomètres, en 2014

Ces piézomètres répondent à différents objectifs :

- Celui de Morchain permet de vérifier que le village de Morchain ne dégrade pas la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau de la nappe.
- Suite à l'arrêté préfectoral de 2009 qui modifie la DUP de 1999 des captages de Caix 1 et Caix 3, le SIEP a mis en place en janvier 2010 un piézomètre à proximité de la Société Santerre Mobilier Occasion (SMO) se situant en aval de Caix 1. Deux analyses par an sont réalisées afin de contrôler plusieurs paramètres particuliers (hydrocarbures totaux, PCB, métaux lourds et solvants).
- Dans le cadre de l'ORQUE, un suivi supplémentaire a commencé en 2012 sur les piézomètres « chemin de Caix, décharges de Caix et Chemin de Vrély » afin de suivre l'impact de l'ancienne décharge sauvage de Caix sur la qualité de l'eau de la nappe.

Il y a 6 forages agricoles analysés dans le cadre de l'ORQUE (Nitrates essentiellement avec d'autres paramètres physico-chimique, métaux, pesticides et PCB) afin de contrôler la qualité de l'eau entre les décharges de Lihons et les captages de Caix.

Sur la distribution, dans le cadre du contrat d'affermage :

D'après l'article 21.1 du contrat d'affermage :
« L'eau distribuée doit présenter constamment les qualités imposées par la réglementation en vigueur. »

Le Fermier vérifie la qualité de l'eau distribuée aussi souvent qu'il est nécessaire et se conforme aux prescriptions de l'autorité sanitaire.

L'ARS a ainsi réalisé en 2014 : **67 analyses de type D1 et 7 analyses de type D2.**

Le Fermier est tenu responsable des conséquences qui peuvent résulter de la distribution d'une eau non conforme à la réglementation. Il peut exercer tous les recours de droit commun contre les auteurs de la pollution.

Il est responsable de la conformité, des limites et des références de qualité de l'eau potable au niveau du robinet d'où sort l'eau destinée à la consommation humaine. Par contre, le Fermier ne peut être tenu pour responsable des dommages causés par l'existence ou le fonctionnement des installations privées ou par leur défaut d'entretien, de renouvellement ou de maintien en conformité.

Dans les immeubles collectifs d'habitation et les ensembles immobiliers de logements ayant opté pour l'individualisation des contrats de fourniture d'eau, les canalisations intérieures ne doivent pas être susceptibles de dégrader la qualité de l'eau distribuée.

Compte rendu des analyses effectuées par l'autosurveillance et l'ARS

Les tableaux suivants recensent les paramètres de « limite de qualité » détectés au niveau des stations de pompage. Le tableau 4 présente les résultats de l'auto-surveillance du SIEP et le tableau 5 présente ceux des contrôles sanitaires de l'ARS.

Stations	Dates de prélèvements	Nitrates	Pesticides								Trichloréthylène	Tétrachloroétylène
			Atrazine	Glyphosphate	Simazine	Oxadixyl	Chlortoluron	Diuron	Isoproturon	Linuron		
Caix 1	07-août-14	46	<0,02		<0,02		<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	0,2	
	09-janv-14	**47**	<0,02		<0,02	**0,076**	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	0,2	
	06-nov-14	**47**										
	05-juin-14	**47**	< 0,02		< 0,02		< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	<0,1	0,2 µg/l
Caix 3	09-janv-14	27	< 0,02	< 0,05	< 0,02		< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	<1,0	
	06-nov-14	40										
Morchain	18-mars-14	30	0,03		< 0,02		< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02		
	04-sept-14	32	0,02		< 0,02		< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02		
Potte	03-avr-14	34	0,02		< 0,02		< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02		
	04-sept-14	30	< 0,02		< 0,02		< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02		

Tableau 4 : paramètres détectés via l'auto-surveillance en 2014

Stations	Dates de prélèvements	Nitrates	Pesticides										Trichloroéthylène	Anthraquinone
			Atrazine	Glyphosphate	Simazine	Oxadixyl	Chlortoluron	Diuron	Isoproturon	Bentazone	Linuron	Lenacile		
Caix 1	18-mars-14	**46,7**	<0,02	<0,050	< 0,02	**0,024**	< 0,02	< 0,02	< 0,02	**0,037**	< 0,02	**0,021**	<1,0	
	08-déc-14	**46,8**				**0,039**				**0,046**		**0,019**		
	23-juin-14	43,2	< 0,02		< 0,02	0,029	< 0,02	< 0,02	< 0,02		< 0,02	0,014		**0,006**
Caix 3	02-oct-14	37,1												
Morchain	13-févr-14	31,7	**0,038**	<0,05	< 0,02	0,012	< 0,02	< 0,02	< 0,02	<0,02	< 0,02	<0,005	<1,0	
Potte	17-févr-14	32,1	0,035		0,02									
	20-juin-14	34,9												
	29-juil-14	34,1	0,02		< 0,02		< 0,02	< 0,02	< 0,02		< 0,02			
	20-oct-14	37,2												
	09-mars-14	37,1												

Tableau 5: paramètres détectés via les contrôles sanitaires de l'ARS en 2014

Il n'y a pas eu d'altération de l'eau dans le réseau de distribution. Les éléments détectés proviennent de la nappe. Il s'agit de traces de pesticides comme l'Atrazine, l'Oxadixyl, la Bentazone, Lénacile et une nouvelle matière active que l'on ne retrouvait pas précédemment : l'Anthraquinone (répulsif des corvidés).

Au niveau des solvants, le Tétrachloroétylène ainsi que des traces de Trichloréthylène ont été détectées au niveau de Caix 1 et plus rarement de Caix 3.

Les nitrates ne dépassent pas les normes sanitaires, en revanche la station de Caix 1 présente des teneurs frôlant la norme de potabilisation allant jusqu'à 47mg/l.

L'eau distribuée en 2014 a satisfait aux exigences réglementaires pour l'ensemble des paramètres mesurés, 100% des analyses sont conformes.

La désinfection de l'eau par chloration

L'eau distribuée par le SIEP du Santerre est d'origine souterraine et de bonne qualité bactériologique et physico chimique. Seul un traitement par chloration est appliqué pour préserver sa qualité bactériologique durant son transport dans le réseau.

Le chlore est un désinfectant qu'on ajoute à l'eau potable pour éliminer les germes pathogènes, tels les bactéries ou virus. L'ajout de chlore à l'eau de consommation a permis de réduire sensiblement les risques de transmission de maladies par l'eau. La dose de chlore est ajustée afin qu'une concentration minimale de 0,1 mg/L soit assurée au robinet du consommateur pour garantir une eau correctement désinfectée. Le chlore s'évaporant à l'air libre (et pas dans les tuyaux), le goût chloré de l'eau peut disparaître si on la laisse reposer quelques minutes (selon la quantité) dans une carafe ouverte.

Plan Vigipirate

Le plan Vigipirate impose des mesures de protection de l'eau destinée à l'alimentation humaine.

Depuis 2005, le plan Vigipirate est maintenu au niveau rouge. Cependant, même si le niveau d'alerte et de vigilance général du plan est ROUGE, s'agissant des systèmes d'alimentation en eau destinées à la consommation humaine, les mesures qui s'appliquent sont toujours des mesures de niveau JAUNE et ORANGE et sont sensiblement les mêmes que celles qui s'appliquaient avant la diffusion du plan réactualisé. Si les mesures étaient activées par l'autorité compétente (ce qui n'est pas le cas actuellement), les exploitants devraient être en mesure d'appliquer dans un délai de 3 jours les consignes de sur-chloration et appliquer la réglementation (circulaire du 7 novembre 2003 relative aux mesures à mettre en œuvre en matière de protection des système d'alimentation en eaux destinée à la consommation humaine).

Analyses complémentaires effectuées aux piézomètres

Morchain :

Chaque année, une analyse au niveau du piézomètre de Morchain est réalisée. Les résultats confirment une bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Caix :

1) Piézomètre "SMO"

En 2014, il y a eu 2 analyses au niveau du piézomètre "SMO" (en amont de la société SMO) le 13 mars 2014 et le 6 novembre 2014. Le suivi de la qualité de l'eau de la nappe n'a pas révélé de dégradation bactériologue et physico-chimique, en particulier sur les paramètres hydrocarbures totaux, PCB, métaux lourds et solvants. Des traces de Tétrachloroéthylène et pesticides (bentazone et oxadixyl) ont été détectées en mars 2014.

2) Piézomètres autour de l'ancienne décharge communale de Caix

Il y a trois piézomètres :

- P100 (piézo Caix décharge) au droit de la décharge,
- PZ4 (piezo Caix chemin) entre les captages de Caix 1 et l'ancienne décharge
- Piezo Amont (route de Vrély) entre la décharge et la route qui mène à la commune de Vrély.

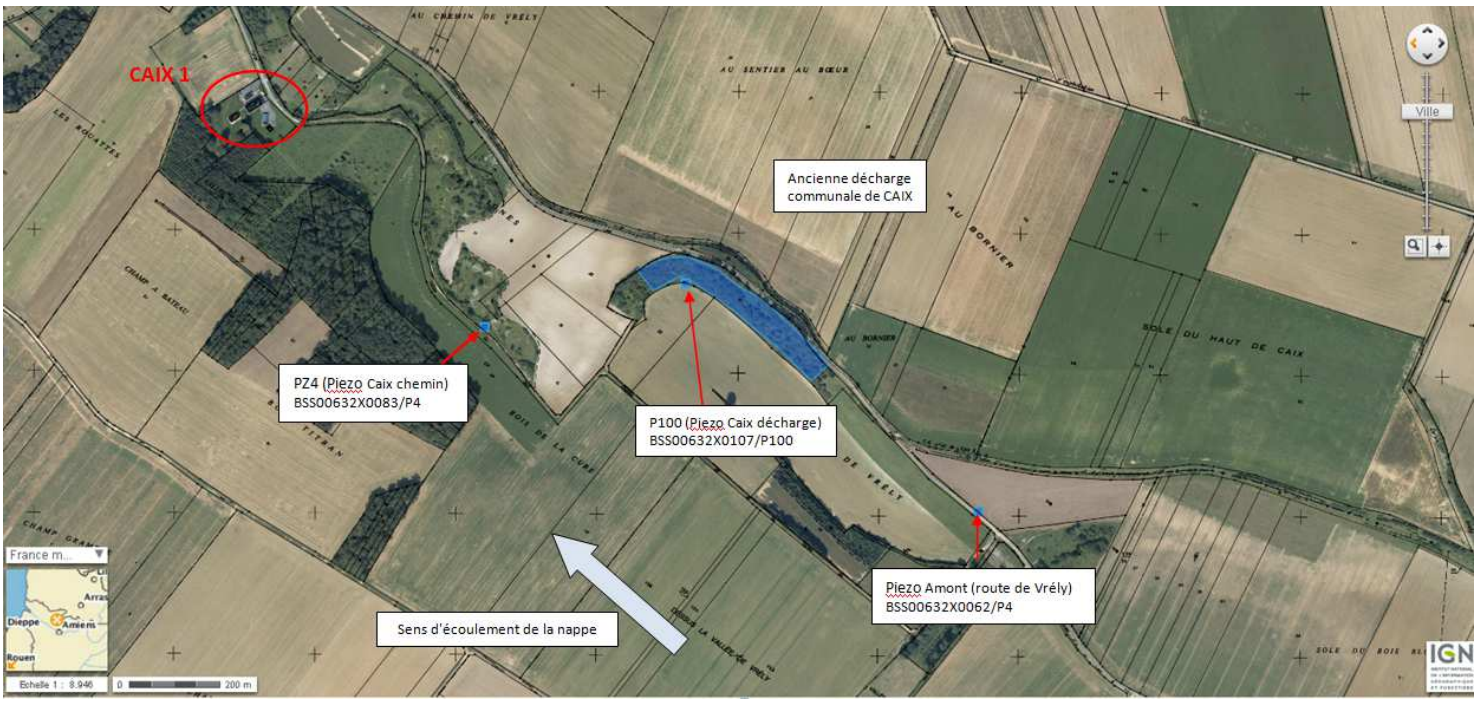

Deux campagnes d'analyses ont été effectuées en mars et septembre 2014.

Les nitrates ont augmenté depuis 2013 et entre les 2 campagnes passant de **76mg/l** en mars à **79 mg/l** en septembre (taux historique) pour le P100, au droit de la décharge. Les deux autre piezos révèlent un taux plus faible en nitrates : 41mg/l et 44mg/l pour le PZ4 (piezo Caix chemin), 52mg/l et 54mg/l pour le Piezo Amont (route de Vrély).

D'autres substances ont été détectées dans l'eau souterraine au droit et autour de la décharge, il s'agit de substances agricoles (nitrate, atrazine et ses dérivés, lénacile, oxadixyl, bentazone, glyphosate), et autres substances industrielles et ménagères telles que le chloroformes et les perchlorates ainsi que les solvants (trichloroéthylène Le 1,1,1-trichloroéthane tétrachloroéthylène…).

Les interprétations des résultats d'analyses sont consignées dans trois rapports : le premier datant de 1996, rédigé par le bureau d'étude ANTEA « contrôle de la qualité de la nappe de la craie à l'aval d'une ancienne décharge d'ordures ménagères » ; le second datant de 2012, réalisé par un expert hydrogéologue (MONTACLAIR ENVIRONNEMENT) « Discussions autour de résultats d'analyses » et un rapport d'interprétation rédigé par le SIEP réalisé en 2014.

Les nitrates

Cadre général :

L'azote est un constituant de base de la matière vivante, présent dans la nature sous différentes formes : ammonium, nitrites, nitrates, azote gazeux, formes organiques.
Les concentrations naturelles en nitrates dans les eaux souterraines sont de quelques milligrammes par litre (mg/l). Elles peuvent être d'origine naturelle mais sont surtout fortement liées aux activités humaines :

- les lessivages par les pluies entraînent les nitrates provenant de l'utilisation d'engrais vers les nappes phréatiques ou les cours d'eau, notamment avec des sols nus entre cultures ;
- les effluents agricoles (élevages), domestiques ou industriels ;
- la minéralisation des matières organiques du sol, puis entraînement par la pluie dans les sols nus ;
- la fixation de l'azote atmosphérique par les plantes.

L'eau n'est pas le seul apport en nitrates dans l'exposition globale pour l'homme. On trouve également des nitrates dans les légumes : de fortes teneurs sont observées par exemple dans la carotte, le céleri, les salades, les bettes, les navets, les épinards et les radis. D'autres produits alimentaires, comme les salaisons (charcuterie, conserves...), contiennent des nitrates en quantités non négligeables, provenant des nitrites utilisés à des fins de conservation.

Il faut souligner que les risques pour la santé publique résultent de la totalité des nitrates consommés quotidiennement, par l'eau et les aliments ; lorsque les concentrations des nitrates dans l'eau dépassent 50 mg/l, la part de l'eau peut devenir prépondérante.
Environ 20% des nitrates sont transformés par la flore buccale en nitrites qui sont alors facilement absorbés par l'intestin et l'estomac. Plus le PH de l'estomac est élevé, moins l'acidité y est forte, comme c'est le cas chez le nourrisson par exemple, plus la prolifération de bactéries réductrices des nitrates en nitrites est favorisée. Les nitrites provoqueraient des cas de méthémoglobinémie (= syndrome du bébé bleu) : résultant d'une oxydation de l'hémoglobine. La formation de méthémoglobine en grande quantité réduit l'oxygénation des cellules, peut se manifester par une cyanose, coloration bleutée de la peau et des muqueuses et provoquer l'asphyxie et la mort. Les nourrissons de moins de trois mois sont les plus exposés à ce risque.

La réglementation fixe la limite de qualité pour les nitrates dans les eaux de boisson à 50 milligrammes par litre.

Plusieurs solutions sont utilisées en cas de contamination de la ressource :

- dilution avec une autre ressource de faible teneur en nitrates ;
- traitement de l'eau par voie biologique ou par résines échangeuses d'ions (mais qui peuvent présenter des inconvénients) ;
- abandon du captage au profit d'un captage mieux protégé.

Des mesures préventives de reconquête de la qualité des eaux doivent être privilégiées :

- la protection des captages ;
- la réduction ou/et la gestion raisonnée des apports azotés sur les cultures ;
- des actions sur le bassin versant;
- la mise aux normes des installations d'assainissement collectif et non collectif.

Sur les captages du SIEP :

Après les inondations de 2001, les taux de nitrates ont dépassé la norme de potabilisation au niveau de Caix 1 et Caix 3. La nappe a léché des parties du sol non saturées habituellement et est responsable de l'augmentation des pollutions diffuses. Puis les taux de nitrates sont redescendus. Depuis 2005, il y a eu une stagnation des concentrations sur les quatre sites de pompage. Une diminution du taux de nitrates a été observé en février 2013, passant par exemple de 26,9 à 10 mg/l pour la station de Morchain. En 2014, la tendance est plutôt à la hausse en corrélation avec l'augmentation du niveau de la nappe.

Ces taux sont en dessous de la concentration maximale admissible (100 mg/ L pour les eaux brutes et 50 mg/L pour les eaux en sortie de station) sur tout le périmètre du syndicat. Néanmoins, les taux de nitrates restent élevés à Caix1.

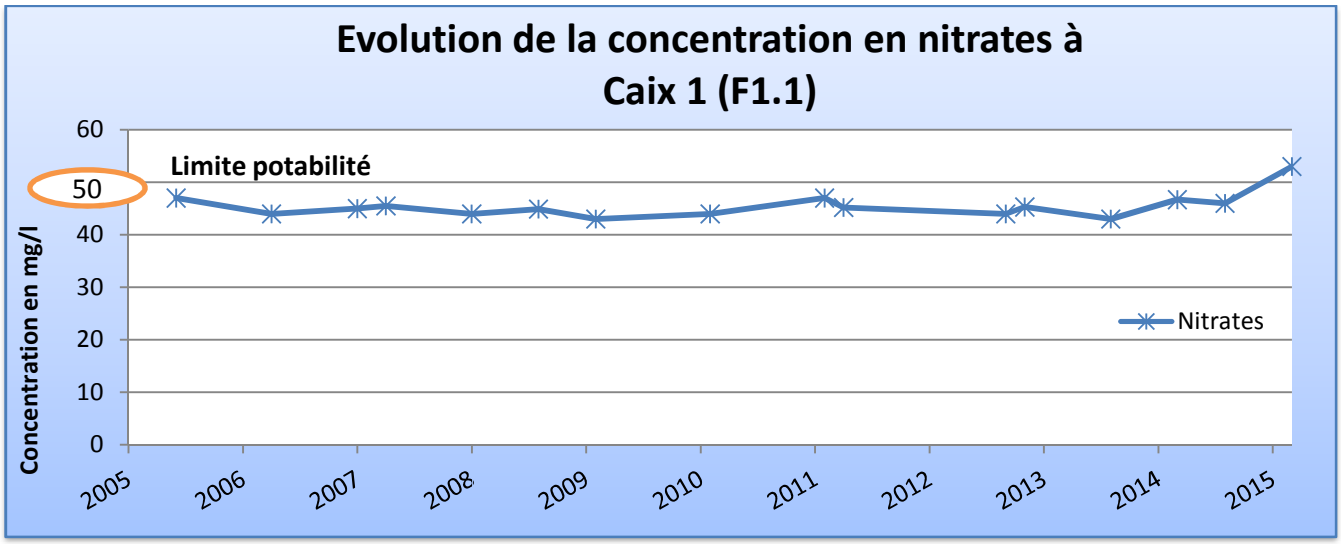

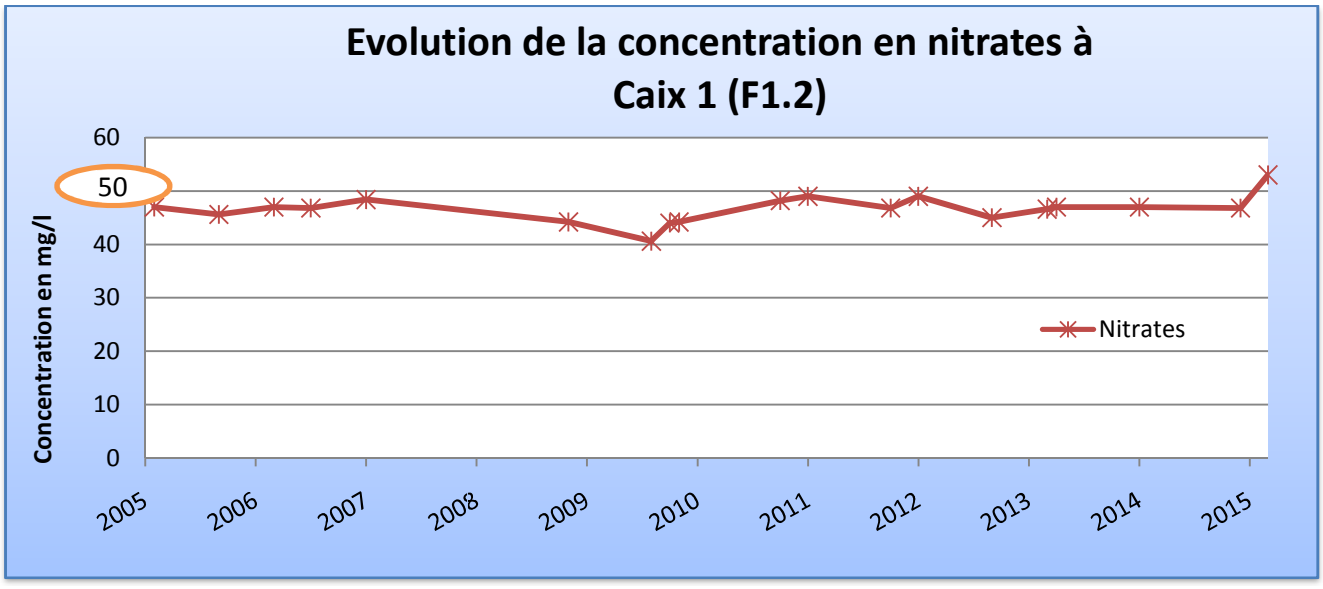

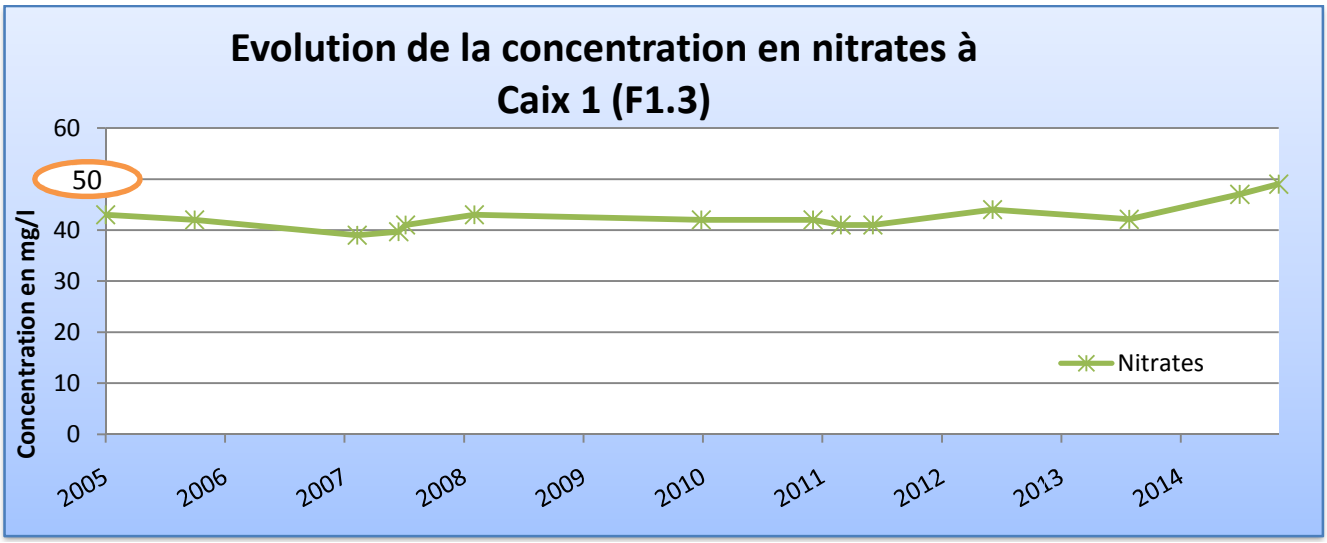
Evolution de la concentration en nitrates à Caix 1 (F1.3)
Concentration en mg/l
60
50
40
30
20
10
0
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
Nitrates

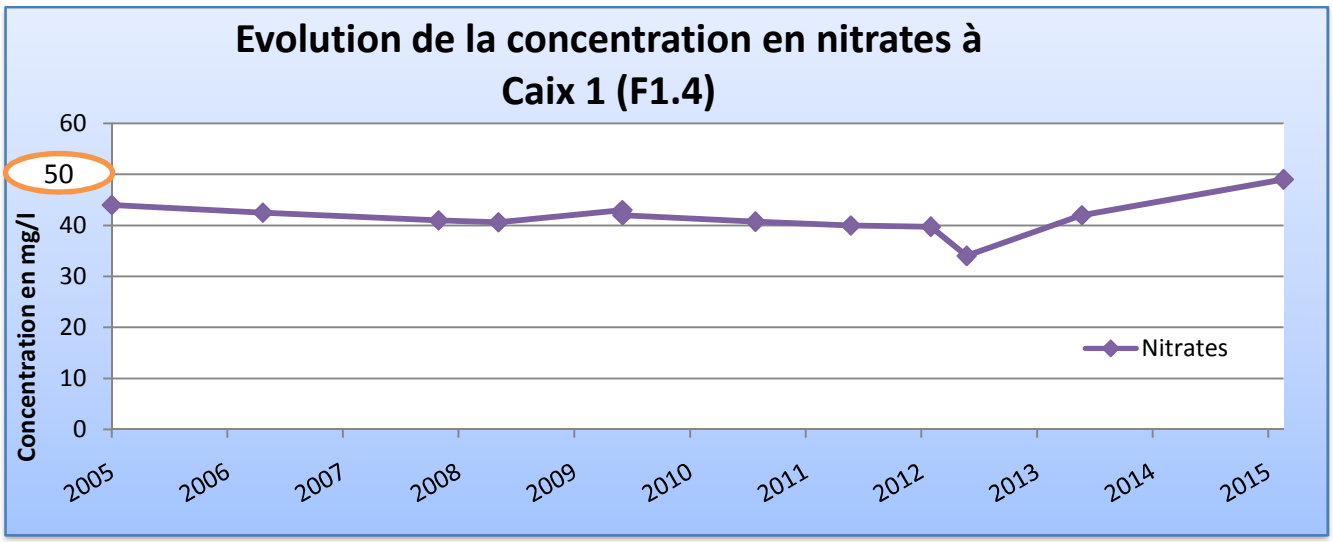
Evolution de la concentration en nitrates à Caix 1 (F1.4)
Concentration en mg/l
60
50
40
30
20
10
0
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
Nitrates

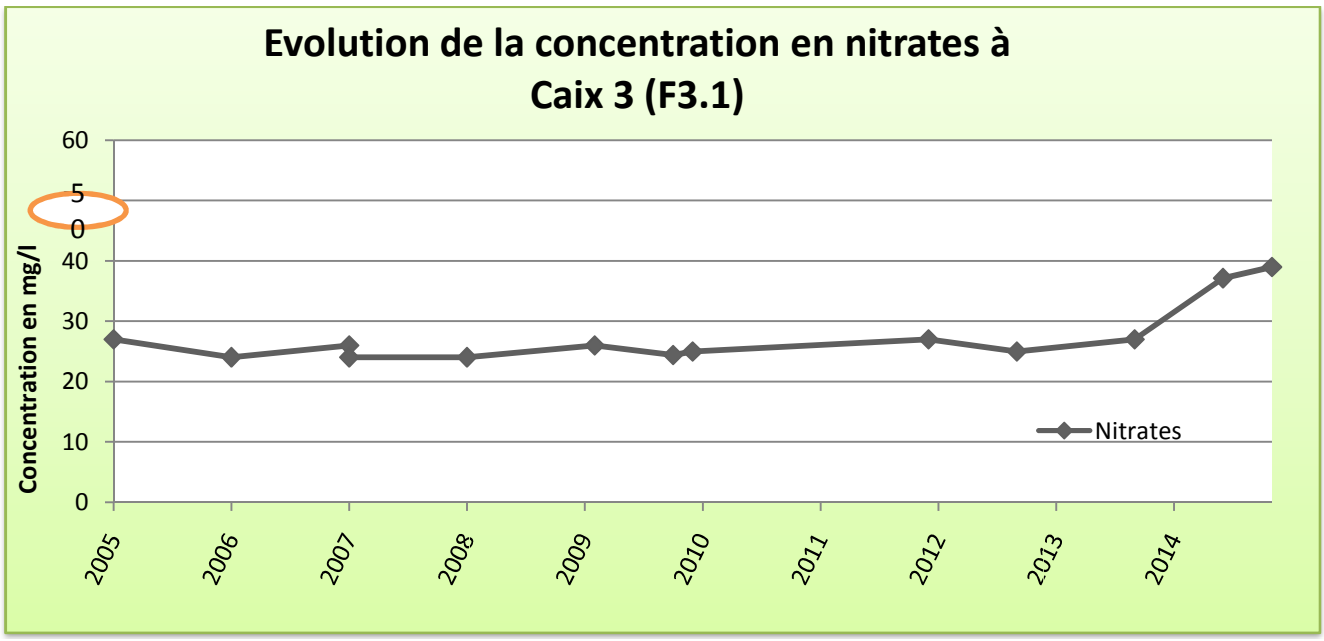
Evolution de la concentration en nitrates à Caix 3 (F3.1)
Concentration en mg/l
60
50
40
30
20
10
0
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
Nitrates

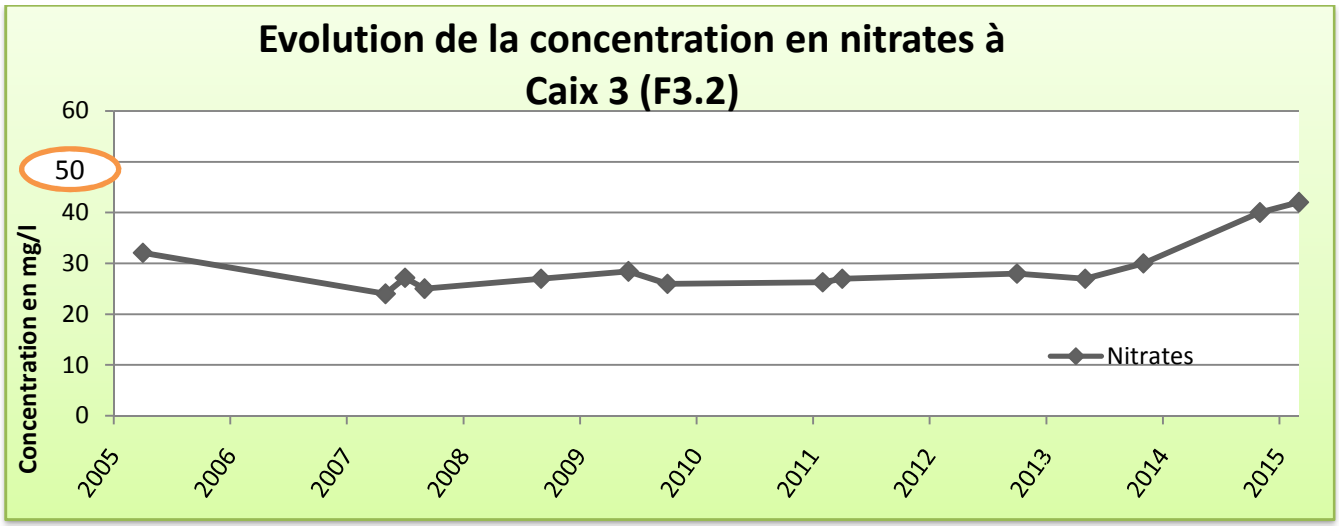
Evolution de la concentration en nitrates à Caix 3 (F3.2)
Concentration en mg/l
60
50
40
30
20
10
0
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
Nitrates

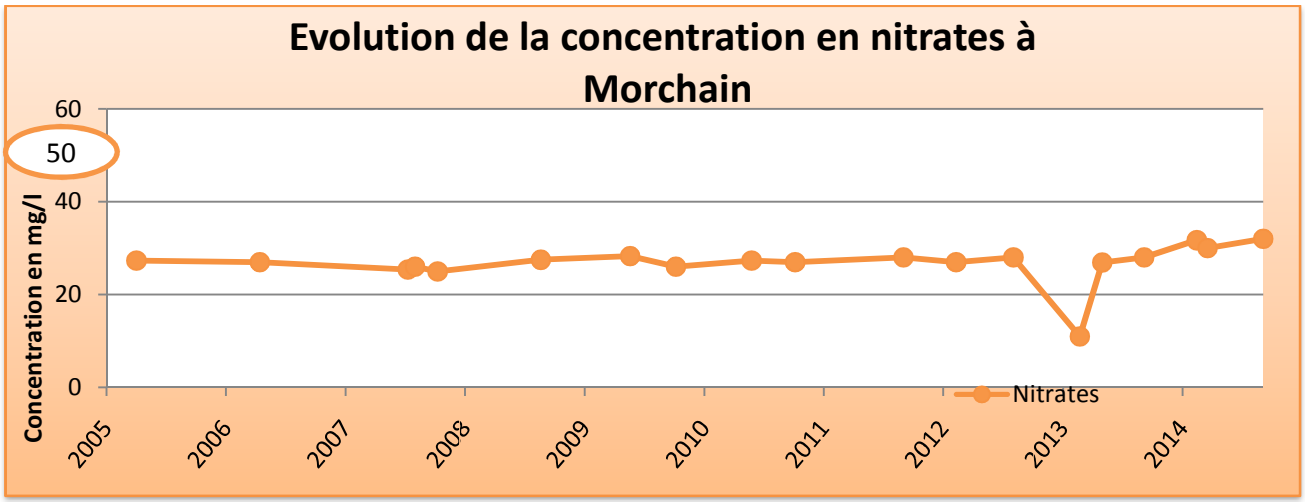
Evolution de la concentration en nitrates à Morchain
Concentration en mg/l
60
50
40
20
0
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
Nitrates

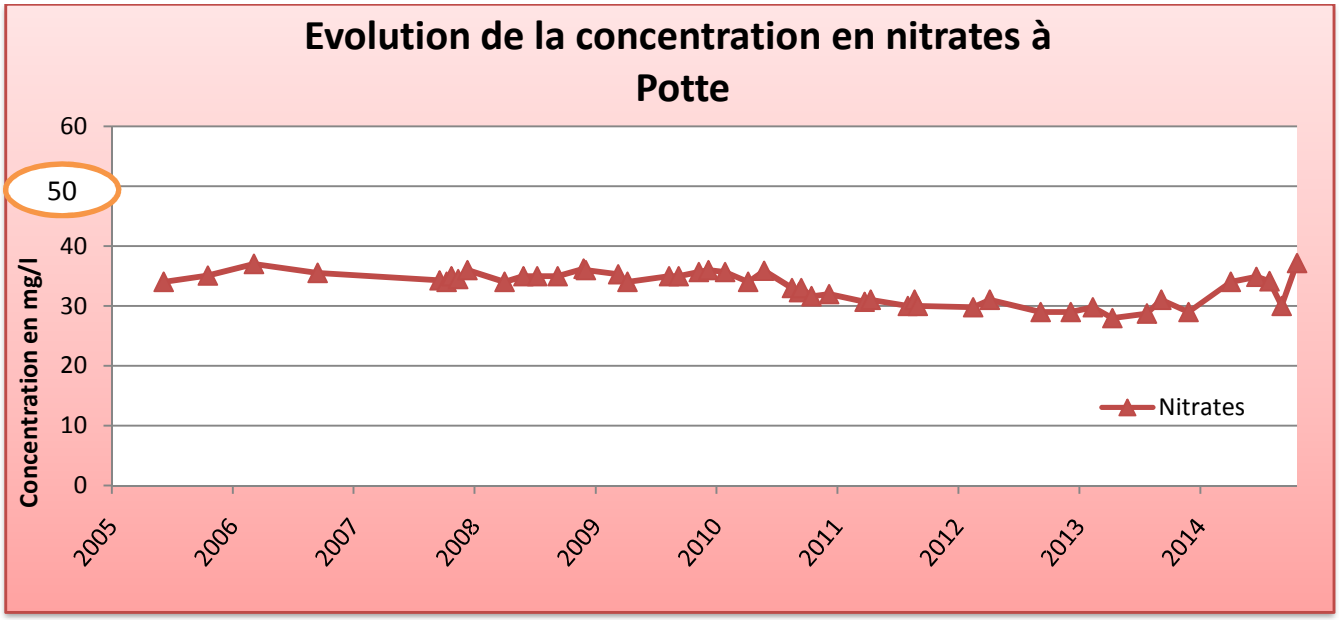
Evolution de la concentration en nitrates à Potte
Concentration en mg/l
60
50
40
30
20
10
0
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
Nitrates

Autre paramètres

Les phytosanitaires

Les phytosanitaires, appelés également pesticides ou produits phytopharmaceutiques, sont des substances chimiques utilisées pour lutter contre les maladies des cultures ou comme désherbage.

On distingue selon leurs usages les herbicides, les fongicides, les insecticides. On les classe également en fonction de leurs caractéristiques physico-chimiques (organochlorés, organophosphorés, organo-azotés…). Au total, on dénombre plusieurs centaines de substances actives, dont 500 environ seraient couramment employées.

La pollution des eaux par ces produits est liée à leur entraînement par ruissellement ou érosion (contamination des eaux de surface) ou par infiltration (contamination des eaux souterraines). Parmi les causes de contamination :

- le lessivage par des pluies entraînant les produits phytosanitaires vers les eaux superficielles et souterraines ;
- l'usage incorrect des substances et des techniques : mauvais réglage des pulvérisateurs, périodes d'épandage inadaptées, choix inapproprié des produits, doses excessives …
- les déversements « accidentels » : vidange de fonds de cuve, rinçage ou abandon d'emballages de produits phytosanitaires.

Le transfert des pesticides dans les rivières et les nappes est influencé par leur solubilité dans l'eau, leur stabilité chimique, la nature du sol et la pluviométrie.

De plus, le taux de matière organique du sol va jouer un rôle important dans la dégradation des matières actives. Plus le taux de matière organique est faible et plus il y a de lessivage jusqu'à la nappe.

La norme Française fixe à 0,1 µg/l la concentration maximale pour chaque type de pesticide identifié, et à 0,5 µg/l la concentration totale en pesticides.

Des pesticides sont détectés de façon régulière sur l'ensemble des captages du SIEP. On note la présence récurrente d'herbicides comme l'Atrazine et ses dérivés (déséthyl-Atrazine, désisopropyl-atrazine) ; la bentazone et récemment le lénacile. et un anti corvidés : l'Anthraquinone.

On retrouve également un fongicide, l'oxadixyl. La présence de ce fongicide en concentration supérieure à la norme de potabilité a d'ailleurs été responsable de la fermeture du captage de Rethonvillers. Il est aujourd'hui rebouché dans les règles de l'art.

Le plomb

En 1994, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a établi de nouvelles recommandations pour l'eau de boisson, en se fondant sur les études scientifiques disponibles.

Elle a fixé une valeur guide de 10 microgrammes par litre (microgramme/l). Cela signifie que la plombémie d'un nourrisson qui consommerait régulièrement une eau présentant une teneur en plomb inférieure ou égale à 10 microgramme/l n'augmenterait pas. Un adulte chez lequel la part de l'apport en plomb journalier liée à l'eau est moins importante que chez le nourrisson se trouve d'autant plus protégé. Les réglementations européennes et françaises se fondent sur cette valeur pour fixer la limite de qualité du plomb dans l'eau de boisson :

- Depuis décembre 2003 jusqu'au 24 décembre 2013 : 25 microgrammes par litre
- A partir du 25 décembre 2013 : **10 microgrammes par litre**

Un rapport rédigé à la demande de la Direction de l'eau et de la biodiversité et de la Direction générale de la santé (DGS) analyse et évalue les actions entreprises pour respecter la limite de 10 microgramme/l de plomb dans l'eau potable. Cette limite s'applique depuis le 25 décembre 2013, conformément à la directive européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Le contrôle de la qualité des eaux est effectué sous la responsabilité des agences régionales de santé (ARS). Dans ses préconisations, la mission met, en premier lieu, l'accent sur l'information et le conseil. La mission recommande ensuite de mieux contrôler l'obligation faite aux établissements fournissant de l'eau au public de mettre à disposition une eau respectant les limites de qualité fixées par la directive. La mission pense que le remplacement des canalisations en plomb dans la durée s'impose. En revanche, elle ne préconise d'en faire une obligation immédiate que dans des cas très spécifiques (déclaration d'insalubrité liée au saturnisme, grosses réparations, vente à la découpe). Elle suggère de profiter des mutations pour sensibiliser les acquéreurs en introduisant une obligation de mesure de la qualité de l'eau au robinet dans le cadre des diagnostics. Cette mesure ne deviendrait obligatoire que dans les zones qui auront été préalablement définies par arrêté préfectoral comme présentant un taux significatif de risque de dépassement de la limite de 10 microgramme/l.

La mise en œuvre de pratiques simples de consommation permet d'ailleurs de réduire la teneur en plomb dans l'eau du robinet. Ainsi, lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), il est recommandé de n'utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments qu'après une à deux minutes d'écoulement ; cette simple pratique assure l'élimination de la plus grande partie du plomb présent dans l'eau et des éventuels autres éléments métalliques.

Une température élevée favorisant la migration des métaux dans l'eau, est déconseillé l'usage de l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...).

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb.

Pour plus de renseignements : site internet du Ministère chargé de la santé, dossier Plomb

Les solvants chlorés

Les solvants chlorés ont une origine exclusivement anthropique. Ce sont essentiellement des contaminations d'origine industrielles et ponctuelles. Ils font partie des substances chimiques qui parviennent fréquemment jusqu'aux eaux souterraines.

La norme Française fixe à 10 µg/l la concentration maximale par solvants chlorées. Sur les sites de Caix 1 et Caix 3, du tétrachloroéthylène et trichloroéthylène sont détectés de façon récurrente. Cependant, les teneurs ne dépassent pas la norme de potabilité.

Le radon :

Notre région n'est pas particulièrement exposée. Un seuil de référence de 100 Bq/l est préconisé par l'Organisation Mondiale de la Santé et la Commission européenne.

L'aluminium :

Les teneurs en aluminium sont très largement en dessous des seuils admissibles (<10 µ/l pour une norme de 200 µ/l).

Les résidus médicamenteux

La France est le 4ème consommateur mondial de médicaments et le 1er au niveau Européen. Plus de 3 000 médicaments humains et 300 médicaments vétérinaires sont actuellement disponibles sur le marché français.

Afin de cerner le risque éventuel pour la santé et pour l'environnement et les milieux aquatiques, et d'engager des actions de réduction de la dispersion médicamenteuse dans l'eau, un Plan National sur les Résidus de Médicaments (PNRM) 2010-2015 dans l'eau a été élaboré par les ministères chargés de l'Ecologie et de la Santé. Ce plan a été présenté le 30 mai 2011.

Quelque 285 échantillons d'eau potable ont été prélevés dans des différents sites, reflétant la consommation en eau de 24% de la population (eau de surface, eau souterraine, eaux traitées en sortie de station de potabilisation). La présence de 45 substances médicamenteuses a été recherchée (antibiotiques, hormones contraceptives, antidépresseurs, antiépileptiques, anticancéreux…). Parmi celles-ci, 19 ont été retrouvées à l'état de traces dans 25% des prélèvements. Jusqu'à 4 types de résidus médicamenteux différents ont été retrouvés dans certains échantillons.

Hormis la caféine qui est très largement présente dans l'eau du robinet, les traces les plus souvent présentes provenaient d'antiépileptiques et d'anxiolytiques.

Le 28 novembre 2012, suite à ces études, les députés européens ont voté l'ajout de 3 substances chimiques prioritaires à la liste des 33 produits déjà surveillés dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (D.C.E.).

Il s'agit de :

- l'hormone naturelle 17 beta-estradiol
- l'hormone de synthèse 17 alpha-éthinylestradiol
- l'anti-inflammatoire diclofénac (voltarène).

Les conséquences environnementales et sanitaires de la présence de résidus médicamenteux dans l'eau restent mal connues. Même si les quantités mesurées dans les milieux aquatiques ne sont que de l'ordre du nanogramme par litre, certains effets de résistance bactérienne dans l'environnement peuvent par exemple être mis en évidence

Pour les particuliers, « des gestes simples, comme ramener ses médicaments non utilisés en pharmacie, permettent d'éviter de les jeter à l'évier ou à la poubelle », ajoute le ministère. Cela passe par la promotion et le renforcement des filières de récupération et d'élimination des médicaments non utilisés à usage humain et à usage vétérinaire.

Les perchlorates

Les perchlorates sont des anions de formule ClO_4^- présents sous différentes formes : perchlorate d'ammonium, de potassium, de magnésium, ou de sodium. Les divers sels de perchlorates peuvent être utilisés dans de nombreuses applications industrielles, en particulier dans les domaines militaires et de l'aérospatiale (propulseurs de fusées, dispositifs pyrotechniques, poudres d'armes à feu, etc.). Les perchlorates peuvent donc se retrouver dans

l'environnement à la suite de rejets industriels, mais également dans des zones ayant fait l'objet de combats pendant la première guerre mondiale. Les ions perchlorates sont très solubles dans l'eau.

Les perchlorates ne sont pas recherchés par les ARS dans le cadre du contrôle sanitaire. C'est à l'issu d'un accident industriel en Aquitaine que l'ARS a décidé de saisir l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) afin d'effectuer une campagne d'analyse dans l'eau distribuée. La présence de perchlorates a ainsi été mise en évidence dans quelques captages d'eau dont la localisation laisse présager d'un possible lien avec les zones ayant fait l'objet de combats pendant la première guerre mondiale.

C'est le cas des captages de Caix 1, Caix 3, Potte et Morchain. L'ARS a détecté en juillet 2012 un taux des taux allant de 7,17 à 11,8µg/l en sortie des 4 stations de pompages.

En parallèle, le SIEP avait alors procédé à des contres analyses sur les sites en juillet 2012. Les teneurs étaient sensiblement identiques. Depuis, le SIEP réalise systématiquement des analyses de perchlorates lors des analyses d'autocontrôle des stations de pompage.

Depuis 2012, le SIEP analyse les concentrations en perchlorates au niveau des stations et l'ARS les a analysés au niveau des réservoirs.
Le tableau ci-dessous présente les résultats entre 2012 et 2013 et 2014 pour les stations et réservoirs.

	Concentration en perchlorates (µg/l) en 2012	Concentration en perchlorates (µg/l) en 2013	Concentration en perchlorates (µg/l) en 2014
STATIONS			
Caix 1	7,4	6	5-7
Caix 3	6,7 - 7,6	4 - 6	6
Potte	11,8	13,7	12
Morchain	7,2	6	5
RESERVOIRS			
Guillaucourt	5,8 - 7,8	8,6	
Caix	8,29	7,8	
Licourt	6,5 - 6,9	6,6	
Le Quesnel	7,62	7,3	

Tableau 6: Concentration en perchlorates au niveau des stations et réservoirs

Sur la base des avis de l'Anses des 18 juillet 2011 et 20 juillet 2012, qui reposent sur des calculs de seuils extrêmement protecteurs, la DGS a demandé, par principe de précaution, que des recommandations soient prononcées :

- **entre 4 et 15 µg/L et de perchlorates** : ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois (compte tenu de l'immaturité de leur thyroïde).
- **au-delà de 15 µg/L** : ne pas consommer d'eau du robinet pour les femmes enceintes et allaitantes et de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

Pour les autres catégories de la population, il n'y a pas lieu de restreindre la consommation d'eau du robinet aux niveaux d'exposition actuellement mis en évidence. Les travaux d'expertise n'ont pas identifié d'autres populations vulnérables (par exemple, les personnes âgées, immunodéprimées ou ayant des troubles de la thyroïde).

Corrélation entre les précipitations, les niveaux de nappe et la présence de polluants

Charlotte Defoly est arrivée en octobre 2013. Elle est issue d'une licence professionnelle Ressource et Qualité de l'eau à l'université Pierre et Marie Curie à Paris. Elle fût en alternance jusque novembre 2014 et elle a assuré le relais pour l'opération de la qualité de l'eau de Caix lors de l'absence de Marine Josse.

Son rapport de fin de licence s'intitule "CORRELATION ENTRE LES PRECIPITATIONS, LES NIVEAUX DE NAPPE ET LA PRESENCE DE POLLUANTS". Il est disponible dans la Rubrique "Qualité de l'eau" ⇒ "Opération de Reconquête de la QUalité de l'Eau".

http://siep-du-santerre.fr/qualite-de-l-eau-43/operation-de-reconquete-de-la-qualite-de-l-eau-45/etude-de-la-correlation-entre-la-pluviometrie-les-niveaux-de-nappe-et-la-concentration-en-polluants-436.html

Protection de la Ressource en Eau

Opération de Reconquête de la QUalité de l'Eau

Les captages de Caix 1 et Caix 3 ont été déclarés « prioritaires » par le **Grenelle** de l'Environnement. Dans ce contexte, le SIEP est engagé à réduire les pollutions diffuses autour des captages. En partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le Conseil Général de la Somme et le Conseil Régional de Picardie, une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) a débuté en 2010. L'étude et l'animation sont financées à 80%.

La première phase de l'étude a été la détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) et sa vulnérabilité intrinsèque par rapport à la nappe souterraine. Sa surface est beaucoup plus importante que les Périmètres de Protection des captages instaurés par la Déclaration d'Utilité Publique de 1999. L'AAC a une surface de 5 270 **hectares**. Tous les partenaires et acteurs sont impliqués grâce à la mise en place d'un comité de pilotage et réunions techniques.

Le 18 avril 2011, le comité de pilotage a validé le perimetre de l'AAC et sa vulnérabilité intrinsèque.

Aire d'Alimentation des Captages de Caix 1 et Caix 3 et sa vulnérabilité intrinsèque

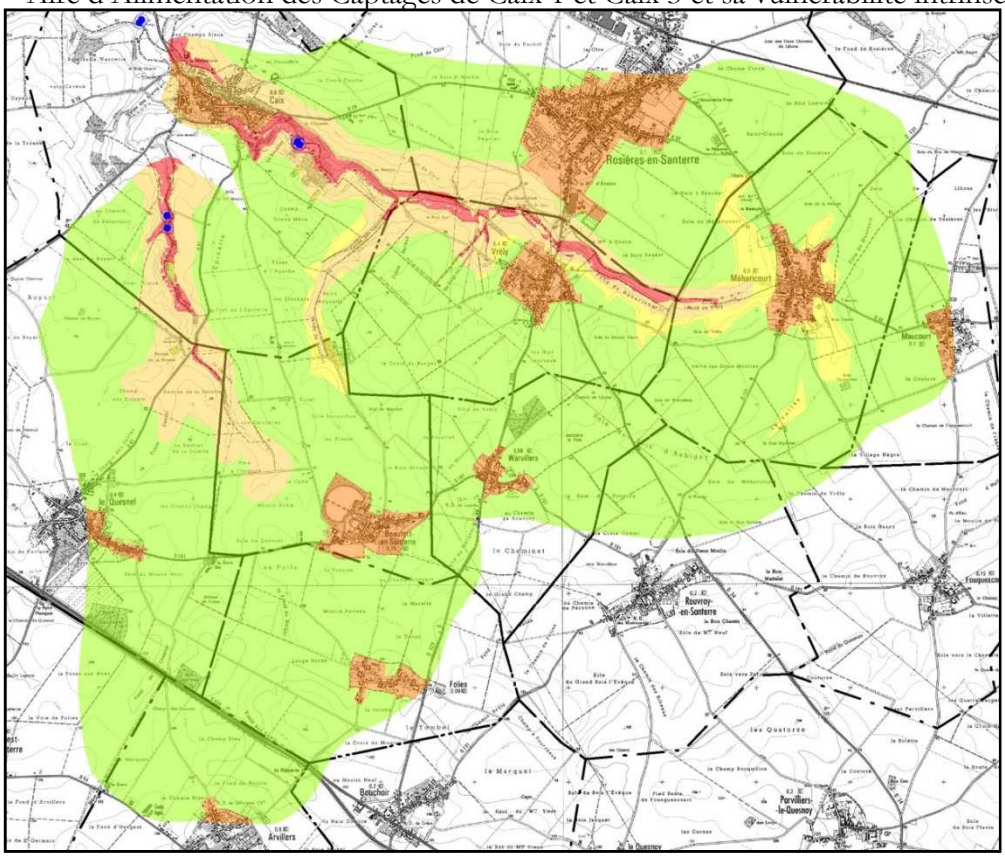

Le Diagnostic Territorial Multi-Pression (DTMP) est la deuxième phase de l'étude. Il a débuté en avril 2011 et a permis de recenser l'ensemble des pollutions urbaines, agricoles, industrielles susceptibles d'affecter la ressource en eau. Le SIEP a lancé un appel d'offres en 2011 et a retenu les bureaux d'études ANTEA pour la partie urbaine, et GEONORD pour la partie agricole.

Un comité de pilotage a eu lieu le 6 mai 2011 pour présenter le contexte et les premiers résultats du DTMP.

Définition du plan d'action

13 janvier 2012 :comité de pilotage destiné à presenter et valider les resultats du recensement dans le perimètre de l'AAC..

23 mars 2012 : comité de pilotage pour la validation du plan d'actions de l'ORQUE.. En parallèle, le périmètre à l'échelle cadastrale à été validé. Le plan d'actions se basera sur ce périmètre dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

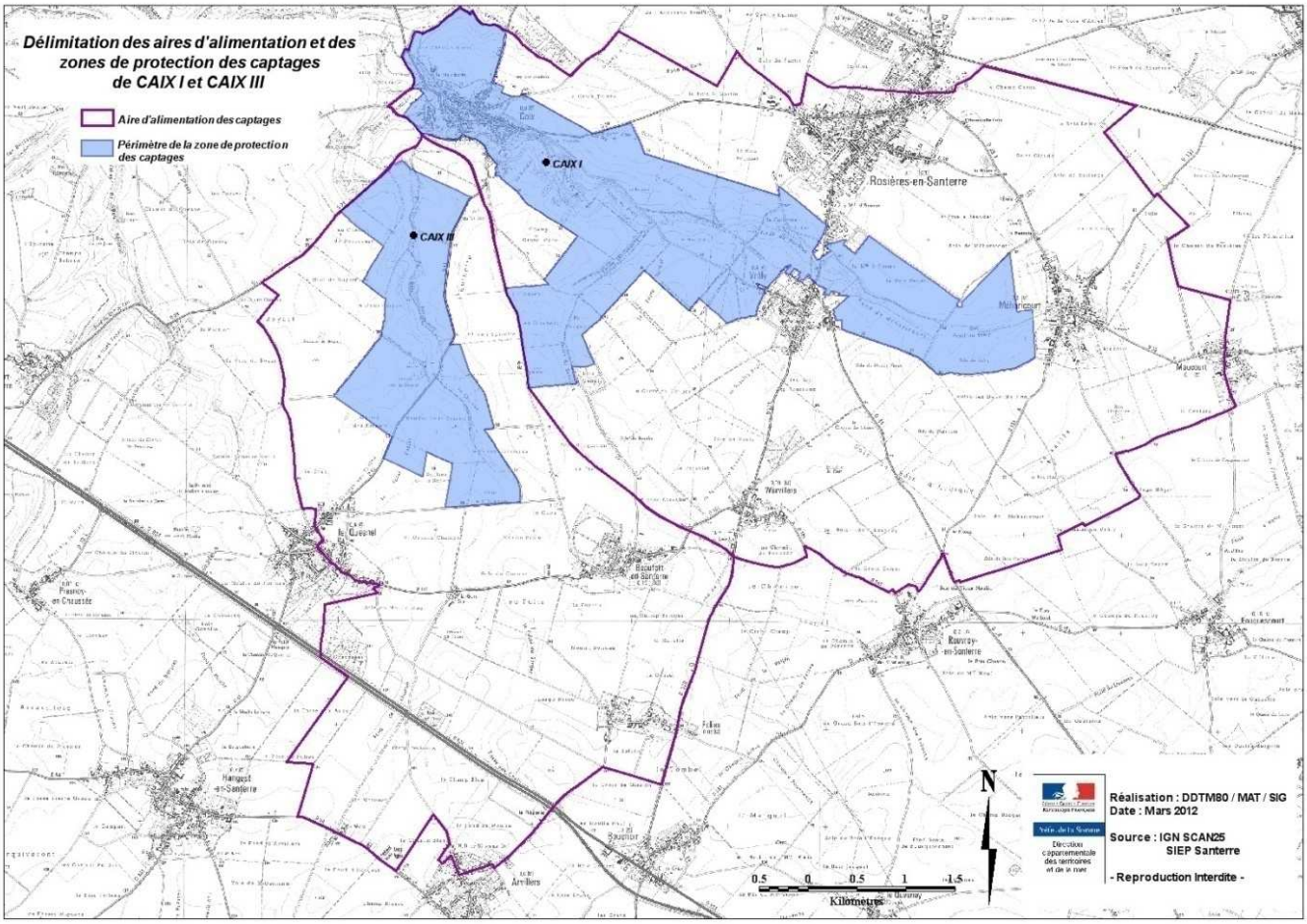

11 juin 2012 : nouvelle réunion du comité de pilotage afin de valider le plan d'actions modifié.

20 juillet 2012 : réunion à la Préfecture afin de présenter le plan d'actions Le Préfet a souhaité approuver le plan d'actions à l'issue d'une réunion publique organisée par le SIEP et en partenariat avec les services de l'Etat. Il a annoncé qu'il validerait le plan d'actions par un courrier accompagné d'un courrier aux partenaires de l'étude et acteurs du territoire.

7 novembre 2012 : réunion publique dans la salle des fêtes de Le Quesnel afin de présenter les résultats de l'étude et le plan d'actions.

25 janvier 2013, le Préfet a approuvé le plan d'actions par voie de courrier. Il précise qu'un suivi d'étape sera à réalisé annuellement avec un apport de mesures correctrices si besoin et un bilan complet sera à réaliser pour le 31 décembre 2015.

3 diagnostics agricoles supplémentaires ont été réalisés et sont comptabilisés dans la base de données permettant de renseigner l'évolution de la première année de mise en œuvre du plan d'actions.

10 décembre 2013 : premier comité de pilotage (COPIL) de suivi à Caix.

Point d'avancement du plan d'actions de l'ORQUE en 2014

Agricole

Diagnostics

Le bureau d'études GEONORD a réalisé 4 diagnostics supplémentaires en 2014. En 2013, 5 diagnostics supplémentaires ont été réalisés. Cela représente 62 diagnostics réalisés au total dans l'AAC soit une surface totale de 40 070 ha diagnostiquée sur une surface agricole utile (SAU) de 4 689 ha qui représente **86%**. La surface diagnostiquée dans la zone de protection est de 910 ha sur une SAU totale de 961 ha qui représente **95%**.

En parallèle, l'ABP et la Chambre d'Agriculture ont réalisé 13 diagnostics technico-économiques en agriculture biologique déterminés dans le plan d'actions (14 prévus par an).

Appel à projet en agriculture biologique

Un appel à projet de l'AEAP sur l'agriculture biologique a été lancé en début d'année. Le SIEP est opérateur avec le soutien de l'agriculture biologique de Picardie et la chambre d'agriculture. Le SIEP a demandé une rencontre pour présenter le projet à Olivier Thibault, directeur de l'AEAP le 24 février 2014.

Il y a 8 actions principales proposées. Les actions importantes en 2015 seront :

- Organisation d'une visite bio en système légumier;
- Rencontre des opérateurs/communication;
- Participation à une journée technique de désherbage mécanique

Foncier

Une veille foncière entre le SIEP et la Safer fut signée et mise en application à partir du 10 juillet 2013, A l'issu de la signature de la convention, le SIEP a un accès au site vigifoncier. Il permet d'avoir un regard sur ce qu'il se passe sur les communes de Caix, Rosières-en-Santerre, Vrély, Méharicourt, Warvillers, Beaufort-en-Santerre, Folie et Le Quesnel.

Un projet de mise en réserve avec la Safer a débuté en novembre 2014. Des discutions se sont très vite engagées auprès des différents acteurs. Le projet est toujours en cours de négociation dans les instances de la Safer.

Le SIEP du Santerre s'est porté opérateur **MAEt** en 2014, pour la troisième année consécutive. Les aides ont été ouvertes pour la première année en 2012 sur le territoire de l'AAC de Caix.

Le 19 février 2014, une réunion d'information sur les aides disponibles en 2014 à destination de tous les agriculteurs cultivant au moins une parcelle dans une des 16 communes à enjeu eau de l'AAC (soit 229 exploitations dont les 106 cultivant dans l'AAC). Parmi les 229 agriculteurs, 19 étaient présents.

Un courrier récapitulant les aides (MAEt, PVE et PEA) et les dates limites a été envoyé aux agriculteurs cultivant dans l'AAC, le 20 mars 2014. Une plaquette de l'ORQUE et une plaquette sur la pertinence des haies ont été distribués dans le courrier.

Sur les 19 mesures que propose le SIEP, seulement 11 sont accessibles pour 2014.

Il n'y a pas eu d'aides MAEt souscrites durant l'année de transition 2014.

Le SIEP s'est porté volontaire pour être animateur des MAE Climatiques (MAEC) en 2015.

Le bilan de l'année 2013 a été positif puisque 3 exploitants ont souscrits à 4 mesures dont une G24 Conversion à l'agriculture biologique + limitation de la fertilisation à 120 UN sur 19,3 ha. Le tableau ci-dessous reprend les différentes souscriptions aux MAE.

Code mesure	Désignation	Surfaces engagées	unité	Montant unitaire	Total annuel	Total sur 5 ans
PI_SEP2_AU1	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	0,3	ha	548	164,4	822
PI_SEP2_HE2	Absence totale de fertilisation sur prairie	0,72	ha	228	164,16	820,8
Total		1,02		776	328,56	1642,8
PI_SEP2_AU1	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	2,02	ha	548	1106,96	5534,8
PI_SEP2_G24	Conversion à l'agriculture biologique + limitation de la fertilisation à 120 UN	19,3	ha	313	6040,9	30204,5
TOTAL						37382,1

Tableau 7: Bilan de la campagne des MAEt 2012/2013 et 2014

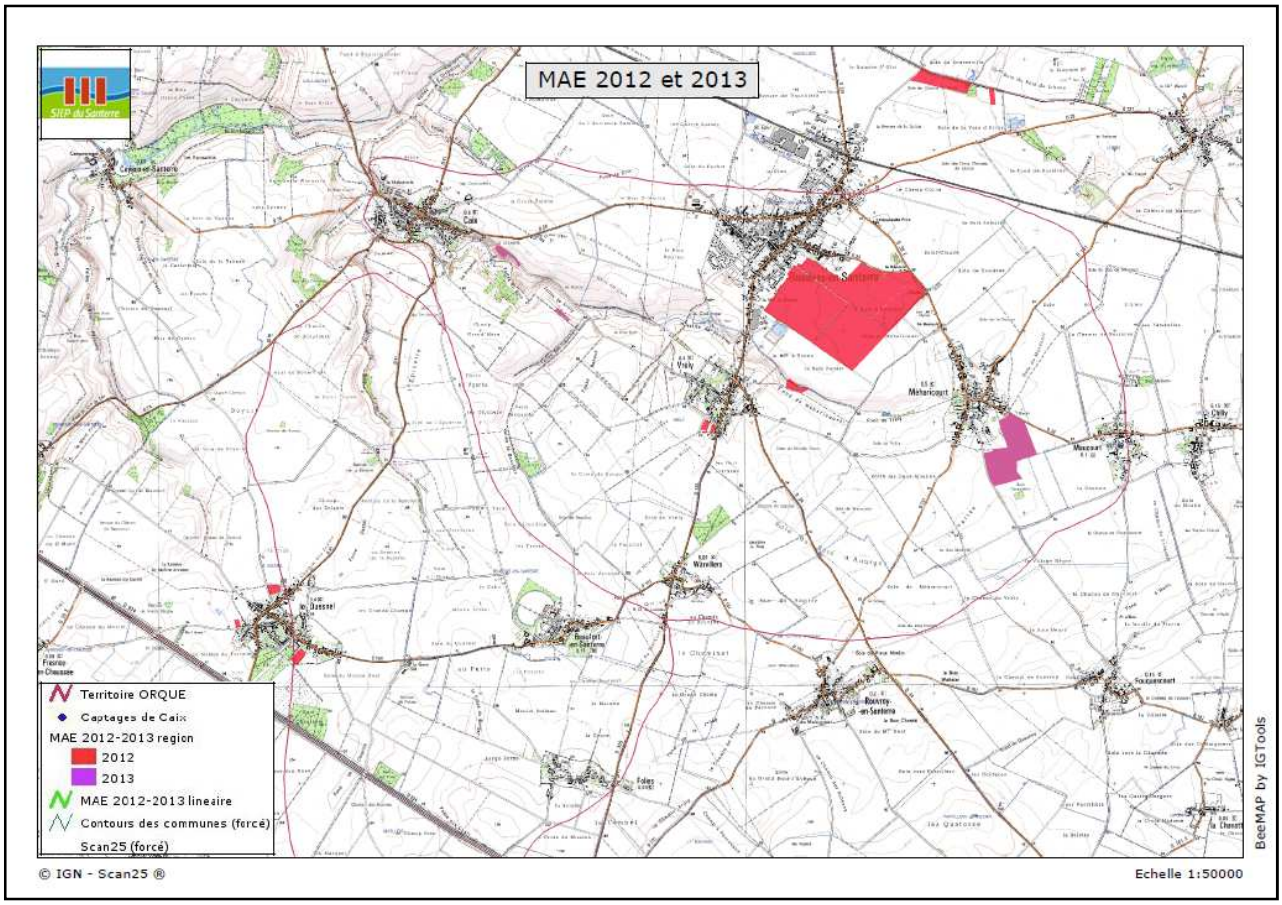

Carte 1: Emplacement des MAEt 2012 2013 et 2014 sur le territoire

Les aides du Programme Eau et Agriculture (PEA) de l'Agence de l'Eau et le Plan Végétal Environnement (PVE) ont également été proposées aux exploitants en 2014.

D'après les données récentes, aucun agriculteur n'a souscrit à un PVE et 4 exploitations ont souscrits à un PEA en 2014.

Charte d'entretien des espaces publics

La charte est un outil réalisé par le Conseil Régional et l'agence de l'eau Artois-Picardie. Elle permet de réduire ou supprimer l'usage des produits phytosanitaires dans une collectivité via des financements. La commune doit alors s'investir au minimum au niveau 3 en 3 ans et au maximum au niveau 5 en 5 ans. Les communes ont le choix soit de réduire l'usage des produits phytosanitaires au niveau des zones imperméabilisées, dites à risques élevées, ou d'arrêter complètement leur utilisation.

- **Niveau 1** : diagnostic des pratiques + plan de désherbage
- **Niveau 2** : respect des bonnes pratiques de traitement + formation d'au moins 1 agent technique aux problématiques phytosanitaires et techniques alternatives
- **Niveau 3** (ce niveau doit être atteint pour l'obtention des aides publiques): Utilisation durable d'une ou plusieurs techniques alternatives **(non chimiques) sur au moins 50 % des zones à risque élevé identifiées par le plan de désherbage.**

Les communes peuvent bénéficier de **80 % d'aides pour la partie des études** : réalisation du diagnostic des pratiques, du plan de désherbage, de l'audit final, de la formation des agents et de la communication.

Elles peuvent en parallèle obtenir **50% de subventions pour l'achat de matériel alternatif.**

Le SIEP s'est engagé dans la charte en 2010 et pu bénéficier de subvention pour l'achat de matériel alternatif (désherbeur thermique et broyeur de branches).

Depuis 2012, le Conseil Régional de Picardie prend en charge le plan de désherbage à 100% pour les communes à enjeu eau se trouvant dans l'AAC de Caix. **L'année 2014 est la dernière année ou les 16 communes peuvent bénéficier de subvention aussi importante.**

En 2013, le SIEP a rencontré tous les maires afin de les accompagner dans leurs réflexions et leurs démarches. Des journées de sensibilisation ont été organisées dans les communes signataires de la charte avec l'URCPIE. Ces journées ont été organisées en partenariat avec le SIEP pour l'aspect mise en contact avec la commune,

En 2014, ce sont les communes de Maucourt et d'Estrées-Déniecourt qui se sont engagées.

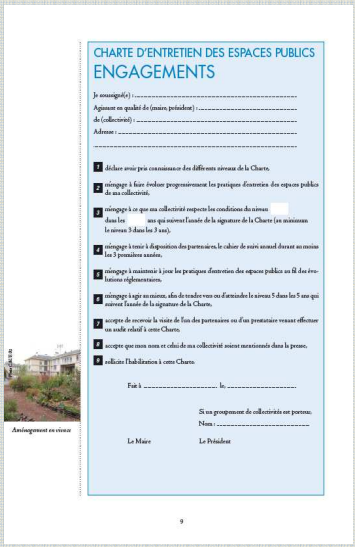

Le niveau 3 de la charte est à atteindre au minimum en 3 ans

Il y'a actuellement 7 communes sur 16 engagées dans l'AAC et 11 communes signataires de la charte d'entretien des espaces publics avec la signature en 2015 des communes de Gentelles et Villers Bretonneux.

Une journée de sensibilisation a eu lieu dans une des communes signataires en 2014 : Embellir sans polluer : vers un fleurissement durable, le 16 décembre 2014 à Hangest-en-Santerre.

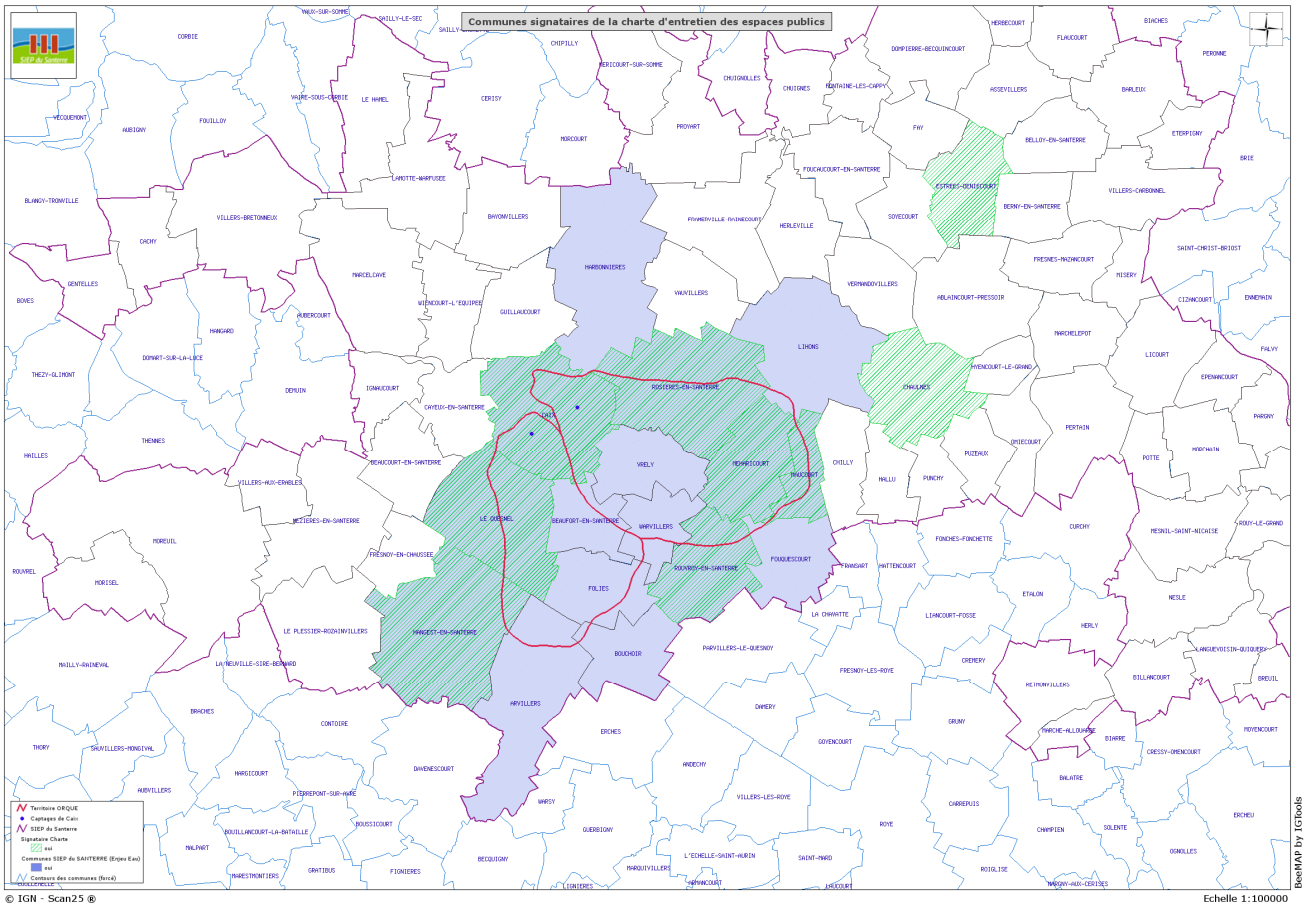

Figure 1: Carte des communes signataires de la charte en 2014

Jardineries

Une charte jardinerie est en cours de discution entre les différents acteurs.

A terme, la loi Labbé va interdire l'usage des produits phytosanitaires pour les particuliers. La date annoncée est pour 2022.

Les 6 jardineries du territoire du SIEP ont été visitées. Les 3 jardineries Gamm Vert sont déjà dans une démarche de réduction suite aux directives provenant des responsables de chaque magasin. Une signature peut être envisagée avec les magasins Gamm Vert.

Concernant les 3 autres magasins indépendants, il est plus difficile d'aboutir à un engagement de leur part étant donné la perte économique sur les ventes de produits phytosanitaires.

Suivi de la thématique artisans

L'action sur les artisans a émergé en 2013. Une convention entre l'AEAP et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) a vu le jour. Cette convention a permis de faciliter les échanges entre le SIEP et la CMA qui n'ont pas pu avancer en 2012. 3 groupes de travail se sont déroulés pour atteindre les objectifs du plan d'actions.

En 2014, il y a eu 12 visites et/ou contacts de sensibilisation et 1 diagnostic.

Suivi de la qualité de l'eau

La thématique Milieu a permis de mettre en place des analyses de suivi autour des décharges de Lihons et de Caix, suspectées de détériorer la qualité de l'eau arrivant aux captages de Caix 1.

Suivi autour de l'ancienne décharge de Caix : voir description précédemment

Nitrates	P_{amont}	$P_{décharge}$	P_{aval}
févr-96		**76**	22
oct-08		**74**	
août-09		**74**	
oct-10		**74**	
juin-12	44	**77**	42
sept-12	40	**68**	40
févr-13	43	**75**	42
sept-13		**75**	41
mars-14	52	**76**	41
sept-14	54	**79**	44

Taux de nitrate (NO3-) mesurés dans les piézomètres en mg/L

Suivi des décharges situées à Lihons (en dehors de l'AAC) :

Comme chaque année le SIEP participe à la Commission de Surveillance des Sites **(CSS) de GURDEBECKE.** Une enquête publique a eu lieu concernant l'extension de la décharge GURDEBECKE.

Pour la troisième année, le SIEP est allé faire des prélèvements dans 6 forages agricoles dans le cadre du suivi en septembre 2014. Il 'y a eu 6 forages au lieu de 8 habituellement car les 2 autres n'avaient pas installés les pompes. Les forages se trouvent entre les décharges et les captages de CAIX 1. Globalement le taux de nitrates a augmenté dans certains endroits et diminué dans d'autres endroits proches de la décharge. Il n'est donc pas possible de faire des conclusions sur les résultats.

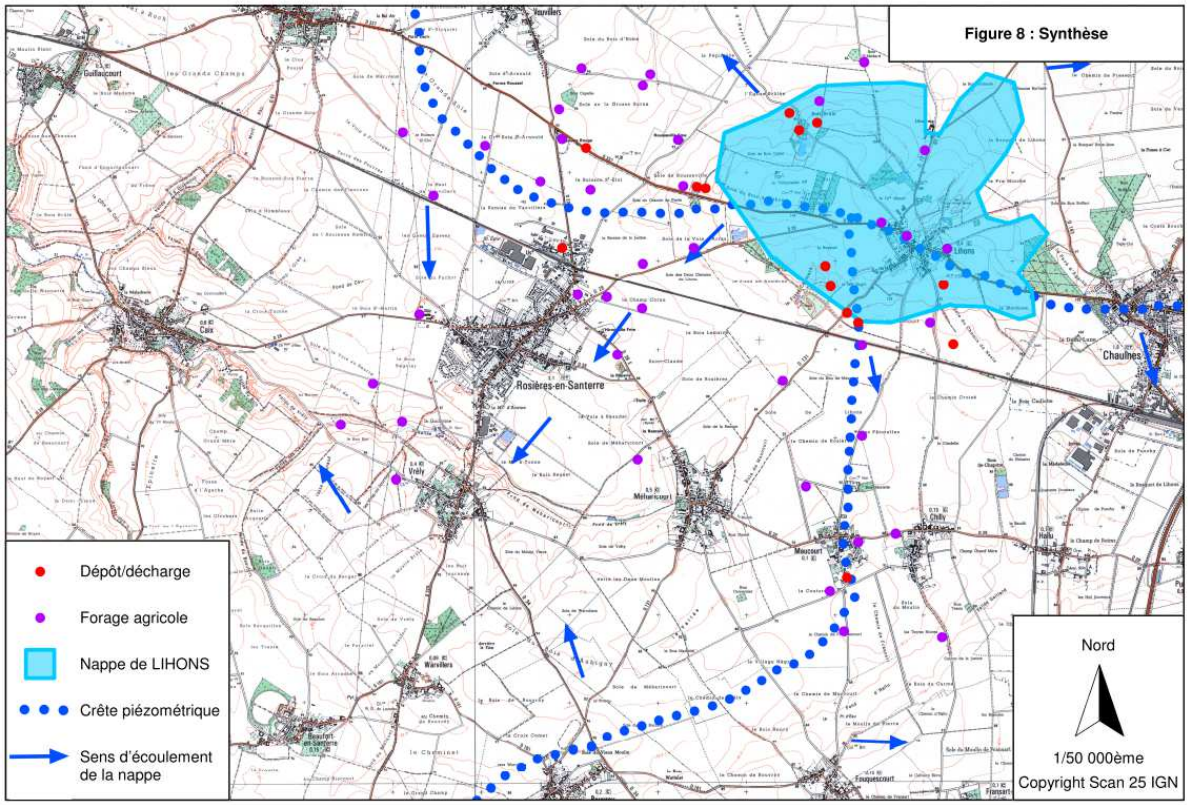

Un rapport d'interprétation a été demandé à l'expert hydrogéologue.

Les événements importants

Deux études en lien avec le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) sont en cours actuellement au SIEP du Santerre.

1) NitraEAP

Depuis mars 2014, un projet de recherche intitulé NITRAEAP (Transfert réactif et évolution spatio-temporelle des teneurs en nitrates dans la zone non saturée d'aquifères crayeux) cofinancé par le BRGM et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a démarré pour les 2 ans à venir.

Dans ce projet, la compréhension des mécanismes caractérisant les flux et le stockage/déstockage de nitrates dans la zone non saturée dans le contexte crayeux de la région Artois-Picardie sera approfondie. L'originalité de ce projet est de transcrire les multiples processus et approches (agronomique, pédologique, géochimique et hydrogéologique) liés aux transferts des nitrates dans un outil de modélisation numérique aussi bien interprétatif que prédictif. Dans cette démarche de travail, des liens forts seront établis entre caractérisation du milieu réel, expérimentations de laboratoire et modélisations. Ce projet s'appuiera sur le maximum d'études et d'expériences réalisées sur le territoire crayeux de la région et se focalisera sur le champ captant de CAIX 3.

2) Isonitrate

Ce projet est né à l'issu des interrogations sur l'origine des nitrates par les agriculteurs au niveau de la station de pompage de Caix1.

C'est pourquoi, le projet nommé "Isonitrate", financé par le SIEP, le BRGM et l'Agence de l'Eau est en cours de réflexion en 2014. Une convention BRGM/SIEP pourra être signée en 2015.

Cette étude permettrait de connaitre la contribution des nitrates d'origine agricole et non-agricole sur les captages.

Communication

Site internet

Le site internet est mis en ligne sur www.siep-du-santerre.fr depuis 2012. Il permet au SIEP de diffuser les informations plus rapidement et le plus largement possible. Les membres du comité syndical et du bureau du SIEP ont un accès particulier avec la possibilité de télécharger les documents et comptes rendu des réunions spécifiques.

Le site est constitué d'un onglet consacré à la qualité de l'eau avec l'avancée de l'étude ORQUE, les documents et cartes téléchargeable sous format PDF. Un encart AGENDA permet de diffuser les réunions du SIEP ainsi que les colloques et formations liés à l'ORQUE. Un autre encart sur l'actualité permet de diffuser les événements les plus récents et marquants.

En 2014, le site continue à être alimenté. Il y a eu environ 1920 visites sur le site du SIEP du Santerre partout en France.

Il y aura des améliorations et un développement important du site lors de la création de la régie en 2015.

Article de presse

Durant l'année 2014, plusieurs articles sur la thématique agricole sont parus dans divers journaux agricoles. D'autres articles liés à la préservation de la qualité de l'eau ont été publié dans le courrier Picard.

Sensibilisation avec les écoles

Une maquette du cycle de l'eau naturel et du cycle de l'eau de l'homme a été réalisée.

Cette maquette permet de développer un atelier spécifique avec les 2 cycles de l'eau mais aussi la migration de l'eau dans la craie et également la notion de pollutions diffuses.

Photo 1 : réalisation de la maquette et intervention dans l'école

Une intervention à l'école Sainte Famille eu lieu le 31 janvier 2014 avec les premières sections : moyenne et grande section.

Pour la première année, une démarche de sensibilisation des enfants dans toutes les écoles de l'AAC a été entreprise. Ainsi 10 écoles ont été contactées par mail et téléphone. Afin de présenter les animations réalisées par l'animatrice, une plaquette d'animation a été réalisée, comme cité précédemment.

L'animatrice aidée de Charlotte DEFOLY, a pu intervenir dans les écoles de Rosières, Caix et Lihons.

Comme chaque année, une intervention a eu lieu à l'école primaire de Caix, le 16 octobre 2014.

Photo 3: Intervention à l'école de Rosières-en-Santerre

Photos 2 : Intervention à l'école de Lihons

La faculté des Sciences d'Amiens a sollicité, comme chaque année, le SIEP pour une visite de la station de pompage de Caix 1, le 07 octobre 2014.

Plaquettes de communication

1) Particuliers (avec le récapitulatif de l'ORQUE et des actions pour lesquelles le particulier peut agir)

2) Haies (pour mettre en avant l'importance des haies sur le territoire à destination des agriculteurs)

3) Scolaires (une plaquette pour les directrices et instituteurs concernant le programme et ateliers proposés)

4) Béton drainants (explication de l'intérêt de mettre du béton drainant en lien avec la réduction des produits phytosanitaires dans les communes)

5) Panneaux collectivités signataires de la charte d'entretien pour la communication ainsi que le panneau d'information d'interdiction d'accès au public pour cause de traitement.

Les ouvrages de stockage et de traitement

Des 4 stations de pompage partent 5 réseaux de canalisations de refoulement de diamètre de 300 mm dirigés vers 11 réservoirs de tête, d'une capacité de 600 m^3 chacun.

Les réservoirs de tête définissent des unités de distribution ou « branche ». La gestion et l'entretien de ces ouvrages sont réalisés en régie par le personnel du SIEP du Santerre.

Les ouvrages de stockage

Réservoirs de CAIX (3 x 600 m^3).

Réservoirs de Caix

Localisation des réservoirs à la sortie de Caix direction Rosières

Réservoirs de GUILLAUCOURT (3 x 600 m^3).

Réservoirs de Guillaucourt

Localisation des réservoirs à la sortie de Guillaucourt direction Bayonvillers.

Réservoirs de LE QUESNEL (2 x 600 m³).

Réservoirs de Le Quesnel

Localisation des réservoirs à la sortie de Le Quesnel direction Amiens face à la D934.

Réservoirs de LICOURT (3 x 600 m³).

Réservoirs de Licourt

Localisation des réservoirs à la sortie de Licourt direction Misery

Autres réservoirs :

Il y a **13 autres réservoirs d'eau potable, gérés et entretenus en affermage par la Nantaise des Eaux.** Ils sont situés dans les communes de :

Le Hamel 	1 réservoir de 100 m^3 semi enterré
Méricourt sur Somme 	1 réservoir de 100 m^3, semi enterré
Moreuil : 	1 réservoir de 500 m^3 semi enterré 1 réservoir de 200 m^3, semi enterré 1 réservoir de 1 800 m^3 sur tour
Morisel : 	1 réservoir de 100 m^3 sur tour

Villers Bretonneux 	1 réservoir de 1 000 m^3 sur tour
Lihons : 	1 réservoir 150 m^3 sur tour
Chaulnes 	1 réservoir 300 m^3 sur tour
	1 réservoir de 500 m^3 semi enterré
Chuignes 	1 réservoir semi-enterré de 100 m^3
Dompierre Becquincourt 	1 réservoir 300 m^3 sur tour (non utilisé actuellement)
Béthencourt sur Somme 	1 réservoir semi enterré 200 m^3 (non utilisé actuellement)

Les Surpresseurs

Le Quesnel (Petit Hangest)

Il maintient une distribution surpressée sur le réseau vers Le Quesnel, Hangest en Santerre et Moreuil

Il permet le remplissage des réservoirs de Moreuil.

Une réhabilitation complète a été réalisée en 2011 notamment dans le cadre de l'interconnexion avec le SIAEP de Pierrepont sur Avre.

Guillaucourt

Il maintient une distribution surpressée sur la branche Guillaucourt – Marcelcave.

Il alimente la branche de Villers Bretonneux jusqu'au réservoir d'eau potable dont il assure le remplissage permanent.

Il est équipé de 2 pompes de 140 m3/h, avec variateur de vitesse électronique.

Lihons

Il est constitué de deux électropompes d'un débit moyen de 25 m3/h équipées d'un variateur électronique.

Chaulnes

Il dessert les communes de Chaulnes, Omiécourt, Puzeaux, vient en appoint sur la commune de Pertain et assure le remplissage du réservoir de Lihons.

Le surpresseur est équipé de 4 groupes électropompes à axe horizontal d'un débit moyen de 20 m^3/h

L'armoire électrique a été entièrement remise à neuf en 2011.

Le remplissage du réservoir sur tour se fait à partir du réservoir semi enterré à l'aide de 2 groupes électropompes à axe horizontal.

Installations de Traitement de l'eau

Avant refoulement l'eau est préalablement traitée par une stérilisation au chlore gazeux dans les conditions conformes aux préconisations de l'ARS.

Télésurveillance

Le système de télésurveillance permet à distance :

- la surveillance des niveaux des réservoirs et des niveaux de nappe
- la surveillance des stations de pompages : Pression, Débit, Alimentation électrique, etc.
- les transmissions des défauts et alarmes aux personnes d'astreinte (fontainiers du Syndicat et Fermier).

Le système fonctionne à partir de liaisons radio et lignes téléphonique. Cette télégestion est centralisée dans les bureaux de Rosières.

Ecran de télégestion

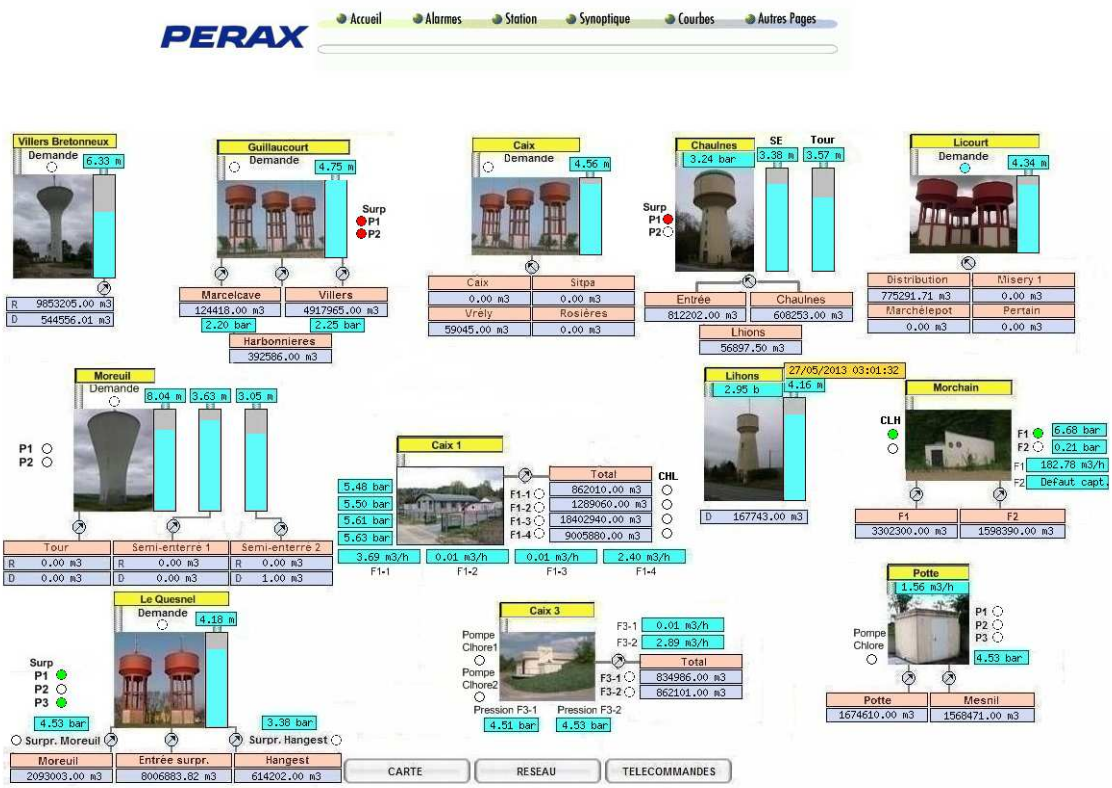

Compteurs de sectorisation

Des compteurs ont été installés et équipés de postes locaux permettant l'envoi quotidien des relevés. Ces données sont centralisées sur un logiciel spécifique et l'analyse des résultats permet de déterminer la localisation précise des fuites sur le réseau.

La pose de compteurs supplémentaires continue sur les entrées et sorties de réservoirs de production ainsi que sur certains secteurs où les données sont encore insuffisantes pour localiser précisément et rapidement les fuites dès leur apparition.

Les réseaux

Les réseaux de distribution du SIEP du Santerre sont référencés par rapport aux réservoirs de tête ou station de pompage qui les alimentent sauf pour la branches de Rethonvillers (car le forage de Rethonvillers a été fermé).

Synoptique du réseau

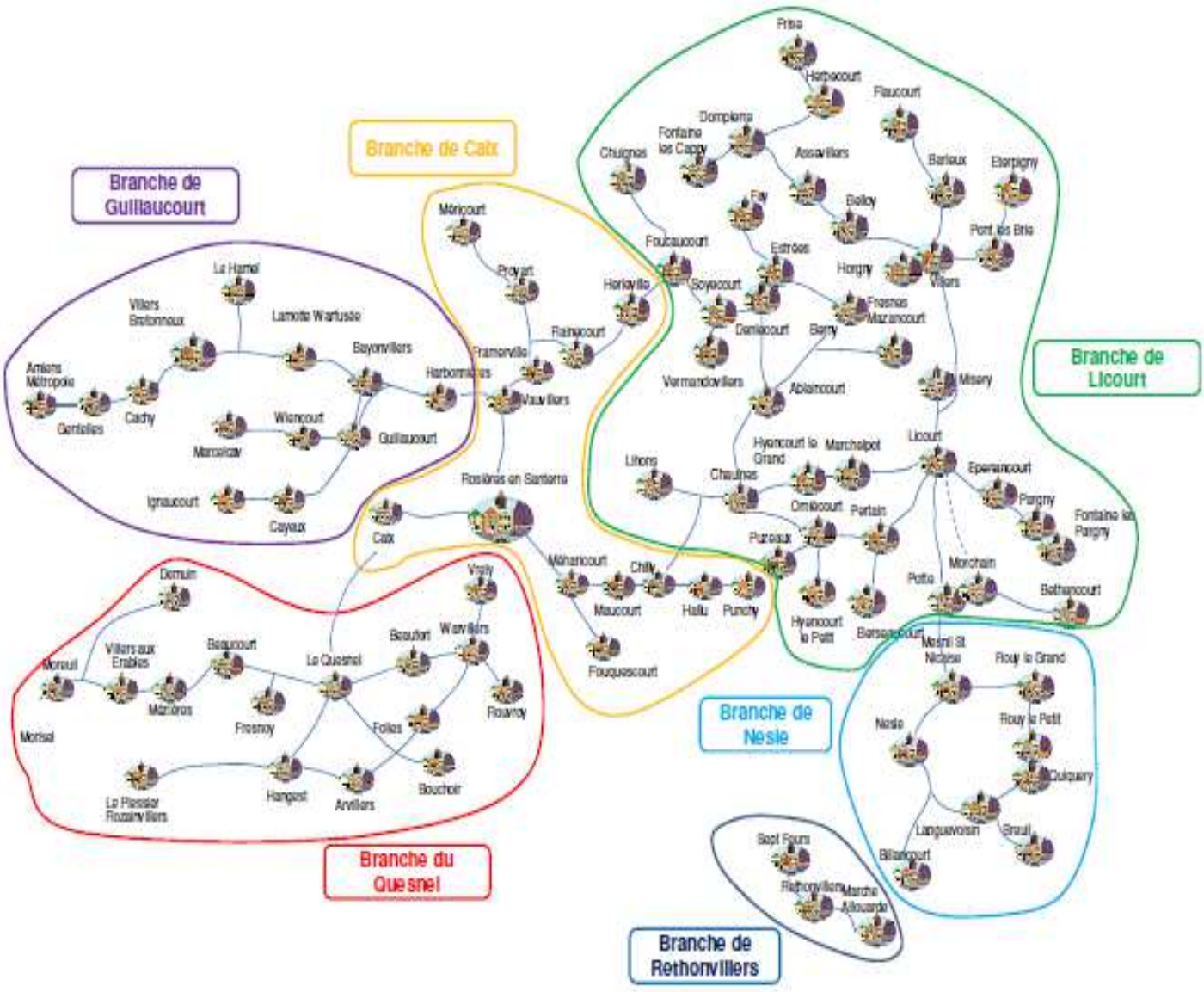

Unités de distribution

UDI de Guillaucourt : Bayonvillers, Cachy, Cayeux en Santerrre, Gentelles, Guillaucourt, Le Hamel, Harbonnières, Ignaucourt, Lamotte Warfusée, Marcelcave, Villers Bretonneux, Wiencourt l'Equipée

UDI de le Quesnel : Arvillers, Beaucourt en Santerre, Beaufort en Santerre, Bouchoir, Folies, Fresnoy en Chaussée, Hangest en Santerre, Mézières en Santerre, Moreuil, Morisel, Le Plessier Rozainvillers, Le Quesnel, Rouvroy en Santerre, Villers aux Erables, Vrély, Warvillers

UDI de Caix : Caix, Chilly, Fouquescourt, Framerville Rainecourt, Hallu, Herleville, Maucourt, Méharicourt, Méricourt sur Somme, Proyart, Punchy, Rosières en Santerre, Vauvillers

UDI de Nesle : Billancourt, Breuil, Languevoisin Quiquery, Mesnil Saint Nicaise, Nesle, Rouy le Grand, Rouy le Petit

UDI de Licourt : Ablaincourt Pressoir, Assevillers, Barleux, Belloy en Santerre, Berny en Santerre, Béthencourt sur Somme, Chaulnes, Chuignes, Dompierrre Becquincourt, Epenancourt, Estrées Deniécourt, Eterpigny, Fay, Flaucourt, Fontaine lez Cappy, Foucaucourt en Santerre, Fresnes Mazancourt, Frise, Herbecourt, Hyencourt le Grand, Licourt, Lihons, Marchélepot, Misery, Morchain, Omiécourt, Pargny, Pertain, Potte, Puzeaux, Soyécourt, Vermandovillers, Villers Carbonnel.

UDI de Rethonvillers : Rethonvillers, Marché Allouarde

Caractéristiques du réseau et performances :

Caractéristiques

Le réseau représente environ **662,85 km** de canalisations de 40 à 350 mm de diamètre

Récapitulatif du linéaire du réseau par nature :

Nature	Linéaire en km
Fonte Ductile	252,41
Fonte Grise	339,72
Fonte	25,66
PVC	17,97
PEHD	15,46
PE	3,21
Inconnu	1,23
Fonte Centriflex	1,205
Acier	0,107
TOTAL	**662,85**

Caractéristiques des réseaux par branche

	2013	2014	Evolution (%)
Branche de Caix			
Longueur totale du réseau (km)	110,5	112	0,5%
Longueur d'adduction (ml)	6280	6280	0%
Longueur de distribution (km)	104,2	104,2	0%
Nombre d'appareils publics	101	101	0%
dont poteaux d'incendie	57	57	0%
dont bouches incendie	35	35	0%
dont réserves incendie	9	9	0%
Branche de Guillaucourt			
Longueur totale du réseau (km)	124	124	0%
Longueur d'adduction (ml)	2 942	2 942	0%
Longueur de distribution (km)	121,058	121,058	0%
Nombre d'appareils publics	130	130	0%
dont poteaux d'incendie	104	104	0%
dont bouches incendie	21	21	0%
dont réserves incendie	5	5	0%
Branche de Quesnel			
Longueur totale du réseau (km)	138,44	139	0%
Longueur d'adduction (ml)	3 353	3 353	0%
Longueur de distribution (km)	135,087	135,087	0%
Nombre d'appareils publics	145	145	0%
dont poteaux d'incendie	115	115	0%
dont bouches incendie	25	25	0%
dont réserves incendie	5	5	0%
Branche de Licourt			
Longueur totale du réseau (km)	229,76	229,76	0,%
Longueur d'adduction (ml)	3 850	3 850	0%
Longueur de distribution (km)	225,91	225,91	0%
Nombre d'appareils publics	161	161	0%
dont poteaux d'incendie	109	109	0%
dont bouches incendie	30	30	0%
dont réserves incendie	22	22	0%
Branche de Nesle			
Longueur totale du réseau (km)	52	52	0%
Longueur d'adduction (ml)	893	893	0%
Longueur de distribution (km)	51,107	51,107	0%
Nombre d'appareils publics	74	74	0%
dont poteaux d'incendie	58	58	0%
dont bouches incendie	14	14	0%
dont réserves incendie	2	2	0%
Branche de Rethonvillers			
Longueur totale du réseau (km)	7	7	0%
Longueur d'adduction (ml)	0	0	0%
Longueur de distribution (km)	7	7	0%
Nombre d'appareils publics	9	9	0%
dont poteaux d'incendie	9	9	0%
dont bouches incendie	0	0	0%
dont réserves incendie	0	0	0%

Récapitulatif général

	2013	2014	Evolution (%)
Longueur totale du réseau (km)	661	663	+0,3%
Nombre d'appareils publics	620	620	0%
dont poteaux d'incendie	452	452	0%
dont bouches incendie	125	125	0%
dont réserves incendie	43	43	0%

Les compteurs de distribution

Afin de déterminer et facturer les volumes distribués aux abonnés, des compteurs sont installés.

En 2014, 1 688 compteurs ont été renouvelés sur les **19 532 compteurs** installés sur le territoire du SIEP du Santerre.

	2013	2014	Evolution (%)
Nombre de branchements	19 421	19 532	+0,6%

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

Suite à l'application de l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, les modalités de calcul de l'indicateur de performance P103.2 ont été modifiées. La nouvelle définition de cet indicateur est applicable pour l'exercice 2013.

Cet indicateur permet d'évaluer, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- mais également l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable.

Cet indice de connaissance, valorisé à 40 points ou plus, traduit l'existence d'un descriptif détaillé de transport ou de distribution d'eau du service exigé par la réglementation au 31/12/2013.

Pour l'année 2014, cet indicateur a été obtenu de la manière suivante pour votre contrat :

A - Plan des réseaux (15 points)

	2014
10 points : **Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable** mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
5 points : **Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux** afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
	15

B – Inventaire des réseaux (30 points) : *(l'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants)*

	2014
10 points : **Existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et **pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux**, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution. **La procédure de mise à jour** du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	10
De 1 à 5 points : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, **un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %**. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux	3
De 10 points : **L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose** les tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, **la moitié du linéaire total** des réseaux étant renseigné.	10
De 1 à 5 points : Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, **un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %**. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	5
	28

Partie A + partie B :	**43**

C – Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points) : *(l'obtention des 40 points précédents (partie A + B) est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points)*

	2014
10 points : Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10
10 points : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10
10 points : Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	0
10 points : Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	0
10 points : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10
10 points : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10
10 points : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	10
5 points : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5
	55

	2014
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable – P103.2 B (partie A+ partie B + partie C)	**98**

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

C'est le rapport entre le linéaire renouvelé annuellement (moyenne sur les 5 dernières années) et le linéaire total au 31/12/2014.

Années	Linéaire neuf et renouvelé en mètres
2014	4 896
2013	6 145
2012	5 595
2011	6 284
2010	5 467
Moyenne	5 702
INDICE =	0,86

Interconnexions des réseaux

Interconnexions

Entre les anciens syndicats de Caix et de Béthencourt

Les secteurs Est et Ouest sont interconnectés sur 2 sites :

- une canalisation de 250 mm de diamètre entre les réservoirs de Chaulnes et le réseau existant à la sortie de Chilly vers Hallu. Cette liaison peut fonctionner dans les deux sens avec une possibilité de transit de l'ordre de 100 m^3/h.
- une canalisation de 200 mm de diamètre entre Foucaucourt et Framerville Rainecourt via Herleville. Cette liaison peut fonctionner dans les deux sens avec une possibilité de transit (estimée) de l'ordre de 50 m^3/h.

Avec le SIAEP de Guerbigny

Liaison entre les réservoirs du Quesnel et le réservoir de Le Quesnoy.

Conduite de 250 mm de diamètre	**Guerbigny vers Santerre**	**Santerre vers Guerbigny**
Débits moyens	35 m^3/h	100 m^3/h
Débits max	120 m^3/h	120 m^3/h

Liaison Rethonvillers – Billancourt

Les travaux d'interconnexion entre Rethonvillers et Billancourt ont été réalisés en 2009 afin de fermer le captage de Rethonvillers qui contenait de l'oxadixyl (produit phytosanitaire utilisé pour lutter contre le mildiou).

Connexions à « sens unique »

Commune de Démuin

Le syndicat alimente la commune de Démuin avec un minimum de 6 000 m^3 par an. La commune est alimentée par les réservoirs de Le Quesnel.

Le volume consommé par Démuin pour l'année 2014 est de 8 921 m^3.

La connexion se fait par entre la commune de Moreuil (carrefour des DR23/RD28) et le réservoir de Démuin (le long de la RD 23) avec une canalisation d'un diamètre de 150 mm.

Il n'y a pas de possibilité de se faire alimenter par Démuin. L'alimentation a été interrompue pendant la période de travaux sur les réservoirs de Le Quesnel.

SIAEP de Pierrepont Sur Avre

Afin de permettre aux communes adhérentes aux SIAEP de Pierrepont sur Avre de poursuivre leur développement, le SIEP du Santerre fournit au SIAEP de Pierrepont 100 m^3/jour grâce à une interconnexion réalisée à cet effet.

Le SIEP du Santerre peut, en cas de crise, fournir la totalité des besoins en eau du SIAEP ce qui correspond à environ 600 m^3/j.

Le volume consommé par le SIAEP de Pierrepont sur Avre pour l'année 2014 est de 18 499 m^3.

Récapitulatif des ventes en gros (en m^3)

	2012	2013	2014
Démuin	6 947	17 183	8 921
Amiens Métropole	3 417	1 873	0
SIAEP Pierrepont sur Avre	19 294	19 204	18 499

La Distribution

Le SIEP du Santerre regroupe 83 communes (liste des communes jointe en annexe).

Abonnés du SIEP du Santerre

La population municipale recensée au 1er janvier 2014 est de **40 571 habitants** (Données INSEE).

Abonnés domestiques

Le nombre d'abonnés au 31 décembre 2014 s'élève à **18 648 abonnés** soit une augmentation de 0,64 % par rapport à 2012.

	2011	2012	2013	2014
Nombre de branchements actifs eau potable	18 213	18 456	18 574	18 648

Industriels

S.I.T.P.A à Rosières-en-Santerre : la S.I.T.P.A (Société Industrielle de Transformation de Produits Alimentaires) a une convention de vente d'eau avec le SIEP.

La consommation de la S.I.T.P.A pour l'année 2014 est de **588 520 m³.**

Bornes MONECA

CONSOMMATION DES BORNES MONECA	
BORNE	**Consommation 2014 (m³)**
Villers-Bretonneux	205
Rosières en Santerre	138
Hangest en Santerrre	291
Estrées Deniecourt	160
Nesle	1 737
Chaulnes	387
Proyart	649
Licourt	383
Moreuil	101
Mézières en Santerre	14
Barleux	1 240
Lamotte Warfusée	83
Rouvroy en Santerre	5
Dompierre Becquincourt	73
Total	**5 466 m³**

Soit par branche :

Caix	787 m³
Guillaucourt	288 m³
Quesnel	411 m³
Nesle	1 737 m³
Licourt	2 243 m³

Collectivités

Par le biais des interconnexions, le SIEP du Santerre alimente 3 collectivités :

- SIAEP du Guerbigny (échange d'eau)
- Démuin
- SIAEP de Pierrepont sur Avre

Facturation

Volumes d'eau facturés par catégorie d'utilisateurs

ANNEES	Abonnés Domestiques	SITPA	Amiens Métropole	Démuin	SIAEP de Pierrepont sur Avre	Bornes MONECA	Volume de service	**TOTAL Consommations (m^3)**
2014	2 163 862	571 900	0	8 921	18 499	5 466	70 926	**2 839 574**
2013	2 384 344	671 440	1 873	17 183	19 204	6 053	70 926	**3 171 023**
2012	2 388 366	677 090	3 417	6 947	19 294	4 607	70 686	**3 160 407**
2011	2 349 436	717 960	42 720	5 025	4 091	5 576	69 786	**3 194 594**
2010	2 165 582	683 370	141 404	36 461			57 700	**3 084 517**

dont Tarif fuite :

Consommations fuite

du 05-05-2014 au 21-04-2015	Nombre de m3	Tarifs unitaires		Recette Collectivité	Recette fermière
		Collectivité	Fermier		
	205,80	0,0552 €	0,0251 €	11,36 €	5,16 €
	1029,23	0,0585 €	0,0256 €	60,21 €	26,33 €
	459,24	0,0655 €	0,0265 €	30,08 €	12,14 €
	38924,00	0,0675 €	0,0271 €	2 627,37 €	1 053,88 €
TOTAL consommations fuite	**40 618**			**2 729,02 €**	**1 097,51 €**

Pour mémoire :

Consommations fuite

du 03-05-2013 au 04-05-2014	Nombre de m3	Tarifs unitaires		Recette Collectivité	Recette fermière
		Collectivité	Fermier		
	594,01	0,0568 €	0,0249 €	39,42 €	17,28 €
	3660,17	0,0585 €	0,0256 €	214,12 €	93,64 €
	33479,69	0,0655 €	0,0265 €	2 192,92 €	884,98 €
TOTAL consommations fuite	37 814			2 446,46 €	995,90 €

Gros consommateurs (> 5 000 m³) :
Consommations incluses dans les consommations domestiques

Clients consommation importante	Consommation
FOYER DE VIE - Harbonnières	5235
VAL D'AQUENNE - Villers Bretonneux	5512
MECACORP - Villers Bretonneux	5731
OPSOM - Rosières en Santerre	6382
SPCH - Harbonnières	8003
ENDIVES DE ROUCY - Rethonvillers	8259
SALAISON DU TERROIR - Villers Bretonneux	8301
CARON - Bouchoir	8387
NELFRUIT - Nesle	8819
VEG - Démuin	8921
VEG - Pierrepont sur Avre	9329
MUNCKE - Moreuil	10157
FERME DE BOUZENCOURT - Le Hamel	10501
HRC L'ARCHE N°1 - Assevillers	10738
HOSPICE - Moreuil	10882
HOSPICE - Villers Bretonneux	12257
AMCOR FLEXIBLES - Moreuil	12549
TEREOS - Nesle	12682
GESMIN SNC - Villers Bretonneux	14921
BLANCHISSERIE - Villers Bretonneux	15414
DIEUZY PICARDIE - Moreuil	15418
CENTRE AQUATIQUE - Moreuil	16014
SANEF - Belloy en Santerre	18758
AJINOMOTO – Mesnil Saint Nicaise	19993
SANEF - Assevillers	26268
LUNOR - Chaulnes	26714
PPG - Moreuil	27914
LAVALIM - Nesle	29470
PANAVI - Estrées-Deniécourt	50280
SITPA - Rosières en Santerre	571900

Volumes et ratios

Par branches

Branche de Caix

	2ème semestre 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010 (Avril 2010 à Avril 2011)	Année 2011 (Avril 2011 à Avril 2012)	Année 2012 (Avril 2012 à Avril 2013)	Année 2013 (Avril 2013 à Avril 2014)	Année 2014 (Avril 2014 à Avril 2015)
Volume produit hors SITPA (m^3)	238 930	449 900	394 431	515 430	452 560	464 310	439 930	433 399
Volume échangé (m^3)	-	-		-	-	-	-	-
-Caix vers branche Licourt	46 745	62 937	-38 041	89 406	107 186	82 650	72 802	56 134
-Caix vers branche Guillaucourt						26 116	15 914	-
Volume mis en distribution (m^3) ($V_{produit}$ - $V_{échangé}$)	**192 185**	**386 963**	**432 472**	**426 024**	**345 374**	**355 544**	**351 214**	**387265**
Volume facturé (m^3)	151 940	305 170	295 507	299 356	295 547	288 978	297 804	299 893
Eau de service (m^3)	2 000	6 000	6 000	12 000	12 350	12 380	12 440	12 440
Volume consommé (m^3)	**153 940**	**311 170**	**301 507**	**311 356**	**307 897**	**301 358**	**310 244**	**312 333**
Rendement net du réseau hors industriel (%) ($V_{consommé}$)/($V_{mis\ en\ distribution}$)	**80,10%**	**80,41%**	**69,72%**	**73,08%**	**89,15%**	**84,76%**	**88,33%**	**80,65%**
Consommation de l'industriel SITPA (m^3)	503 520	901 470	796 989	717 420	721 200	650 790	659 820	571900
Rendement net du réseau avec SITPA (%) ($V_{consommé}$)/($V_{mis\ en\ distribution}$)	**94,50%**	**94,12%**	**89,35%**	**89,97%**	**96,49%**	**94,62%**	**95,95%**	**92,19**
Volume perdu (m^3) ($V_{mis\ en\ distribution}$ – $V_{consommé}$)	38 245	75 793	130 965	114 668	37 477	54 186	40 970	74932
Linéaire de réseau (km)	118	115,7	110,2	111,1	110,3	110,0	110,0	111,1
ILP (m^3/km/j) (V_{perdu}/linéaire/nombre de jours)	**1,8**	**1,8**	**3,3**	**2,8**	**0,9**	**1,3**	**1,0**	**1,85**

Branche de Guillaucourt

	2ème semestre 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010 (Avril 2010 à Avril 2011)	Année 2011 (Avril 2011 à Avril 2012)	Année 2012 (Avril 2012 à Avril 2013)	Année 2013 (Avril 2013 à Avril 2014)	Année 2014 (Avril 2014 à Avril 2015)
Volume produit (m^3)	472 352	967 135	888 172	985 406	819 103	851 488	722 140	708 776
Volume vendu en gros (m^3) (Amiens Métropole)	137250	273593	200261	138517	21115	3417	1873	-
Volume échangé (m^3)	-	-	-	-	-	-	-	-
-Eaux vers branche Guillaucourt						26116	15914	-
Volume mis en distribution (m^3) ($V_{produit} - V_{échangé}$)	**335 102**	**693 542**	**687 911**	**846 889**	**797 988**	**874 187**	**736 181**	**708 776**
Volume facturé (m^3)	225 392	457 651	441 150	512 477	499 282	541 866	620 892	502 313
Eau de service (m^3)	2 000	6 000	9 000	12 000	13 710	13 830	13 860	13 860
Volume consommé (m^3)	**227 392**	**463 651**	**450 150**	**524 477**	**512 992**	**555 696**	**634 752**	**516 992**
Rendement net du réseau (%) ($V_{consommé}$)/($V_{mis\ en\ distribution}$)	**67,86%**	**66,85%**	**65,44%**	**61,93%**	**64,29%**	**63,57%**	**86,22%**	**72,83%**
Volume perdu (m^3) ($V_{mis\ en\ distribution} - V_{consommé}$)	107 710	229 891	237 761	322 412	284 996	318 491	101 429	192 603
Linéaire de réseau (km)	123	125	122,6	123,4	122,6	124,0	124,0	123,4
ILP (m^3/km/j) (V_{perdu}/linéaire/nombre de jours)	**4,8**	**5,0**	**5,3**	**7,2**	**6,4**	**7,0**	**2,2**	**4,28**

Branche du Quesnel :

	2ème semestre 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010 (Avril 2010 à Avril 2011)	Année 2011 (Avril 2011 à Avril 2012)	Année 2012 (Avril 2012 à Avril 2013)	Année 2013 (Avril 2013 à Avril 2014)	Année 2014 (Avril 2014 à Avril 2015)
Volume produit (m^3)	401 707	813 751	939 767	859 342	829 031	778 553	751 243	693 016
Volume d'eau échangé (m^3) (Guerbigny vers Le Quesnel)	11 805	7 551	-14 324	3 044	-4 074	-4 166	-10 245	17053
Volume vendu en gros (m^3) (Démuin)	5 105	13147	8662	31155	9047	6947	17183	8921
Volume vendu en gros (m^3) (Pierrepont sur Avre)					4091	19294	19204	18499
Volume mis en distribution (m^3) ($V_{produit}$ - $V_{échangé}$)	**408 407**	**808 155**	**916 781**	**831 231**	**811 819**	**748 146**	**704 611**	**682649**
Volume facturé (m^3)	237 935	499 270	524 041	516 670	592 378	526 374	555 569	551221
Eau de service (m^3)	2 000	6 000	10 000	12 000	18 976	18 736	18 766	18766
Volume consommé (m^3)	**239 935**	**505 270**	**534 041**	**528 670**	**611 354**	**545 110**	**574 335**	**569987**
Rendement net du réseau (%) ($V_{consommé}$)/($V_{mis\ en\ distribution}$)	**58,75%**	**62,52%**	**58,25%**	**63,60%**	**75,31%**	**72,86%**	**81,51%**	**83,50%**
Volume perdu (m^3) ($V_{mis\ en\ distribution}$ – $V_{consommé}$)	168 472	302 885	382 740	302 561	200 465	203 036	130 276	112 662
Linéaire de réseau (km)	137	134,7	133,5	134,8	135,1	137,0	137,0	138,4
ILP (m^3/km/j) (V_{perdu}/linéaire/nombre de jours)	**6,7**	**6,2**	**7,9**	**6,1**	**4,1**	**4,1**	**2,6**	**2,23**

Branche de Licourt

	2ème semestre 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010 (Avril 2010 à Avril 2011)	Année 2011 (Avril 2011 à Avril 2012)	Année 2012 (Avril 2012 à Avril 2013)	Année 2013 (Avril 2013 à Avril 2014)	Année 2014 (Avril 2014 à Avril 2015)
Volume produit (m^3)	418 682	798 194	953 661	744 150	749 210	771 885	699 773	606 127
Volume d'eau échangé (m^3)	-	-	-	-	-	-	-	-
- Caix vers branche Licourt	46 745	62937	-38041	89 406	107 186	82 650	72 802	56 134
Volume mis en distribution (m^3) ($V_{produit}$ - $V_{échangé}$)	**465 427**	**861 131**	**915 620**	**833 556**	**856 396**	**854 535**	**772 575**	**662 261**
Volume facturé (m^3)	326 269	697 575	667 627	658 271	722 027	742 031	635 928	570 671
Eau de service (m^3)	2 000	8 000	13 000	15 000	17 450	17 480	17 600	17 600
Volume consommé (m^3)	**328 269**	**705 575**	**680 627**	**673 271**	**739 477**	**759 511**	**653 528**	**588 271**
Rendement net du réseau (%) ($V_{consommé}$)/($V_{mis\ en\ distribution}$)	**70,53%**	**81,94%**	**74,34%**	**80,77%**	**86,35%**	**88,88%**	**84,59%**	**88,83%**
Volume perdu (m^3) ($V_{mis\ en\ distribution}$ – $V_{consommé}$)	137 158	155 556	234 993	160 285	116 919	95 024	119 047	73 990
Linéaire de réseau (km)	214,5	222	227,3	229,7	229,2	229,0	229,0	229,8
ILP (m^3/km/j) (V_{perdu}/linéaire/nombre de jours)	**3,5**	**1,9**	**2,8**	**1,9**	**1,4**	**1,1**	**1,4**	**0,88**

Branche de Nesle

	2ème semestre 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010 (Avril 2010 à Avril 2011)	Année 2011 (Avril 2011 à Avril 2012)	Année 2012 (Avril 2012 à Avril 2013)	Année 2013 (Avril 2013 à Avril 2014)	Année 2014 (Avril 2014 à Avril 2015)
Volume produit (m³)	**119 101**	**261 641**	**272 240**	**307 980**	**293 044**	**305 528**	**317 558**	**323 264**
Volume facturé (m³)	112 833	198 839	210 881	217 349	216 313	236 658	250 120	237 455
Eau de service (m³)	1 000	3 000	4 000	6 000	6 480	7 440	7 440	7 440
Volume consommé (m³)	**113 833**	**201 839**	**214 881**	**223 349**	**222 793**	**244 098**	**257 560**	**244 895**
Rendement net du réseau (%) ($V_{consommé}$)/($V_{mis\ en\ distribution}$)	**95,58%**	**77,14%**	**78,93%**	**72,52%**	**76,03%**	**79,89%**	**81,11%**	**75,76%**
Volume perdu (m³) ($V_{mis\ en\ distribution}$ – $V_{consommé}$)	5 268	59 802	57 359	84 631	70 251	61 430	59 998	78 369
Linéaire de réseau (km)	53,6	51,3	54,2	51,3	50,8	52,0	52,0	52 ,0
ILP (m³/km/j) (V_{perdu}/linéaire/nombre de jours)	**0,5**	**3,2**	**2,9**	**4,5**	**3,8**	**3,2**	**3,2**	**4,13**

Branche de Rethonvillers

f. Branche de Rethonvillers

	2ème semestre 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010 (Avril 2010 à Avril 2011)	Année 2011 (Avril 2011 à Avril 2012)	Année 2012 (Avril 2012 à Avril 2013)	Année 2013 (Avril 2013 à Avril 2014)	Année 2014 (Avril 2014 à Avril 2015)
Volume produit (m³)	**13 181**	**28 169**	**26 023**	**23 442**	**25 626**	**25 732**	**37 782**	**25 216**
Volume facturé (m³)	12 575	24 331	20 111	22 461	23 888	23 842	24 031	25 216
Eau de service (m³)	300	500	700	700	820	820	820	820
Volume consommé (m³)	**12 875**	**24 831**	**20 811**	**23 161**	**24 708**	**24 662**	**24 851**	**26 433**
Rendement net du réseau (%) ($V_{consommé}$)/($V_{mis\ en\ distribution}$)	**97,68%**	**88,15%**	**79,97%**	**98,80%**	**96,42%**	**95,84%**	**65,78%**	**104,82%**
Volume perdu (m³) ($V_{mis\ en\ distribution}$ – $V_{consommé}$)	306	3 338	5 212	281	918	1 070	12 931	-1 217
Linéaire de réseau (km)	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	7,0	7,0	7
ILP (m³/km/j) (V_{perdu}/linéaire/nombre de jours)	**0,25**	**1,4**	**2,1**	**0,1**	**0,4**	**0,4**	**5,1**	**-0,5**

Rendement

Définition du rendement selon l'ONEMA (office nationale de l'eau et des milieux aquatiques) :

$$\text{Rendement} = \frac{\text{Volume consommé autorisé + Volume exporté (ou vendu en gros)}}{\text{Volume produit + volume importé (ou acheté en gros)}} \times 100$$

Volume consommé autorisé = volume comptabilisé + Volume de service + volume consommateurs sans comptage.

Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée.

Volume importé (ou acheté en gros): Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage. Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros.

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment : l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs, l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites, l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment : l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie), l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie, l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs).

ANNÉES	Pompage (m^3)	Consommations (m^3)	Rendement
2014	**3 401 071**	**2 839 574**	**83,49 %**
2013	3 721 809	3 171 023	85,20 %
2012	3 902 030	3 170 407	81,25 %
2011	3 921 296	3 194 594	81,37 %
2010	4 152 369	3 084 517	74,3 %
2009	4 271 290	3 156 346	74 %
2008	4 220 260	3 371 073	80 %
2007	4 290 558	3 397 212	79 %

Indice de Perte Linéaire (IPL)

L'Indice de Perte Linéaire est exprimé en $m^3/km/j$ et calculé de la façon suivante :

$$IPL = \frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}}{\text{longueur du réseau de desserte x nombre de jours}}$$

Volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Branche	Caix	Guillaucourt	Quesnel	Licourt	Nesle	Rethonvillers	GLOBAL
Volume perdu (en m^3)	74 932	192 603	112 662	73 990	78 369	0	532 556
Linéaire de réseau (en km)	111,1	123,4	138,4	229,8	52	7	662,85
IPL (m^3 / km / jour)	1,85	4,28	2,23	0,88	4,13	0	**2,20**

La Nantaise des Eaux Services, en concertation avec le Syndicat, a défini les unités de distribution ou « branches », qui correspondent à une même origine de l'eau (réservoirs de tête ou station).

Rappel des valeurs admises :
Entre 1 et 3 m^3/km/jour en réseau rural
Entre 3 et 7 m^3/km/jour en réseau intermédiaire
Entre 7 et 12 m^3/km/jour en réseau urbain

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

Indicateurs descriptifs des services			
		Exercice 2013	**Exercice 2014**
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	40 571	40 749
D102.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3	1,85	1,87
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	24 h	24 h

Indicateurs de performance			
		Exercice 2013	**Exercice 2014**
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	98	98
P104.3	Rendement du réseau de distribution	85,2 %	83,49 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,22 m^3/km/j	2,20 m^3/km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1,925 m^3/km/j	2,30
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,86	0,86
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	93,7 %	93,7 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Versement FSL 0.02€ par abonné	Versement FSL 0.02€ par abonné
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	6,11%	8,17 %

Travaux réalisés par le SIEP du Santerre

Travaux sur les ouvrages

Fourniture et pose d'un anti-bélier à la station de pompage de Potte

Travaux réalisés par la société SOGEA Nord

Montant HT du marché : **6 220 € HT** soit **7 464 € TTC**

Installation de 14 échelles de regard

Travaux réalisés par la société Euromaintenance

Montant HT du marché : **8 537 € HT** soit **10 234,40 € TTC**

Fourniture et pose de double portes aux locaux techniques des réservoirs de le Quesnel et de Guillaucourt

Travaux réalisés par la société Euromaintenance

Montant HT du marché : **5 500 € HT** soit **6 578 € TTC**

Travaux sur les ouvrages et réseaux

Réhabilitation des réservoirs de Le Quesnel

Déroulement de la Procédure et coût des travaux

Marché en Procédure Adaptée attribué aux sociétés :

- Lot n°1 : RESINA
- Lot n°2 : Ets HUBLART

Déroulement de la Procédure et coût des travaux

Montant total HT du marché : 670 600,25 € HT soit 804 720,30 € TTC

- Lot 1 : 599 723,25 € HT soit 719 667,90 € TTC
- Lot n°2 : 70 877 € HT soit 85 052,40 € TTC

Subventions obtenues

DETR : 150 000 €

Agence de l'Eau Artois-Picardie : 61 425 €

Coût total à la charge du SIEP du Santerre : 459 175,25 € HT soit 551 010,30 € TTC

Maillage Fresnes Mazancourt -Misery

Déroulement de la Procédure et coût des travaux

Marché en Procédure Adaptée attribué à la société COLAS – SCREG

Descriptif des travaux :

Le projet a consisté en la création d'une boucle à l'aide de canalisations en fonte ductile de diamètre 150 mm entre les communes de Misery et Fresnes Mazancourt.

Les branchements existants sur la trajectoire de cette nouvelle canalisation ont été repris afin d'abandonner le maximum de réseau en fonte grise.

Coût des travaux

Montant total HT du marché : 249 886 ,39 € HT

Subventions obtenues

DETR : 25% soit 62 471.60 €

Coût total à la charge du SIEP du Santerre : 187 414,79 € HT

Réhabilitation de réseaux d'eau potable et branchements sur la commune de PARGNY

Déroulement de la Procédure et coût des travaux

Marché en Procédure Adaptée attribué à la société NES RESEAUX

Descriptif des travaux :

Les travaux ont consisté en la mise en place de 270 mètres de conduite de diamètre 100 mm en PEHD et au raccordement des 15 branchements particuliers sur ce nouveau réseau

Coût des travaux

Montant total HT du marché : 36 558,06 € HT

Subventions obtenues

DETR : 25% soit 9 139,52 €

Coût total à la charge du SIEP du Santerre : 27 418,57 € HT

Interventions effectuées par le délégataire

Liste des Interventions

Nombre par an	2013	2014	TOTAL
Renouvellements de compteurs effectués :	1 254	1 688	2 942
Branchements en plomb renouvelés :	36	28	36
Branchements réalisés par NDES :	88	91	179
Réparations de fuites :	420	296	716
Mètres linéaires de réseaux réparés:	0	0	0

Opérations d'entretien :

OPÉRATIONS D'ENTRETIEN	
Date	**Nature de l'intervention**
Avril à novembre 2014	Entretien des espaces verts (12 tontes au cours de l'année 2014)
Hebdomadairement, les mercredis	Analyses de chlores et purges sur les différentes branches du réseau pour assurer le transit de l'eau et sa potabilité

Opérations de renouvellement

OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT	
Date	**Nature de l'intervention**
08/01/2014	Rethonvillers - Ballon anti bélier
18/12/2014	Réservoir Moreuil - Flotteur

Autres interventions :

AUTRES INTERVENTIONS	
Date	**Nature de l'intervention**
29/01/2014	Renouvellement de tampon sur ventouse entre Frise et Herbecourt
21/02/2014	Réfection regard compteur en parpaing rue de Licourt à Pertain
28/03/2014	Renouvellement de Purge place du jeu de Paume à Rouvroy
05/05/2014	Reprise de tampon sur ventouse à Fresne Mazancourt
06/05/2014	Réfection de la dalle Béton du regard compteur de Gedimat à Villers Bretonneux
26/06/2014	Mise en place de point d'écoute sur la canalisation entre Rosieres et Vauvillers
27/06/2014	Renouvellement de purge rue de Chuignolles à Chuignes
24/10/2014	Création de Point d'écoute direction Barleux à Villers Carbonnel

Renouvellement de branchements en plomb

DATE	ADRESSE
10/01/2014	Marcelcave 13 rue Foiraine
13/01/2014	Marcelcave 38 rue Foiraine
22/01/2014	Le Quesnel 9 rue de la Chapelle
06/02/2014	Nesle 19 rue du Hocquet
12/02/2014	Le Quesnel 5 rue Charrons
12/02/2014	Le Quesnel 7 rue Charrons
27/02/2014	Bouchoir route de vrely
03/03/2014	Dompierre Becquincourt 22 route de Peronne
03/03/2014	Dompierre Becquincourt 24 route de Peronne
03/03/2014	Dompierre Becquincourt 26 route de Peronne
03/03/2014	Dompierre Becquincourt 28 route de Peronne
17/03/2014	Nesle 5 rue des Poissonniers
17/03/2014	Nesle 7 rue des Poissonniers
18/04/2014	Morchain rue de l'Eglise
28/04/2014	Dompierre Becquincourt 2 route de Peronne
18/06/2014	Arvillers 11 rue Tourniche
03/07/2014	Lamotte Warfusée 17 rue de Corbie
03/07/2014	Chuignes 4 rue de Chuignolles
03/07/2014	Chuignes 6 rue de Chuignolles
07/07/2014	Arvillers 9 rue Tourniche
07/07/2014	Arvillers 24 rue Tourniche
08/07/2014	Marchelepot 12 rue de la Poste
10/07/2014	Rosieres en Santerre 4 rue de Vauvillers
17/09/2014	Rosieres en Santerre 35 rue Victor Hugo
26/09/2014	Licourt 26 rue d'enfer
10/10/2014	Belloy en Santerre 37 rue de Barcelone
13/10/2014	Meharicourt 1 rue de Fouquescourt
18/12/2014	Lihons 5 rue Annelet

Recherche de fuites

La recherche de fuite est assurée par la Nantaise des Eaux dans le cadre du contrat d'affermage.

Au cours de l'année 2014, 225 km de recherche de fuites par prélocalisation et 32 km par corrélation acoustique ont été effectuées.

Type d'intervention	Branche Guillaucourt	Branche Le Quesnel	Branche Caix	Branche Licourt	Branche Nesle	Branche Rethonvillers	Total
Prélocalisation (km)	33,622	57,979	46,493	62,241	8,225	16,490	225,05
Corrélation acoustique (km)	3,533	2,881	18,357	6,123	0,790	0,542	32,226

Réparations de fuites

Fuites sur branchements

Au cours de l'année 2014, 251 interventions de réparation de fuites sur des canalisations de branchement ou sur de la robinetterie avant compteur ont été effectuées en urgence ou suite à une opération de recherche de fuite.

Type d'intervention	Total
Fuites avant compteur	203
Fuites sur branchement	47

Fuite avant compteur : robinet avant compteur, joint...

Fuite sur branchement : fissures, trous, PE déboité...

L'ensemble des interventions du réseau est répertorié en annexe 4.

Intervention sur le réseau

Type d'intervention	Total
Casse/Fuite réseau	86
Organes de réseau	13

INDICATEURS FINANCIERS

Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

La partie fixe :

Part syndicale eau potable :

Le Comité Syndical fixe chaque année le montant de la part syndicale

PART SYNDICALE		
ABONNEMENTS ANNUELS (en €)		
	Année 2014	Année 2015
compteurs ø 12 à 25 mm	18	18
compteurs ø 30 et 40 mm	69	69
compteurs ø 50 mm et plus	380	380

Part fermière eau potable :

Il s'agit de la partie nette de recettes qui revient au délégataire pour le service qu'il rend (acheminement de l'eau potable jusqu'aux lieux de consommation, facturation et recouvrement). Cette part est actualisée chaque année en fonction d'une formule d'actualisation fixée par le contrat d'affermage.

PART FERMIÈRE		
ABONNEMENTS ANNUELS (en €)		
	Année 2014	Année 2015
compteurs ø 12 à 25 mm	21,52 €	21,13
compteurs ø 30 et 40 mm	80,71 €	79,23
compteurs ø 50 mm et plus	301,316€	295,8

La part consommation :

Prix du service de l'eau facturé selon la consommation en m^3.

PART SYNDICALE		
	Année 2014	Année 2015
	Tarif en €/m^3	
Abonnés domestiques	0,6886	0,7024
Bornes Moneca	0,5916	0.6034

PART FERMIÈRE			
de	à	Tarif en €/m^3	
		Année 2014	Année 2015
0	250 m^3	0,2704	0,2683
251	5 000 m^3	0,2434	0,2415
5 001	25 000 m^3	0,2163	0,2146
25 001	100 000 m^3	0,1893	0,1878
100 001	250 000 m^3	0,1622	0,1610
Bornes Moneca		0,169	0,1677

Redevances de l'Agence de l'Eau :

L'Agence de l'Eau est un établissement public. Sa mission est de coordonner la préservation et l'utilisation des ressources en eau. Elle aide financièrement les collectivités locales à s'équiper. Elle perçoit auprès des abonnés :

Redevances Agence de l'Eau en €/m^3		
	2014	2015
Redevance Prélèvement sur la Ressource en Eau	0,088	0,088
Redevance Pour Pollution de L'Eau d'origine domestique	0,375	0,388

Redevance pour « prélèvement sur la ressource en eau » :

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est calculée en fonction de la zone où est effectué le prélèvement mais aussi en fonction de l'usage auquel est destinée l'eau prélevée. Le montant de cette redevance est facturé au Syndicat d'eau qui répercute son montant sur les volumes facturés aux abonnés.

Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique :

Elle est perçue sur les volumes d'eau facturés aux abonnés pour les usages domestiques et assimilés (activités impliquant des pollutions de l'eau résultant principalement de la satisfaction des besoins pour l'alimentation humaine, le lavage, les soins d'hygiène, le nettoyage et le confort des locaux desservis).

Les volumes prélevés sur les autres sources que le réseau de distribution sont aussi soumis à cette redevance.

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte :

Elle concerne les personnes qui acquittent à la fois la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique et la redevance d'assainissement. Elle est perçue via la facture d'eau par l'exploitant du service assurant la facturation de la redevance d'assainissement

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Les services d'eau potable bénéficient d'une TVA au taux réduit de 5.5 %.

Facture d'eau type

224,43 € T.T.C.

FACTURE POUR 120 m³ (en €/m³)		
	2014	2015
Part Syndicale		
Abonnement Annuel Compteur 12 à 25 mm	**18**	***18***
Consommation 120 m³	**82,63**	***84,29***
Part Fermière		
Abonnement Annuel Compteur 12 à 25 mm	**21,52**	**21,13**
Consommation 120 m³	**32,44**	**32,2**
Prix moyen du m³ HT Hors redevances	**1,29**	**1,30**
Facture Eau Potable HT Hors Redevances	**154,59**	**155,61**
Facture Eau Potable TTC Hors Redevances	**163,09**	**164,17**
Prix moyen du m³ TTC hors redevances	**1,36**	**1,37**
Agence de l'Eau Redevance Prélèvement Redevance Pollution	 **10,56** **45,00**	 **10,56** **46,56**
Facture Eau Potable HT	210,15	212,73
Facture Eau Potable TTC	**221,71**	**224,43**
Prix moyen du m³ TTC	**1,85**	**1,87**

Fréquence de relève et de facturation

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

Les volumes consommés sont relevés annuellement. La période de relève s'étend de janvier à avril. La facture est envoyée fin avril.

La facture de fin d'année est « estimative ».

Le budget

Recettes d'exploitation liées à la vente d'eau

Recettes de la collectivité

TOTAL RECETTES DU SYNDICAT (toutes ventes d'eau) : 2 387 683,01 € HT

SURTAXE Nantaise des Eaux Services	
TOTAL	1 603 745,29

SITPA (Montants reversés en 2015) Part Syndicale € HT
154 740,07 €

Recettes de l'exploitant

	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes NDES	950 933,01	1 003 997,52	1 058 630,97	1 065 175	1 043 230,70
Autre produit	492 601,34	445 076	496 739,76	362 162,12	373 227,13

Reversements Agence de l'Eau

	2011	2012	2013	2014
Lutte contre la pollution	596 701,11	730 164,50	698 964,29	735 135,47
Préservation des ressources	242 824,61	269 494,24	260 362,72	233 440,73
TOTAL	839 525,72	999 658,74	959 327,01	968 576,20

Encours de la dette

Capital restant du au 1er janvier 2014	3 769 069,34 €
Capital restant du au 1er janvier 2015	3 490 195,13
Nombre d'emprunts en 2014	13
Annuité de l'exercice 2014	435 006,77
Annuité de l'exercice 2015	467 076,84

Liste des travaux réalisés et montants financiers correspondants.

	Opérations / chantiers	Montants en € HT
041	Renforcement réseau et réfection branchement programme 2009	100 261,59
050	Branchements plombs 2010	674,98
057	Renforcement de Réseaux & Extensions, Réfection de Branchements 2011	1 265,62
060	Maillage Misery – Fresnes Mazancourt	270 733,27
062	Renforcement de Réseaux & Extensions, Réfection de Branchements 2012	202 452,33
063	Réhabilitation des réservoirs de Le Quesnel	458 751,91
065	Renforcement de Réseaux & Extensions, Réfection de Branchements 2013	265 543,43
066	Renforcement de Réseaux & Extensions, Réfection de Branchements 2014	22 529,09
TOTAL en € HT		1 322 212,22

ANNEXES

- Délibérations sur le Prix de l'Eau 2015
- Compte administratif 2014
- Info-factures établies par l'ARS
- Note d'information de l'Agence de l'Eau Artois Picardie
- Liste des communes
- Intervenants
- Note d'information de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Envoyé en préfecture le 10/12/2014
Reçu en préfecture le 10/12/2014
Affiché le 10 DEC. 2014

Délibération n°2014/45

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'EAU POTABLE
DU SANTERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2014

SESSION du 8 décembre 2014
Date de convocation : 24 novembre 2014

L'an deux mille QUATORZE, le huit décembre, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du SANTERRE se sont réunis en la Salle des fêtes de CAIX, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL.

Etaient présents les membres désignés : **Mmes. et Mrs.** GEFFROY Pascal, RUBIN Liliane, FRANCOIS Gérard, DAUMONT Didier, CHEVAL Philippe, TONEL Gino, SOURDIAUX Fabrice, MANNENS Daniel, LINEATTE Thierry, BALLUET Olivier, CARPENTIER David, MACACLIN Michel, WAUTERS Jean-Pierre, HERON Daniel, PIERRE Marlène, LELEU Dominique, VASSEUR Benoît, GUILBART Bénédicte, LANCKRIET Yves, LEFAUX Bruno, LENGLET Bernard, DESMARQUEST François-Xavier, VANGHELUE Pascale, HENNEBERT Jacques, FERREIRA Angelo, FRANCISCO Armindo, LEBRUN Louis, GILLON Nicole, DEMAZURE Céline, HEYMAN Christophe, HANOCQ Michel, MASSIAS Fabrice, VAN HOCK David, DUBOIS Laurent, LEFEBVRE Thierry, PICARD Alain, VAN DE VELDE Michel, LEDENT Philippe, VASSEUR Agnès, LE ROY André, SCHERPEREEL Pierre-François, RAMECKI Jean-Louis, LEFEVRE Philippe, ANJUBAULT Dominique, GREBIL Claude, FRANCOIS Thierry, BODART Sébastien, ANDREJAK Micheline, CAREEL Edgar, DAMAY Guy, BOURSE Philippe, GENEAU DE LAMARLIERE Jean.

La séance étant ouverte :

OBJET : PRIX DE VENTE DE L'EAU 2015.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le prix de vente de l'eau proposé pour 2015 se définit comme suit pour **LA PART SYNDICALE :**

Abonnement annuel au service :

Compteur diamètre 12 à 25 mm	= 18 € HT
30 et 40 mm	= 69 € HT
50 mm et plus	= 380 € HT

Envoyé en préfecture le 10/12/2014
Reçu en préfecture le 10/12/2014
Affiché le 10 DEC. 2014

Délibération n°2014/45

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'EAU POTABLE
DU SANTERRE

Consommation : tarif unique : **0,7024 €** HT/m^3

Redevance prélèvement Agence de l'Eau : 0,088 € HT/m^3

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical accepte l'unanimité le prix de vente de l'eau ainsi proposée et autorise le Président à appliquer ces prix au 1er janvier 2015.

Membres en exercice	*83*	*Votants :*	*53*
Présents :	*53*	*Pour :*	*53*
Absents :	*30*	*Contre :*	*0*
		Abstention :	*0*

Pour extrait conforme
Le Président,

Philippe CHEVAL

SYNDICAT du SANTERRE-SOMME
PRODUCTION
Distribution
d'Eau Potable
Siège Social
ROSIERES

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 10 décembre 2014 et transmission par voie dématérialisée le 10 décembre 2014.
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 10/12/2014
Reçu en préfecture le 10/12/2014
Affiché le 10 DEC. 2014

Délibération n°2014/46

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'EAU POTABLE
DU SANTERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2014

SESSION du 8 décembre 2014
Date de convocation : 24 novembre 2014

L'an deux mille QUATORZE, le huit décembre, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du SANTERRE se sont réunis en la Salle des fêtes de CAIX, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL.

Etaient présents les membres désignés : **Mmes. et Mrs.** GEFFROY Pascal, RUBIN Liliane, FRANCOIS Gérard, DAUMONT Didier, CHEVAL Philippe, TONEL Gino, SOURDIAUX Fabrice, MANNENS Daniel, LINEATTE Thierry, BALLUET Olivier, CARPENTIER David, MACACLIN Michel, WAUTERS Jean-Pierre, HERON Daniel, PIERRE Marlène, LELEU Dominique, VASSEUR Benoît, GUILBART Bénédicte, LANCKRIET Yves, LEFAUX Bruno, LENGLET Bernard, DESMARQUEST François-Xavier, VANGHELUE Pascale, HENNEBERT Jacques, FERREIRA Angelo, FRANCISCO Armindo, LEBRUN Louis, GILLON Nicole, DEMAZURE Céline, HEYMAN Christophe, HANOCQ Michel, MASSIAS Fabrice, VAN HOCK David, DUBOIS Laurent, LEFEBVRE Thierry, PICARD Alain, VAN DE VELDE Michel, LEDENT Philippe, VASSEUR Agnès, LE ROY André, SCHERPEREEL Pierre-François, RAMECKI Jean-Louis, LEFEVRE Philippe, ANJUBAULT Dominique, GREBIL Claude, FRANCOIS Thierry, BODART Sébastien, ANDREJAK Micheline, CAREEL Edgar, DAMAY Guy, BOURSE Philippe, GENEAU DE LAMARLIERE Jean.

La séance étant ouverte :

OBJET : PRIX DE VENTE DE L'EAU AUX BORNES DE PUISAGE 2015.

Le Président propose à l'Assemblée que le prix de vente de l'eau aux bornes de puisage soit fixé **au 1er janvier 2015** à :

-Part Syndicale : ***0,6034 €*** HT/m^3

Envoyé en préfecture le 10/12/2014
Reçu en préfecture le 10/12/2014
Affiché le 10 DEC. 2014

Délibération n°2014/46

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'EAU POTABLE
DU SANTERRE

-Redevance pour la Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau Artois Picardie) : ***0,088*** € HT/m^3.

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée accepte *à l'unanimité* le prix de vente de l'eau aux bornes de puisage proposé et **autorise** le Président à appliquer ce prix à partir du 1er janvier 2015.

Membres en exercice	***83***	***Votants :***	***53***
Présents :	***53***	***Pour :***	***53***
Absents :	***30***	***Contre :***	***0***
		Abstention :	***0***

Pour extrait conforme
Le Président,

SYNDICAT du SANTERRE-SOMME
PRODUCTION
Distribution
d'Eau Potable
Siège Social
MOISIERES

Philippe CHEVAL

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 10 décembre 2014 et transmission par voie dématérialisée le 10 décembre 2014.
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 19/03/2015
Reçu en préfecture le 19/03/2015
Affiché le 19 MARS 2015

Délibération n°2015/03

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'EAU POTABLE
DU SANTERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2015

SESSION du 16 mars 2015
Date de la convocation : le 25 février 2015

L'an deux mille QUINZE, le seize mars, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du SANTERRE se sont réunis en la Salle des Votes de la Mairie de CHAULNES, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL.

Etaient présents les membres désignés : **Mmes. et Mrs.** GEFFROY Pascal, RUBIN Liliane, FRANCOIS Gérard, DAUMONT Didier, CHEVAL Philippe, CARRIERE Jean-Pierre, GRAUX Pierre, DE WITASSE THEZY Anne, MANNENS Daniel, LINEATTE Thierry, BALLUET Olivier, CARPENTIER David, MACACLIN Michel, DOSSU Sébastien, HERON Daniel, PIERRE Marlène, VASSEUR Benoît, LANCKRIET Yves, TESSIER Cécile, LENGLET Bernard, DESMARQUEST François-Xavier, VANGHELUE Pascale, HENNEBERT Jacques, FRANCISCO Armindo, LEBRUN Louis, WALBROU Jean-Claude, MAURISSE Olivier, SUEUR Gilbert, DEMAZURE Céline, HEYMAN Christophe, HANOCQ Michel, SAVOIE Alain, PONCHART Stéphane, CUISINET Régis, DUBOIS Laurent, LEFEBVRE Thierry, BOURGY Jean-Paul, PICARD Alain, VAN DE VELDE Michel, VASSEUR Agnès, MARTINEAU Gérard, LE ROY André, PLESSIER Catherine, SCHERPEREEL Pierre-François, DUBOIS Michel, LEFEVRE Philippe, ANJUBAULT Dominique, GREBIL Claude, BODART Sébastien, ANDREJAK Micheline, CAREEL Edgar, DAMAY Guy, CARDON Jacques, GENEAU DE LAMARLIERE Jean.

La séance étant ouverte :

OBJET : Compte Administratif 2014.

Les membres du Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de gestion,

Envoyé en préfecture le 19/03/2015
Reçu en préfecture le 19/03/2015
Affiché le 19 MARS 2015

Délibération n°2015/03

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'EAU POTABLE
DU SANTERRE

Considérant que, Monsieur Daniel MANNENS, Vice-Président, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,

Considérant que Monsieur le Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Daniel MANNENS pour le vote du Compte Administratif,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2014 dressé par le Comptable Assignataire,

Après avoir délibéré,

- ***APPROUVENT à l'unanimité le Compte Administratif*** 2014 pouvant se résumer de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice 2014 (fonctionnement) : 498 946,71 €
- Résultats antérieurs reportés (fonctionnement) : 377 231,05 €
- **Résultat à affecter (fonctionnement) : 876 177, 76 €**

- Solde d'exécution d'investissement 2014 : - 97 318,66 €
- Solde des reports d'investissement antérieurs : 551 852,43 €
- Solde d'exécution d'investissement : 454 533,77 €

- CONSTATENT les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion,

- ARRETENT les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Membres en exercice	*83*	*Votants :*	*54*
Présents :	*54*	*Pour :*	*54*
Absents :	*29*	*Contre :*	*0*
		Abstention :	*0*

Pour extrait conforme
Le Président,

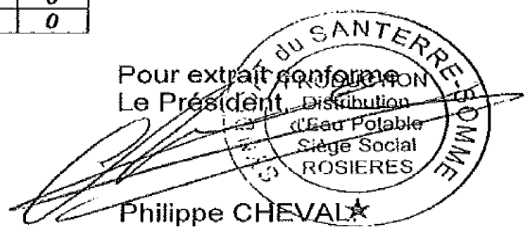

Philippe CHEVAL

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 19 mars 2015 et transmission par voie dématérialisée le 19 mars 2015.
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

ars Agence Régionale de Santé Picardie
52, rue Daire - 80037 Amiens
03 22 97 97 97

La qualité de votre eau en 2014

Communes de : Ablaincourt-Pressoir, Assevillers, Barleux, Belloy en Santerre, Berny en Santerre, Bethencourt sur Somme, Chaulnes, Chuignes, Dompierre-Becquincourt, Epenancourt, Estrées-Deniecourt, Eterpigny, Fay, Flaucourt, Fontaine-les-Cappy, Foucaucourt-en-Santerre, Fresnes-Mazancourt, Frise, Herbecourt, Hyencourt le Grand, Licourt, Lihons, Marchelepot, Misery, Morchain, Omiecourt, Pargny, Pertain, Potte, Puzeaux, Soyecourt, Vermandovillers

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par un captage situé sur la commune de MORCHAIN.

Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui a confié l'exploitation du réseau à la **NANTAISE DES EAUX.**

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé de Picardie.
En 2014, 44 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.

Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. **Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.**
PESTICIDES	Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé. **Des traces de pesticides (atrazine, déséthylarazine, 2,6 dichlorobenzamide et oxadixyl) ont été détectées au champ captant de Morchain sans dépasser les valeurs réglementaires.** **Valeurs max :** atrazine : 0,036 µg/ : déséthylarazine, : 0,02 µg/l : 2,6 dichlorobenzamide : 0,009 µg/l : Oxadixyl : 0,012 µg/l
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L. **Teneur moyenne : 31.7 mg/L**
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. **Teneur moyenne : 36.2 °F** **Eau très dure**
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. **Teneur moyenne : 0.23 mg/L** **Eau peu fluorée**
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...) Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous. **Valeur trouvée : 5.7µg/l**

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité bactériologique et de qualité physico-chimique conforme à la réglementation.

Toutefois en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et 15 µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

Consultez les résultats d'analyses d'eau en ligne :
http://www.sante-sports.gouv.fr/resultats-du-controle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html

ars
Agence Régionale de Santé Picardie
52, rue Daire - 80037 Amiens
03 22 970 973

La qualité de votre eau en 2014

Communes de : Bayonvillers, Cachy, Cayeux en Santerre, Gentelles, Guillaucourt, Le Hamel, Harbonnières, Ignaucourt, Lamotte-Warfusée, Marcelcave, Villers Bretonneux, Wiencourt l'Equipée

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par des captages situés sur la commune de CAIX.

Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui a confié l'exploitation du réseau à la **NANTAISE DES EAUX.**

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé de Picardie.
En 2014, 31 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.

Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. **Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.**
PESTICIDES	Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé. **Des traces de pesticides (atrazine, bentazone, oxadixyl et lénacile) ont été détectées au champ captant de Caix sans dépasser les valeurs réglementaires.** **Valeurs max** : Bentazone : 0,046 µg/l — Atrazine : 0,022 µg/l : Oxadixyl : 0,042 µg/l — Lenacile : 0,07 µg/l
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L. **Teneur moyenne : 46.8 mg/L**
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. **Teneur moyenne : 40.6 °F** **Eau très dure.**
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. **Teneur moyenne : 0.231 mg/L** **Eau peu fluorée**
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...). Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous. **Valeur trouvée : 6.8µg/l**

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité bactériologique et de qualité physico-chimique conforme à la réglementation.

Toutefois en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et 15 µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

Consultez les résultats d'analyses d'eau en ligne :

Agence Régionale de Santé Picardie
52, rue Daire - 80037 Amiens
03 22 97 0 97

La qualité de votre eau en 2014

Communes de : Arvillers, Beaucourt en Santerre, Beaufort en Santerre, Bouchoir, Folies, Fresnoy-en-Chaussée, Hangest en Santerre, Mézières en Santerre, Moreuil, Morisel, Le Plessier Rozainvillers, Le Quesnel, Rouvroy en Santerre, Villers aux Erables, Vrély, Warvillers

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par des captages situés sur la commune de CAIX.

Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE qui a confié l'exploitation du réseau à la **NANTAISE DES EAUX.**

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé de Picardie.
En 2014, 27 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.

Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. **Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.**
PESTICIDES	Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé. **Aucune trace de pesticides n'a été détectée.**
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L. **Teneur moyenne : 37.5 mg/L**
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. **Teneur moyenne : 35.8 °F** **Eau très dure**
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. **Teneur moyenne : 0.23 mg/L** **Eau peu fluorée.**
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...) Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous. **Valeur: 9µg/l**

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité bactériologique et de qualité physico-chimique conforme à la réglementation.

Toutefois en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et 15 µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

Consultez les résultats d'analyses d'eau en ligne :
http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-controle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html

ars
Agence Régionale de Santé Picardie
52, rue Daire - 80037 Amiens
03 22 970 970

La qualité de votre eau en 2014

Communes de : Caix, Chilly, Fouquescourt, Framerville-Rainecourt, Hallu, Herleville, Maucourt, Meharicourt, Mericourt-sur-Somme, Proyart, Punchy, Rosières en Santerre, Vauvillers

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par des captages situés sur la commune de CAIX.

Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui a confié l'exploitation du réseau à la **NANTAISE DES EAUX.**

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé de Picardie.
En 2014, 24 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.

Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. **Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.**
PESTICIDES	Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé. **Des traces de pesticides (oxadixyl, anthraquinone et lénacile) ont été détectées au champ captant de Caix, sans dépasser les valeurs réglementaires.** **Valeurs max** : Oxadixyl : 0,03 µg/l ; Anthraquinone : 0,006 µg/l ; Lénacile : 0,005 µg/l
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L. **Teneur moyenne : 44.6 mg/L**
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. **Teneur moyenne : 40.1 °F** **Eau très dure**
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. **Teneur moyenne : 0.22 mg/L** **Eau peu fluorée**
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...) Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous. **Valeur: 6.4 µg/l**

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité bactériologique et de qualité physico-chimique conforme à la réglementation.

Toutefois en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et 15 µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

Consultez les résultats d'analyses d'eau en ligne :
http://www.sante-sports.gouv.fr/resultats-du-controle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html

ars Agence Régionale de Santé Picardie
52, rue Delpech - 80037 Amiens
03 22 97 0 970

La qualité de votre eau en 2014

Communes de : Billancourt, Breuil, Languevoisin-Quiquery, Mesnil Saint Nicaise, Nesle, Rouy le Grand, Rouy le Petit, Potte, Rethonvillers, Marche-Allouarde

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par un captage situé sur la commune de POTTE.

Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui a confié l'exploitation du réseau à la **NANTAISE DES EAUX.**

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé de Picardie.
En 2014, 19 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.

Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. **Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.**
PESTICIDES	Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé. **Des traces de pesticides (atrazine) ont été détectées au champ captant de Potte sans dépasser la valeur réglementaire.** **Valeur max** : atrazine : 0,035 µg/l
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant ces composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L. **Teneur moyenne : 34.6 mg/L**
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. **Teneur moyenne : 37.8 °F** **Eau très dure**
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. **Teneur moyenne : 0.25 mg/L** **Eau peu fluorée**
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...) Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous. **Valeur: 10.0µg/l**

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité bactériologique et de qualité physico-chimique conforme à la réglementation.

Toutefois en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et 15 µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

Consultez les résultats d'analyses d'eau en ligne :
http://www.sante-sports.gouv.fr/resultats-du-controle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE : Elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport.
Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de l'Agence Régionale de Santé.
Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).
Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

LA DURETE: La dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

LES NITRATES : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux ; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.
Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

LES PESTICIDES : La présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber.
Certains pesticides ont des effets ou sont suspectés d'avoir des effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire, très faible, est inférieure au seuil de toxicité connue.

LE FLUOR : Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1.5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).
Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation.
- ✓ Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé.
- ✓ Les traitements complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même *dangereux*. Ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

Le plomb d'origine hydrique :
L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.
Aussi est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.
Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

Perchlorates :
Les divers sels de perchlorates peuvent être utilisés dans de nombreuses applications industrielles et dans les domaines militaires et de l'aérospatiale.
Ils interfèrent avec le processus d'incorporation de l'iode par la thyroïde et peuvent induire une baisse de la synthèse des hormones thyroïdiennes.
Ils ne sont ni cancérigènes ni mutagènes. Ils ont un effet biologique, mais pas d'effet clinique. Ils ne s'accumulent pas dans l'organisme et leurs effets sont réversibles.

POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. De même, vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par l'Agence Régionale de Santé de Picardie.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.

Liste des Communes membres du SIEP du Santerre

	COMMUNE MEMBRE	DÉLIBÉRATION
1	ABLAINCOURT-PRESSOIR	15/12/2000
2	ARVILLERS	01/12/2000
3	ASSEVILLERS	15/12/2000
4	BARLEUX	29/11/2000
5	BAYONVILLERS	02/01/2001
6	BEAUCOURT-EN-SANTERRE	02/02/2001
7	BEAUFORT-EN-SANTERRE	15/01/2001
8	BELLOY-EN-SANTERRE	23/11/2000
9	BERNY-EN-SANTERRE	01/12/2000
10	BETHENCOURT-SUR-SOMME	26/10/2000
11	BILLANCOURT	08/12/2000
12	BOUCHOIR	16/01/2001
13	BREUIL	12/01/2001
14	CACHY	12/01/2001
15	CAIX	07/11/2000
16	CAYEUX-IGNAUCOURT	18/09/2000
17	CHAULNES	24/11/2000
18	CHILLY	21/12/2000
19	CHUIGNES	15/12/2000
20	DOMPIERRE BECQUINCOURT	22/12/2000
21	EPENANCOURT	25/01/2001
22	ESTREES-DENIECOURT	24/11/2000
23	ETERPIGNY	11/12/2000
24	FAY	23/11/2000
25	FLAUCOURT	23/11/2000
26	FOLIES	12/12/2000
27	FONTAINE-LES-CAPPY	21/12/2000
28	FOUCAUCOURT-EN-SANTERRE	28/11/2000
29	FOUQUESCOURT	09/12/2000
30	FRAMERVILLE RAINECOURT	18/12/2000
31	FRESNES-MAZANCOURT	05/12/2000
32	FRESNOY -EN-CHAUSSEE	08/12/2000
33	FRISE	24/11/2000
34	GENTELLES	08/12/2000
35	GUILLAUCOURT	30/11/2000
36	HALLU	21/12/2000
37	HANGEST-EN-SANTERRE	08/12/2000
38	HARBONNIERES	08/12/2000
39	HERBECOURT	22/12/2000
40	HERLEVILLE	30/11/2000

	COMMUNES MEMBRES	DÉLIBÉRATIONS
42	IGNAUCOURT	19/12/2000
43	LAMOTTE-WARFUSEE	01/12/2000
44	LANGUEVOISIN QUIQUERY	05/12/2000
45	LE HAMEL	29/12/2000
46	LE PLESSIER ROZAINVILLERS	27/11/2000
47	LE QUESNEL	15/12/2000
48	LICOURT	27/12/2000
49	LIHONS	16/02/2001
50	MARCHE ALLOUARDE	29/09/2003
51	MARCELCAVE	24/11/2000
52	MARCHELEPOT	14/12/2000
53	MAUCOURT	27/11/2000
54	MEHARICOURT	08/12/2000
55	MERICOURT-SUR-SOMME	24/11/2000
56	MESNIL-SAINT-NICAISE	11/12/2000
57	MEZIERES-EN-SANTERRE	12/01/2001
58	MISERY	19/01/2001
59	MORCHAIN	10/01/2001
60	MOREUIL	08/12/2000
61	MORISEL	24/11/2000
62	NESLE	06/02/2001
63	OMIECOURT-HYENCOURT-LE-PETIT	03/11/2000
64	PARGNY	15/12/2000
65	PERTAIN	05/01/2001
66	POTTE	22/01/2001
67	PROYART	18/12/2000
68	PUNCHY	23/01/2001
69	PUZEAUX	18/12/2000
70	RETHONVILLERS	23/10/2003
71	ROSIERES-EN-SANTERRE	17/11/2000
72	ROUVROY-EN-SANTERRE	15/12/2000
73	ROUY-LE-GRAND	12/09/2000
74	ROUY-LE-PETIT	19/12/2000
75	SOYECOURT	28/11/2000
76	VAUVILLERS	19/12/2000
77	VERMANDOVILLERS	20/12/2000
78	VILLERS-AUX-ERABLES	04/12/2000
79	VILLERS-BRETONNEUX	26/12/2000
80	VILLERS-CARBONNEL	15/12/2000
81	VRELY	12/12/2000
82	WARVILLERS	03/11/2000
83	WIENCOURT-L'EQUIPEE	12/12/2000

Intervenants

Collectivité responsable de la production d'eau potable

SIEP du Santerre

Nom des contacts :

Président : Philippe CHEVAL

Directrice : Sandrine PETIT

Responsable des services techniques : Olivier HARLAY

Adresse : 1 rue d'Assel 80170 ROSIERES EN SANTERRE

Téléphone : 03 22 88 45 27 Fax : 03 22 88 93 15

Exploitant

NANTAISE DES EAUX SERVICES

Nom du contact :

Responsable de zone : Mickael ROY

Adresse : Rue du 14 juillet 80170 ROSIERES EN SANTERRE

Téléphone : 03 22 78 80 05 Fax : 03 22 78 75 25

ARS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

Adresse : 3 boulevard Guyencourt 80027 AMIENS Cédex 1

Téléphone : 03 22 89 42 22 Fax : 03 22 45 08 39

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2015
CHIFFRES 2014

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2014, le prix moyen de l'eau sur le bassin Artois-Picardie était de 4,40 € TTC/m³ pour 120 m³/an consommés.

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 16% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement *(loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006)*.

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

- Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution,** que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent également de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants contribuent en fonction de leur consommation d'eau.

- Une autre **redevance, dite de prélèvement** est due par les services d'eau en relation avec leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

- Les autres usagers de l'eau participent également au travers de redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

- Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par **le conseil d'administration** de l'agence de l'eau et **le comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la Loi) **où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.** Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2014 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 16% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.
En 2014, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 151,95 millions d'euros dont 126,62 millions en provenance de la facture d'eau.

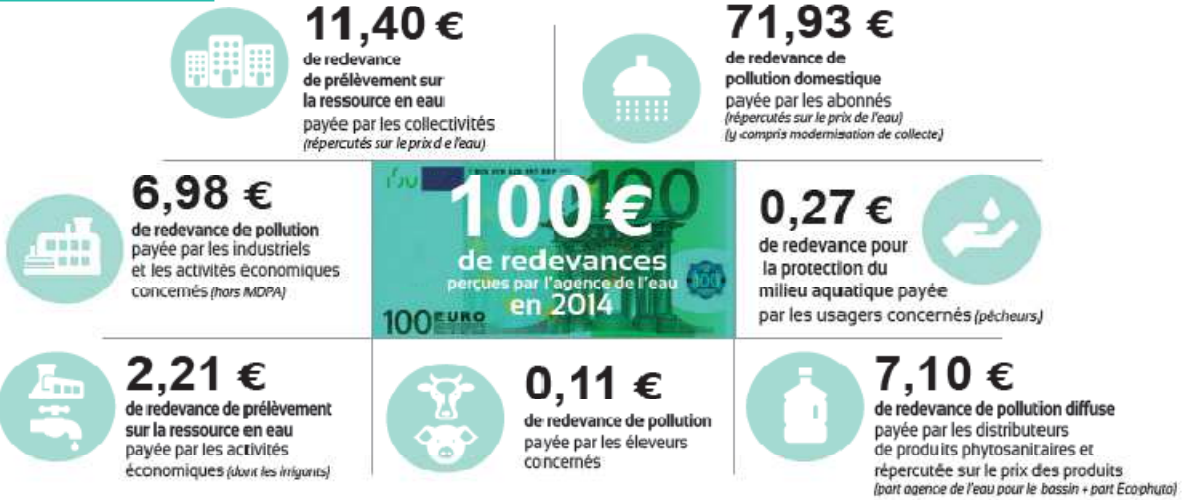

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2014 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AEAP 2014)

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

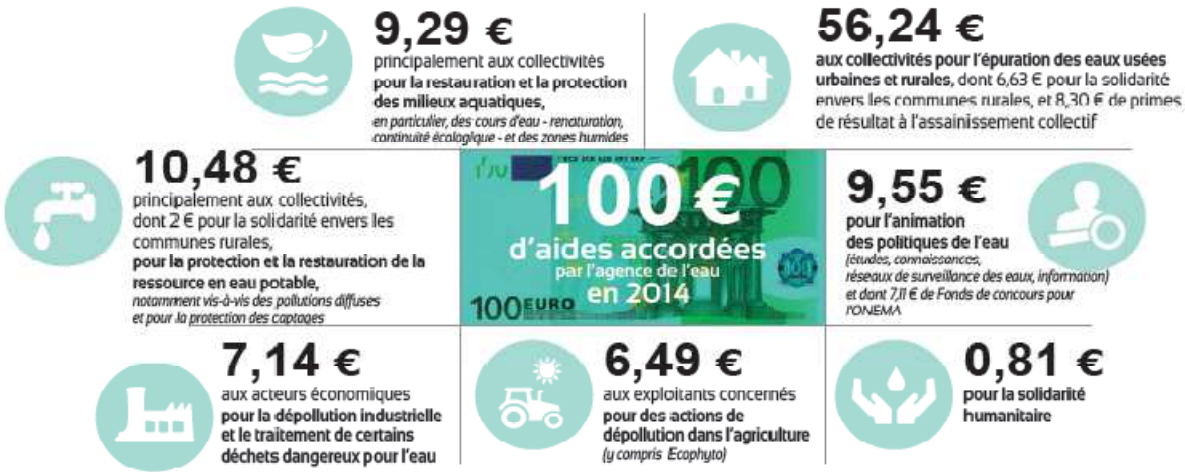

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2014 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AEAP 2014)

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

DÉPOLLUER LES EAUX

En 2014, 11 nouvelles stations d'épuration des eaux usées domestiques ont été mises en service pour traiter l'équivalent de la pollution de quelque 12 000 habitants. 3 910 logements ont été nouvellement raccordés au réseau d'assainissement collectif. **L'agence de l'eau Artois-Picardie a également soutenu la création ou la réhabilitation de près de 738 installations d'assainissement non collectif.**

RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES

En 2014, 465 kilomètres supplémentaires de cours d'eau ont été restaurés en vue d'améliorer ou de recouvrer leur fonctionnement optimal et leur permettre de jouer un rôle pour l'amélioration de la qualité de l'eau.

Pour les zones humides, 104 hectares supplémentaires ont été restaurés grâce au soutien de l'agence de l'eau Artois-Picardie, qui a par ailleurs aidé à l'acquisition par une personne publique de 126 ha de zones humides. 61 obstacles sur des rivières (étangs, seuils, barrages) ont été rendus franchissables. Ces opérations facilitent la migration des poissons et favorisent le développement de la biodiversité. Parmi ces 61 obstacles, 21 étaient sur des rivières prioritaires, classées en liste 2 du décret.

LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

62 captages prioritaires sur 109 identifiés bénéficient désormais d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau. Dans ce cadre, l'agence de l'eau Artois-Picardie soutient les mesures agro-environnementales adoptées par les agriculteurs : remise en herbe, réduction des herbicides et de la fertilisation azotée, conversion biologique, gestion extensive des prairies..., ont été mises en oeuvre sur 3 135 hectares de surface agricole utile.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

Au titre des actions de solidarité internationale, l'agence de l'eau Artois-Picardie a permis que 702 950 personnes puissent avoir l'accès à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement.
Au titre de la solidarité urbain-rural, 326 opérations ont bénéficié spécifiquement aux communes rurales.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (**SDAGE**).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

le bassin Artois-Picardie

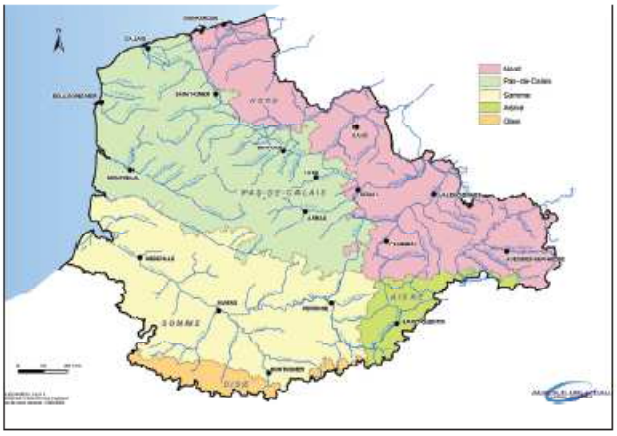

Agence de l'Eau Artois-Picardie
200, rue Marceline - BP 80818
Centre Tertiaire de l'Arsenal
59508 DOUAI Cédex
Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15

l'agence de l'eau Artois-Picardie

La carte d'identité du bassin Artois-Picardie

Le bassin s'étend sur 20 000 km² et compte 4,7 millions d'habitants, répartis sur 2 483 communes.

2 districts hydrographiques internationaux : le district Escaut et le district Meuse.

8 000 km de cours d'eau, 270 km de côtes.

350 millions de m³ d'eau potable produite par an dont 95 % d'origine souterraine (1 078 captages).

Conception : Délégation à la Communication (AERM)
© mars 2015, agence de l'eau Rhin-Meuse
Actualisation et réalisation : 2W02201-5 - Agence de l'eau Artois-Picardie

Consultation du public sur l'eau

L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

LES COMITÉS DE BASSIN

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

Participez en donnant votre avis !

sur **INTERNET**

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, vous êtes invité à vous exprimer sur la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau, la stratégie de gestion des risques d'inondation et sur les plans d'action pour le milieu marin.

Pour votre région, retrouvez les documents soumis à consultation et répondez en ligne au questionnaire sur www.lesagencesdeleau.fr

LES AGENCES DE L'EAU

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie